



Votre observatoire régional de l'air

# L'AIR EN OCCITANIE 2018

**Bilan de la qualité  
de l'air et des émissions  
de polluants atmosphériques  
en Occitanie**

**[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)**

# Edito

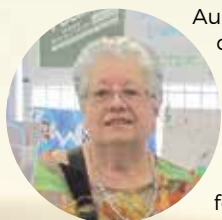
Fondement de l'existence des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, la loi LAURE<sup>(1)</sup> consacre le droit pour chacun de « respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Guidés par cette ambition, nous poursuivons et développons nos missions de surveillance, d'amélioration des connaissances et d'information sur la qualité de l'air que nous respirons.

L'impact sanitaire de la pollution atmosphérique préoccupe de plus en plus nos concitoyens qui demandent aujourd'hui davantage d'informations mais aussi de connaissances sur des sujets connus ou sur de nouveaux chantiers d'exploration.

Nous devons apporter des réponses à ces exigences par exemple en matière d'impact sanitaire des substances dites « émergentes » ou « nouvelles » qui ne peut être déterminé sans un suivi scientifique rigoureux et pérenne de leur présence dans le compartiment aérien.

C'est pourquoi nous devons inscrire l'action d'Atmo dans la durée. Les quatre collèges représentés au sein de notre association, État, collectivités, activités émettrices et associations et personnalités qualifiées garantissent notre indépendance, notre transparence. Cette gouvernance fait la singularité et la force des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.



Au sein du collège des associations et personnes qualifiées, une voix essentielle manque aujourd'hui. Une voix qui a servi et défendu notre mission pendant de nombreuses années. Une voix qui ne savait pas seulement se faire entendre mais également se faire écouter.

Cette voix, c'est celle de José Cambou, militante, femme de conviction, de savoir, rigoureuse et intègre, respectée par tous pour tous ses engagements notamment en matière de santé environnementale.

Représentante de France Nature Environnement, Vice-Présidente d'Atmo OCCITANIE, elle nous a quittés en début d'année.

Je souhaite lui rendre hommage en lui dédiant, avec humilité et émotion, cette publication.

**Thierry Suaud**

Président d'Atmo Occitanie



# Sommaire

## 4

### La qualité de l'air en Occitanie en 2018

- 06** La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires
- 08** Les faits marquants en région
- 14** Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance
- 16** Inventaire régional des émissions par polluants
- 18** L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2018
- 19** Les particules inférieures à 10 microns
- 20** Le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>
- 21** L'ozone
- 22** Les épisodes de pollution en 2018
- 23** Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 24** Résultats par station et par polluant

## 28

### La qualité de l'air par département en 2018

- 30** Ariège
- 32** Aude
- 34** Aveyron
- 36** Gard
- 40** Gers
- 42** Haute-Garonne
- 46** Hautes-Pyrénées
- 48** Hérault
- 52** Lot
- 54** Lozère
- 56** Pyrénées-Orientales
- 60** Tarn
- 62** Tarn-et-Garonne

## 64

### L'association en 2018

- 66** Atmo Occitanie, une gouvernance partagée
- 67** Une équipe au service de la qualité de l'air
- 68** Perspectives 2019
- 70** Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

#### Rabat

Les valeurs réglementaires 2018







# La qualité de l'air en Occitanie en 2018



Votre observatoire régional de l'air

# La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires

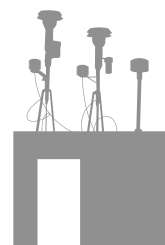
## La surveillance de la qualité de l'air



AGRICULTURE INDUSTRIE TRANSPORT



RÉSIDENTIEL TERTIAIRE



### Inventaire des émissions

Estimation des quantités d'émissions de polluants issus des différents secteurs d'activité



### Modélisation

Cartographie de la dispersion de la pollution en fonction des conditions météorologiques et géographiques



### Mesures

Suivi, par stations ou par campagnes de mesures, des concentrations en polluants



## Une expertise au service des territoires



### Qualité de l'air au quotidien

Données en temps réel  
Prévisions quotidiennes  
Information en cas d'épisode de pollution  
Actions de sensibilisation



### Reporting annuel

Cartes annuelles de concentration  
Calcul des surfaces et populations exposées  
Reporting des concentrations en polluants  
Évaluation activités sources de pollution



### Accompagnement des acteurs locaux

État des lieux, diagnostics  
Projections, scénarisations  
Amélioration des connaissances sur sujets émergents  
Participation aux comités de suivi et pilotage des instances locales

# Les chiffres clés de la qualité de l'air en Occitanie en 2018

## Diffusion de la connaissance



**249**  
demandes  
d'informations  
du public



**47 641**  
visites sur le **site**  
**internet**



**5 930**  
élèves sensibilisés  
à la qualité de l'air



**88**  
rapports publiés  
en ligne

## La qualité de l'air au quotidien



**136**  
jours : qualité de l'air  
bonne à très bonne dans  
tous les départements



épisodes  
de pollution



jours de dépassements  
du seuil des **120 µg/m<sup>3</sup>**  
pour l'ozone



jours de dépassement  
du seuil des **50 µg/m<sup>3</sup>**  
pour les **PM10**



**70%**  
des oxydes d'azote (**NOx**)  
émis par les transports



**38%**  
des particules fines (**PM2.5**)  
émises par les chauffages  
domestiques (bois notamment)

## L'accompagnement des acteurs locaux



**186**  
adhérents d'Atmo  
Occitanie répartis  
en 4 collèges



**19** membres adhérents  
**Collège associations et  
personnalités qualifiées**



**7** membres adhérents  
**Collège État**



**95** membres adhérents  
**Collège activités  
émettrices**

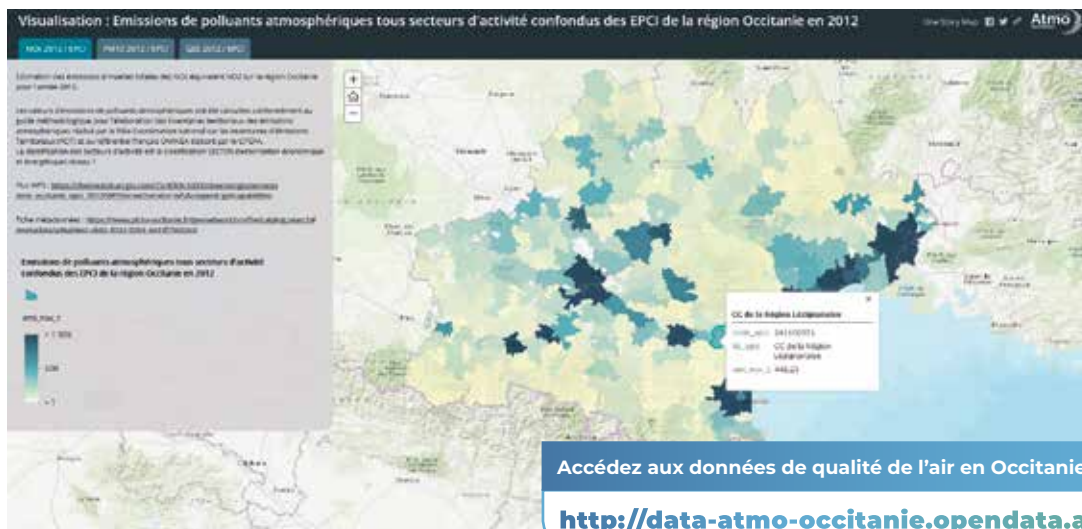


**65** membres adhérents  
**Collège collectivités  
territoriales**



**42**  
conventions de  
**partenariat signées**

## L'open data de l'air : un accès direct aux données sur la qualité de l'air



Depuis septembre 2018, Atmo Occitanie a ouvert l'accès à ses données avec la mise en place de flux ouverts interopérables et utilisables par tous.

### Une démarche nationale des associations agréées pour la surveillance de l'air

Avec l'ensemble des associations agréées pour la surveillance de l'air, Atmo Occitanie a ouvert un portail « Open Data » d'accès aux données et métadonnées de la qualité de l'air régionale. La volonté ? Faciliter l'utilisation de ces données et favoriser toutes les initiatives et innovations pouvant contribuer à une amélioration durable de la qualité de l'air sur les territoires.

Ce portail Open-Data permet de télécharger les indices de la qualité de l'air par agglomération, les données des stations de mesures, les alertes aux épisodes de pollution, les émissions de polluants...

### Pour quoi faire ?

Il s'agit de faciliter l'appropriation et la réutilisation des données par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web, à travers un accès aux données et être en conformité avec la Directive Européenne INSPIRE.

- ✓ **PLUS ACCESSIBLES** : elles sont désormais disponibles sur les portails au format Open Data, documentées et facilement réutilisables.
- ✓ **INTEROPÉRABLES** : elles respectent un format commun et sont donc homogènes.

- ✓ **MOISSONABLES** : les données sont poussées sous forme de flux conformes aux standards numériques du moment.
- ✓ **FIABLES** : les AASQA sont agréées par le Ministère en charge de l'Environnement et auditées régulièrement par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air. Leurs données et indicateurs sont conformes aux directives européennes et à la réglementation nationale.
- ✓ **GARANTIES** : les données sont toujours disponibles.
- ✓ **ACTUALISÉES** : les données validées viennent actualiser les flux automatisés.





# Phytoprotecteurs : une surveillance inédite du territoire

À l'heure actuelle, les phytoprotecteurs dans l'air ambiant ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne, et les impacts sanitaires restent mal connus. Depuis une vingtaine d'années, différents programmes au niveau national, régional et local ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur la présence des phytoprotecteurs dans l'air.

## Une première campagne d'ampleur nationale avec l'ANSES

Une campagne est lancée depuis 2018 par l'ANSES en collaboration avec l'INERIS et le réseau des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air).

Cette campagne exploratoire, première du genre à l'échelle nationale, permettra de :

- ✓ **RÉALISER** un état des lieux sur la présence de phytoprotecteurs dans l'air à proximité de zones d'habitation urbaines ou rurales et de diverses zones de productions agricoles : arboriculture, viticulture, maraîchage, grandes cultures et élevage
- ✓ **SUIVRE** les progrès et les évolutions des différentes pratiques agricoles françaises
- ✓ **MIEUX APPRÉHENDER** l'impact sanitaire en collaborant avec des organismes de santé

Plus de 80 substances sont analysées selon un protocole harmonisé à l'échelle nationale, sur 50 sites de mesures, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Chaque AASQA, dont Atmo Occitanie, réalise les prélèvements et apporte son expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local.

### La campagne ANSES en France



## En Occitanie : huit sites de mesures en 2018-2019

En 2018-2019, plusieurs partenariats ont été mis en place : le partenariat avec l'ANSES et l'INERIS, le partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, et celui avec l'Agence Régionale de Santé du Lot. Huit sites ont ainsi été mis en place en région pour le suivi des phytoprotecteurs dans l'air.

Parmi ces sites de mesures, 4 se situent dans un environnement viticole, 2 à proximité de grandes cultures et 2 en milieu arboricole. Toutes campagnes confondues, ce sont au total 60 à 80 molécules qui sont recherchées.

Ces campagnes vont permettre d'enrichir les connaissances sur l'exposition moyenne de la population aux phytoprotecteurs, sur divers territoires ruraux et urbains en Occitanie et à proximité de profils de culture différents.

Résultats disponibles

1<sup>er</sup> semestre 2020



#### Partenaires d'Atmo Occitanie



Campagnes avec l'ANSES



Campagne avec l'ARS du Lot



Campagnes avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

#### Profil des cultures



Arboriculture



Grandes cultures



Viticulture

## Des actions en direction des collectivités locales : pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les plans d'actions

Dans le cadre des porter-à-connaissance, les préfetures transmettent les informations disponibles sur les données environnementales aux collectivités. Atmo Occitanie a contribué à la communication des enjeux relatifs à la qualité de l'air auprès des collectivités locales. L'objectif de ces porter-à-connaissance est de permettre aux collectivités locales de connaître et de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des plans et programmes qu'elles mettent en place sur leur territoire de compétence.

L'observatoire de l'air a contribué à différentes actions :

- ✓ Mise en place d'un portail Open Data pour un accès aux données produites selon un format interopérable.
- ✓ Publication de tous les rapports d'étude sur notre site internet.
- ✓ Rédaction et communication chaque année d'un bilan régional et départemental de la qualité de l'air.

### AGENDA DES CODERST

	<b>Hautes-Pyrénées</b>	27/11/18
	<b>Hérault</b>	23/10/18
<b>Ariège</b>	13/12/18	
<b>Aude</b>	20/10/18	
<b>Aveyron</b>	2019	
<b>Gard</b>	09/10/18	
<b>Gers</b>	20/11/18	
<b>Haute-Garonne</b>	2019	
	<b>Lot</b>	11/10/18
	<b>Lozère</b>	27/11/18
	<b>Pyrénées-Orientales</b>	18/10/18
	<b>Tarn</b>	23/10/18
	<b>Tarn-et-Garonne</b>	23/11/18

En complément, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le bilan annuel départemental de la qualité de l'air a été présenté par Atmo Occitanie dans les 13 CODERST de la région (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). Une occasion pour les membres de ces CODERST de s'approprier les enjeux de leur territoire et de mieux identifier les leviers d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air. Atmo Occitanie s'inscrit dans la volonté de pérenniser ce type de réunion annuellement dans le cadre de l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant.



## Atmo Occitanie, partenaire d'actions concrètes dans les territoires les plus touchés par la pollution atmosphérique

L'observatoire de l'air en Occitanie a participé à l'élaboration de feuilles de route air et contribué à l'évaluation d'actions concrètes pour les territoires de Toulouse et Montpellier. Ces actions dans les secteurs des transports, du résidentiel-tertiaire et de l'industrie ont pour objectif d'enregistrer des progrès et aller plus vite dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette initiative des services de l'état complète les actions existantes des PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) pour les zones

de Toulouse et Montpellier, concernées pour non respect des seuils réglementaires du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>).

Atmo Occitanie apporte son expertise notamment sur l'impact de la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) sur la métropole Toulousaine, sur l'abaissement de la vitesse sur les principaux axes de la métropole Montpelliéraine, ou encore sur la réduction de vitesse sur l'autoroute A62 au nord de l'agglomération Toulousaine.

## Accompagner les partenaires dans leur plan d'action en faveur de la qualité de l'air

**Atmo Occitanie a accompagné 17 nouveaux adhérents dans la mise en place de leur PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) en 2018.**

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations énergétiques. L'Observatoire de l'air a quantifié pour chaque commune les émissions annuelles de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en fonction du type de secteurs : transports, industriel, agricole, résidentiel et tertiaire entre 2010-2015. Un diagnostic complet du territoire est également réalisé à l'aide des études antérieures, des stations de mesures présentes sur le territoire.

En 2018, plusieurs intercommunalités et des Parcs Naturels de la région ont collaboré avec Atmo Occitanie. L'observatoire de l'air a traduit les hypothèses d'évolution de l'activité sur ces territoires (trafic, population...) pour évaluer à l'horizon 2025 les gains d'émission des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Les partenaires ont procuré régulièrement des indicateurs de suivi de leurs actions mises en œuvre en faveur de la qualité de l'air afin d'actualiser les gains d'émission des polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre.

Atmo Occitanie accompagne la Région Occitanie dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive.



## Un label pour valoriser l'engagement « qualité de l'air »

**En adhérant à l'association, les partenaires agissent en faveur de la qualité de l'air.**

C'est le conseil d'administration d'Atmo Occitanie qui a souhaité valoriser l'engagement des partenaires de l'Observatoire grâce au label « Partenaire Qualité de l'air ». Utilisable librement, la seule condition pour bénéficier du label est d'être adhérent d'Atmo Occitanie.

L'adhésion à Atmo Occitanie permet de s'impliquer dans la vie de l'observatoire et dans les décisions prises pour la surveillance de l'air en région. Pour aller plus loin, les adhérents s'engagent, à travers des conventions pluriannuelles, à cofinancer des actions répondant aux objectifs stratégiques d'Atmo Occitanie et à leurs attentes en termes d'évolution et de surveillance de la qualité de l'air, d'amélioration de la diffusion de données ou actions de sensibilisation.



## Des observatoires des odeurs participatifs et plus interactifs

### Un réseau de Nez actifs pour surveiller la qualité de l'air

**Atmo Occitanie anime 3 observatoires des odeurs, à Salindres, sur le bassin de Thau et sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Pavie, où sont ressenties des nuisances olfactives récurrentes.** Ce dispositif s'appuie sur un réseau de riverains bénévoles, appelés Nez, pour permettre une meilleure couverture géographique de la surveillance, un suivi dans le temps et une description approfondie des épisodes odorants. Ce réseau permet aux différents partenaires de rester en contact lors de signalements d'odeurs et, si possible, de mettre en place des actions pour limiter les odeurs. En 2019, un 4<sup>ème</sup> observatoire verra le jour autour de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Béziers.

### Évolution de la surveillance des odeurs

**Afin de déployer des observatoires des odeurs sur l'ensemble de la région et face aux demandes croissantes sur cette problématique, Atmo Occitanie a redéfini sa stratégie en 2018 concernant la problématique odorante et les outils utilisés.** Un recueil des solutions existantes a été effectué afin de définir lesquelles pourront s'adapter aux situations locales. L'objectif en 2019 est d'améliorer la surveillance des odeurs, en s'appuyant sur des outils modernes et faciles d'utilisation.

## Accompagner l'innovation et le transfert technologique

### Évaluer la fiabilité des nouveaux moyens de mesure : les micro-capteurs

**De nombreuses innovations technologiques apparues ces dernières années permettant la miniaturisation des moyens de mesure de polluants dans l'air ambiant ont favorisé l'émergence de nombreux micro-capteurs.** L'innovation est un des axes du projet stratégique d'Atmo Occitanie ; dans un premier temps nous explorons et vérifions la fiabilité et les conditions d'usage de ces nouveaux dispositifs afin d'évaluer de quelle manière ils viendront compléter le dispositif réglementaire actuel. Possédant des caractéristiques (taille, coût, maintenance, connectivité) offrant de nouvelles perspectives pour l'évaluation de la qualité de l'air, les mesures réalisées ne correspondent cependant pas aux critères applicables à la mesure réglementaire, et un certain nombre d'inconnues quant à la fiabilité de leurs résultats demeurent. C'est vers la vérification de leurs capacités et de leurs limites qu'Atmo Occitanie souhaite apporter sa contribution.

### Mesures des particules les plus fines : PM 1 (particules inférieures à 1 micromètre) et PUF (particules ultrafines)

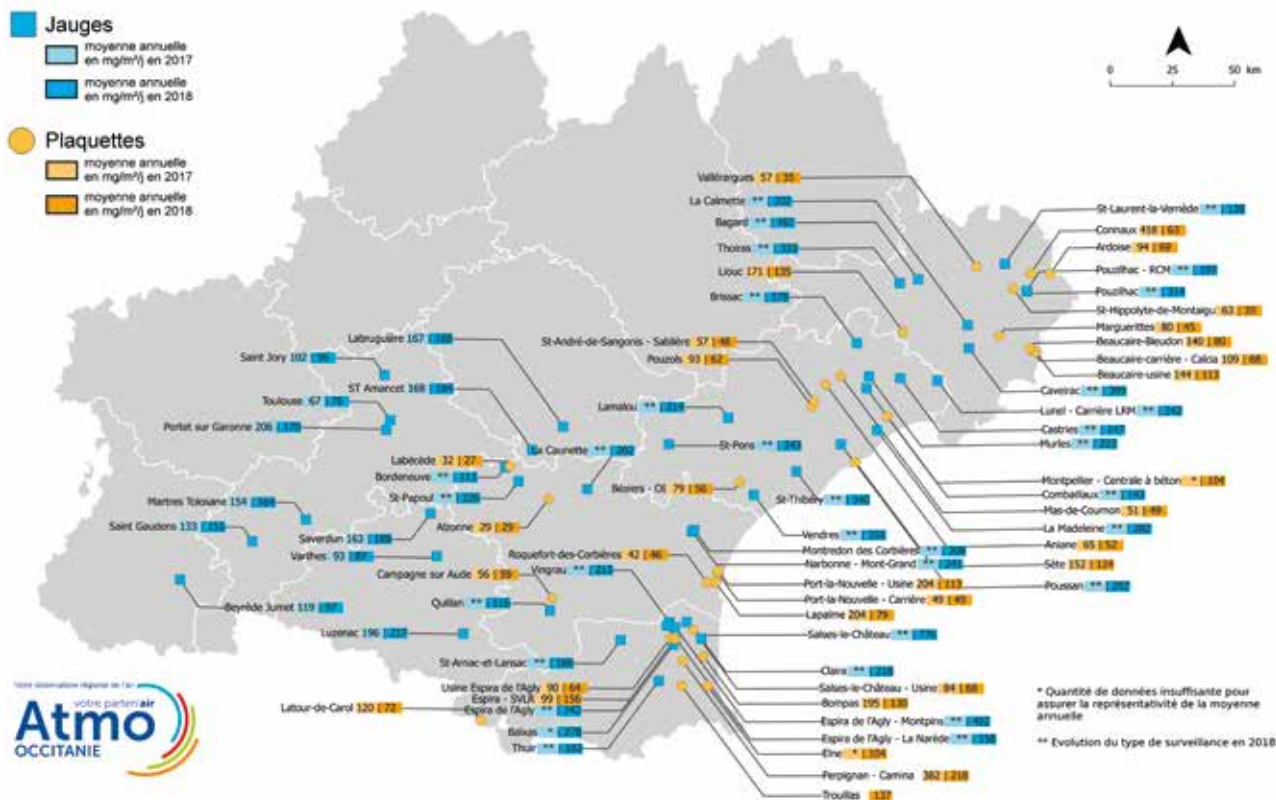
**La surveillance du nombre, de la distribution en taille (granulométrie) et de la composition chimique des particules fines dans l'air ambiant apparaît comme un enjeu majeur pour une meilleure compréhension de l'impact sanitaire des particules.**

Les nouvelles technologies de mesures de particules par méthode optique permettent de déterminer le nombre et la concentration des particules PM1. Des mesures de PM1 ont ainsi été réalisées à Mende, Carcassonne, en périphérie de Montpellier, à Béziers, en zone rurale (Peyrusse Vieille)... Les particules ultrafines (PUF) ont un diamètre inférieur à 100 nm (soit 0,0001 mm). En 2018, l'ANSES a recommandé un suivi renforcé des PUF. Atmo Occitanie reste mobilisé afin de participer à la mise en place d'une stratégie nationale pour la surveillance des PUF.



# Poussières sédimentables :

## 75 exploitations suivies à l'échelle régionale



Les exploitations telles que les carrières, gravières, sablières, cimenterie, peuvent générer des émissions de poussières sédimentables. En 2018, Atmo Occitanie a réalisé un suivi des retombées de ces poussières dans l'environnement de 75 exploitations.

L'année 2018 a été marquée par le changement de la méthode de mesures des retombées de poussières autour de carrières en application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016. Concrètement, Atmo Occitanie, en partenariat avec ses adhérents, a adapté le dispositif de mesures autour de 32 exploitations.

Pour en savoir plus ?

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

## Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance

### L'air que je respire : près de 6000 élèves du CE2 au CM2 sensibilisés !

En 2018, sur la région Occitanie près de 6000 élèves ont été sensibilisés à la pollution de l'air, à son importance, ses causes, ses conséquences sur la santé et surtout encourager au changement de comportement.

En parallèle des ateliers effectués dans les écoles, une deuxième édition du concours d'affiches a été organisée. Plus de 100 œuvres ont été produites par les élèves représentant un super héros de l'air accomplissant une action réaliste pour réduire la pollution de l'air tout en utilisant ses supers pouvoirs.

**5930**  
élèves  
sensibilisés

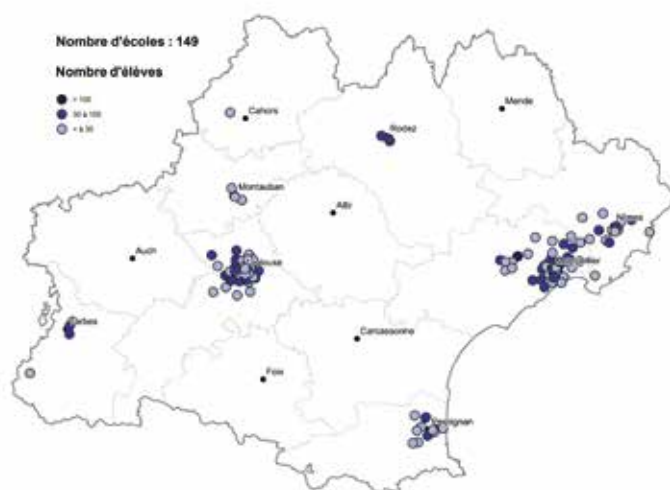
**149**  
écoles  
mobilisées

**416**  
ateliers  
effectués

**104**  
affiches de  
Sup'Air héros

### Une action en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Cette action de sensibilisation est réalisée par Atmo Occitanie en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé depuis 2015. D'abord sur la grande agglomération toulousaine, ce dispositif a été élargi à l'ensemble de la région Occitanie depuis 2017. L'enjeu est d'attirer l'attention des enfants aux enjeux de la qualité de l'air et à l'importance de respirer un air sain.



### Communiquer auprès du plus grand nombre : le Village « Mai Poumon »

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Atmo Occitanie a tenu un stand à l'évènement Mai Poumons en mai 2018 sur le square Charles de Gaulle à Toulouse. L'association Mai Poumons a mis en place cet évènement qui véhicule un message simple : **le poumon est un organe essentiel**, que nous connaissons pourtant très peu. A cette occasion, Atmo Occitanie a accueilli grands et petits sur le stand afin de présenter les missions de l'association, réaliser des expériences en famille et participer au concours d'affiches en votant pour son affiche préférée.



## Perspectives 2019 pour l'action de sensibilisation

- ✓ Poursuivre le déploiement régional, en 2019, plus de 3000 élèves seront sensibilisés en Occitanie.
- ✓ Lancement du Sup'Air Défi, un concours pour enquêter sur ses habitudes, polluer moins l'air, limiter son exposition et être un messenger de la qualité de l'air. Un objectif : gagner un maximum de bulles d'air pur.

## En 2018, Atmo Occitanie booste sa présence média

À l'échelle régionale la couverture médiatique est pour Atmo Occitanie un moyen de toucher un large public. 2018 a été une année forte concernant cette action.

Avec 43 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, l'intérêt croissant pour la qualité de l'air et ses enjeux en région se démontre à nouveau.

Traditionnellement les retombées médiatiques sont confortées par les périodes de pics de pollution, cette année ayant été moins concernée par ceux-ci. Notre présence médiatique est davantage liée aux actions presse menées avec 7 actions de presse contre 6 l'année précédente et des sujets qui ont retenu l'attention du public comme la qualité de l'air sur la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, ou encore les phytosanitaires.

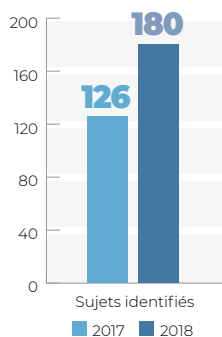
La demande média spontanée pour réponse à des interviews est elle aussi en augmentation de 37 %.

# +43%

par rapport à 2017  
retombées presse  
Atmo Occitanie

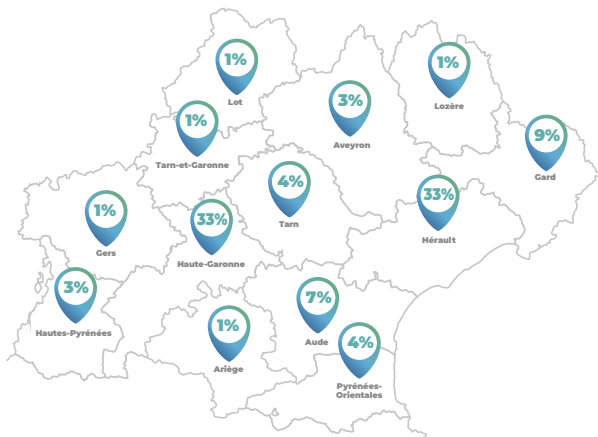
### AU TOTAL

180 sujets identifiés  
en 2018, tous sujets  
et médias confondus



## Répondre aux demandes individuelles d'information partout en région

Nous intervenons à l'échelle des 13 départements de la région pour couvrir les besoins d'information ponctuelles des habitants ou de professionnels concernant la qualité de l'air. Cette année, 249 demandes individuelles ont été répondues.



## Site internet : la météo de l'air de chaque commune en région est désormais disponible

Le nouveau site internet d'Atmo Occitanie : pour une information toujours plus ciblée et locale

Cahier des charges, choix du prestataire, mise à disposition des données, graphisme, mis à plat des contenus... Atmo Occitanie s'est pleinement mobilisé en 2018 pour la publication de son tout nouveau site internet. Les objectifs de modernité et de service à rendre à l'utilisateur ont guidé la concrétisation de ce projet !



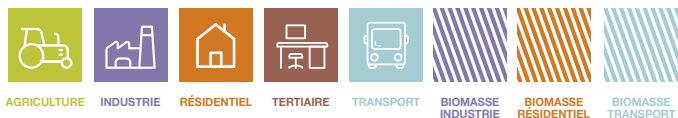
### Dès à présent sur le site...

- ✓ **UN VISUEL RENOUVELÉ** : simplicité et modernité visuelles sont les gages de clarté et retiennent l'intérêt sur les contenus des messages !
- ✓ **UNE INFORMATION LOCALE** : à la saisie d'une localité, les informations relatives à la qualité de l'air du jour, mais aussi de toutes les informations relatives (publications, données liées), sont affichées.
- ✓ **UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE MULTICRITÈRE** : le référencement et l'attribution de critères, y compris les critères géographiques, a été réalisé sur la base documentaire des études et rapports publiés par Atmo Occitanie.

### À venir :

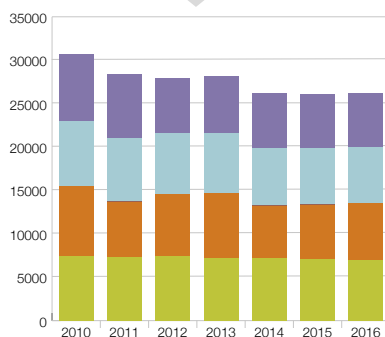
- ✓ **UN COMPTE PERSONNEL « QUALITÉ DE L'AIR »** : tous les utilisateurs du site pourront librement créer un compte personnel pour mémoriser leur profil d'intérêt : la localité, les publications favorites et la gestion des abonnements aux courriers d'information.
- ✓ **UN ESPACE PÉDAGOGIQUE** : tout sur la qualité de l'air ! Les questions que tout le monde se pose sur la qualité de l'air y seront décodées et accessibles à tous ! Un espace des ressources et de cheminement ludique permettra de retrouver des informations clés.
- ✓ **UN AFFICHAGE DYNAMIQUE DES RÉSULTATS ANNUELS DE LA SURVEILLANCE EN RÉGION** : par département, choix des années, inventaire des émissions... les valeurs annuelles seront accessibles et dynamiques.

## InventAIRE régional par polluant

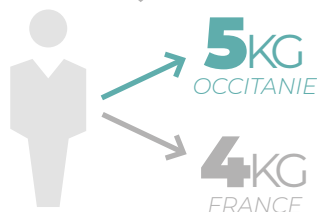


### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



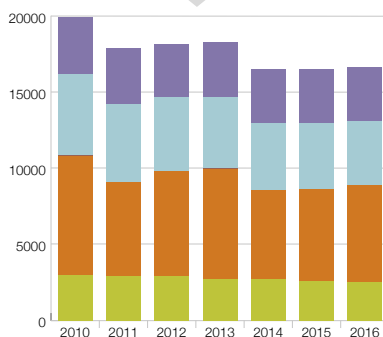
ÉCLAIRAGE

Les secteurs des transports, agricole, industriel et résidentiel émettent chacun un quart des PM10 en Occitanie. Les émissions de PM10 ont diminué de 15% depuis 2010, grâce à la diminution de la consommation énergétique dans le résidentiel/tertiaire. Les émissions dans le secteur résidentiel sont aussi corrélées à la rigueur des hivers.

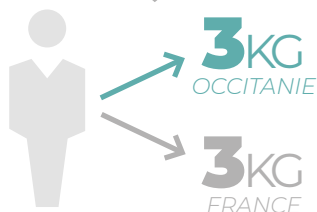
AGIR SUR... les modes de transports, limiter les déplacements, moderniser les dispositifs de chauffage et l'évolution des pratiques agricoles, permet de réduire les émissions de PM10.

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

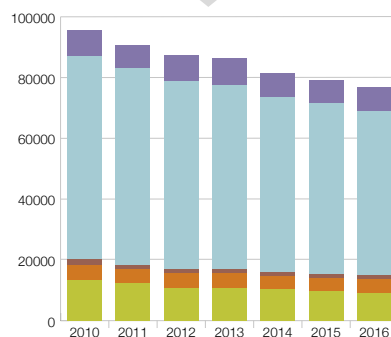
Le secteur résidentiel contribue à 38% des émissions de PM2.5 en Occitanie. Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de PM2.5 dans le secteur résidentiel.

Les émissions totales de PM2.5 ont diminué de 17% depuis 2010.

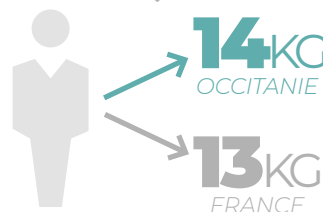
AGIR SUR... l'usage d'appareils performants et une acculturation à des pratiques plus vertueuses permettent de réduire les émissions de particules fines.

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est le principal contributeur des émissions de NOx avec 70% en Occitanie.

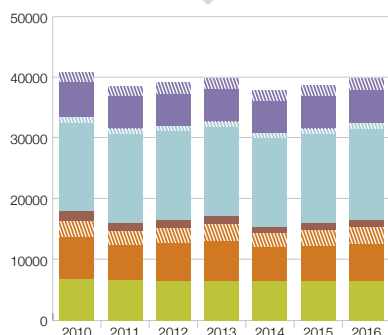
Les émissions dues à ce secteur ont diminué de 20% depuis 2010. La modernisation du parc automobile permet de compenser l'augmentation du trafic routier.

AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.



## GES

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



ÉCLAIRAGE

**Le secteur des transports est le plus contributeur des émissions de GES avec 44% en Occitanie.**

Les émissions totales de GES ont légèrement diminué de 4% depuis 2010.

AGIR SUR... le nombre de déplacements motorisés au quotidien permet de réduire les émissions de GES sur le territoire.

## L'inventaire : un outil harmonisé et un enrichissement des données

**L'année 2018 voit la poursuite de l'harmonisation des méthodologies d'inventaire à l'échelle communale sur l'ensemble de la région et un enrichissement des données dans les secteurs de l'industrie et des transports côtiers.**

Les émissions associées au trafic routier, premier émetteur d'oxydes d'azote sur la région, ont été affinées grâce à l'actualisation régulière des données réelles de comptages fournies par les différents partenaires d'Atmo Occitanie et par une harmonisation accrue des calculs sur les deux ex-régions.

L'année 2018 est aussi marquée par un travail important sur le secteur industriel. De nombreux sous-secteurs industriels sont désormais pris en compte dans l'inventaire régional et selon une méthodologie unique, conforme au guide national. En parallèle, la validation des émissions associées aux industriels soumis à déclaration sur la région a été affinée et améliorée à l'aide d'un outil d'inventaire dédié au secteur industriel et à l'expertise renforcée d'Atmo Occitanie. Ce développement permet d'engager un dialogue constructif avec nos partenaires industriels sur le long terme.

Enfin, de nouveaux secteurs d'activité ont pu être pris en compte dans l'inventaire régional pour la première fois, comme les émissions dues aux activités maritimes et aux activités de pêche, qui représentent aussi un fort enjeu pour nos partenaires sur la côte méditerranéenne. Ces nouvelles données pourront désormais être utilisées sous forme d'indicateurs tendanciels ou plus détaillées par port afin de mieux connaître ces secteurs d'activité (sources précises de pollution de l'air, polluants spécifiques, ...).

**En 2018, les données d'inventaires ont été mises à disposition de nombreux partenaires.**

Outre la production, la valorisation des données d'inventaire est une part importante de l'activité en 2018, notamment au travers de l'accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). De nombreux partenaires ont ainsi sollicité Atmo Occitanie afin d'avoir accès à ces données d'inventaire dans le but de quantifier des potentiels de réduction de leurs émissions polluantes et suivre les actions engagées sur leurs territoires.



Le saviez-vous ?

**L'inventaire est calculé pour 60 polluants**

## L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2018

**La situation de la qualité de l'air en 2018 vis-à-vis de la réglementation est stable ces dernières années en Occitanie, comme l'indiquent les différents outils déployés sur la région (stations de mesures, campagnes d'évaluation ponctuelles et modélisations).**

Comme les années précédentes, les concentrations d'ozone (O<sub>3</sub>) ne respectent pas les objectifs de qualité sur l'ensemble de l'Occitanie, ainsi que les valeurs cibles dans les départements du Gard et de l'Hérault. Malgré une augmentation des niveaux en 2018, une tendance à l'amélioration est enregistrée sur ces 10 dernières années, avec des valeurs cibles de plus en plus respectées.

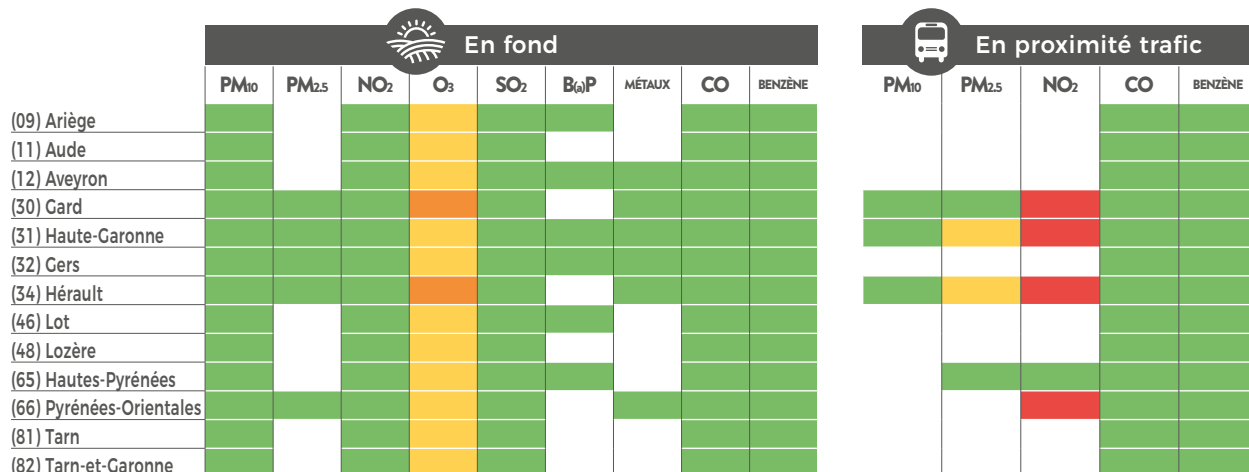
Les concentrations les plus élevées de dioxyde d'azote sont mesurées à proximité de voies à forte circulation dans les

agglomérations les plus peuplées (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan), avec des niveaux ne respectant pas la valeur limite annuelle pour la protection de la santé.

Concernant les particules fines PM<sub>2.5</sub>, la situation s'est améliorée ces dernières années : les différents seuils réglementaires sont désormais respectés en situation de fond, seul l'objectif de qualité est dépassé à proximité de certains axes routiers.

Pour les PM<sub>10</sub>, si les seuils annuels sont respectés, les départements de la Haute-Garonne et du Tarn ont connu fin février 2018 un épisode de pollution sur plusieurs jours.

Pour le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le benzène, les métaux et le benzo[a]pyrène (B(a)P), les seuils réglementaires sont respectés sur l'ensemble de l'Occitanie.



### Échelle des valeurs réglementaires

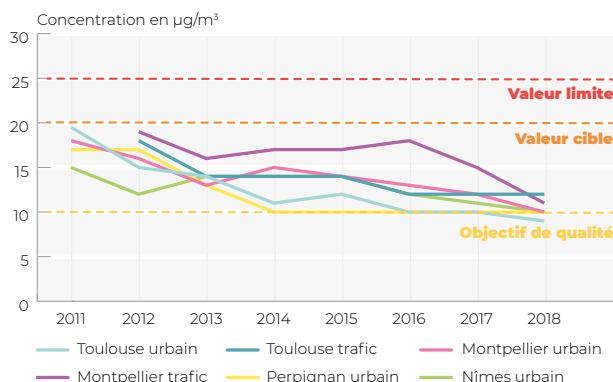
- **Valeur limite dépassée** - La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **Valeur cible dépassée** - La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **Objectif de qualité non respecté** - L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- **Réglementation respectée**

## Les particules PM<sub>2.5</sub>, inférieures à 2,5 micromètres

Les concentrations de PM<sub>2.5</sub> sont en diminution ces dernières années, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier.

Par conséquent, l'objectif de qualité est respecté en 2018 en fond urbain. En revanche, il ne l'est toujours pas à proximité de certains axes routiers.

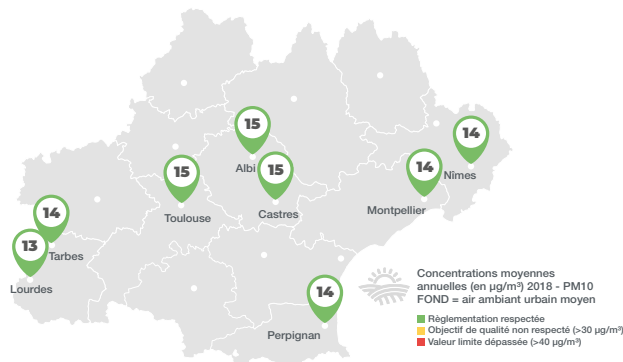
### Évolution annuelle PM<sub>2.5</sub>



## Les particules PM10, inférieures à 10 micromètres



En situation de fond



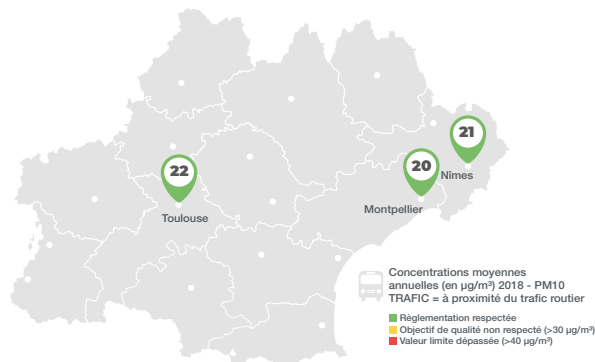
En situation de fond, les concentrations de PM10 restent homogènes. Les moyennes annuelles comprises entre 13 et 15 µg/m³ sont nettement inférieures aux seuils réglementaires (objectif de qualité et valeur limite fixés respectivement à 30 et 40 µg/m³).

Le seuil journalier n'a été dépassé qu'à une reprise.

Département	Ville	Nombre jours dépassement moyenne jour 50 µg/m³ (valeur limite : pas plus de 35 dépassements par an)
30	Nîmes	0
31	Toulouse	1
34	Montpellier	0
65	Lourdes	0
65	Tarbes	0
66	Perpignan	0
81	Albi Urbain	0
81	Castres	0



En proximité trafic routier



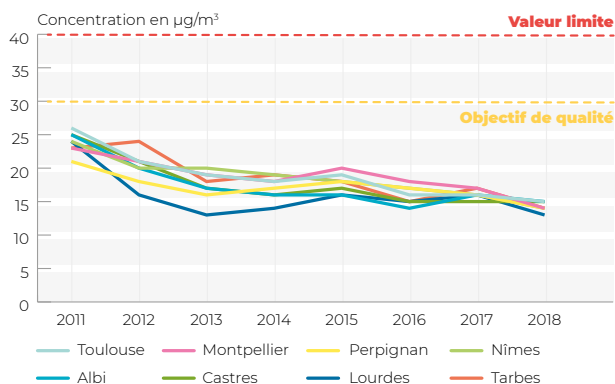
À proximité immédiate des axes de circulation, les concentrations de PM10, logiquement plus élevées qu'en situation de fond, respectent également les seuils réglementaires.

Département	Ville	Nombre jours dépassement moyenne jour 50 µg/m³ (valeur limite : pas plus de 35 dépassements par an)
30	Nîmes	2
31	Toulouse	6
34	Montpellier	1

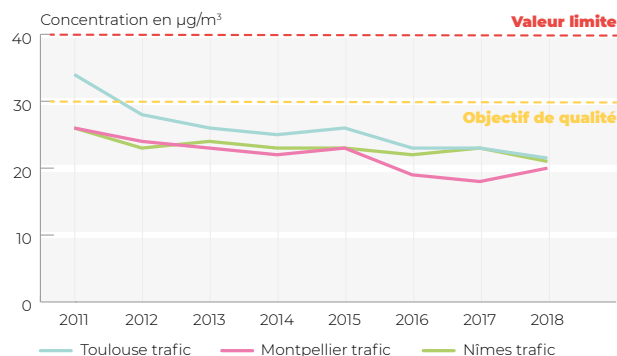
### Évolution de l'exposition aux particules PM10

En 2018, les concentrations annuelles de PM10, comme pour les PM2.5, sont en diminution par rapport aux années précédentes, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier.

#### Évolution annuelle en fond urbain PM10



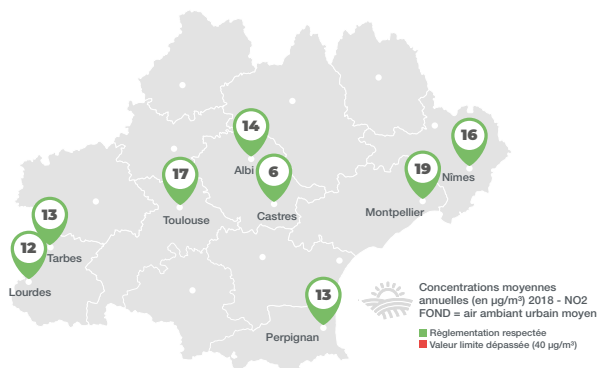
#### Évolution annuelle sur les sites trafic PM10



## Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



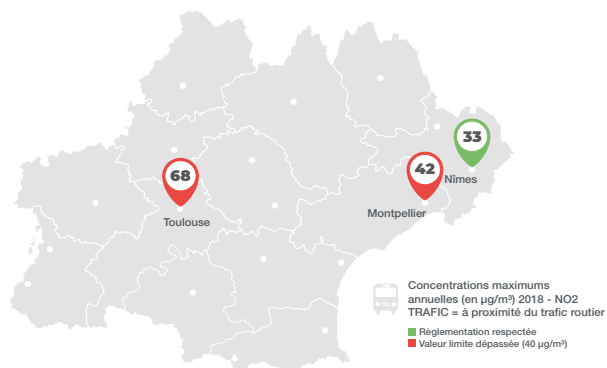
En situation de fond



Les concentrations diminuent rapidement avec la distance aux voies principales. La pollution de fond atteinte en quelques centaines de mètres s'échelonne en fonction de l'environnement : proche de 20 µg/m<sup>3</sup> pour les deux métropoles jusqu'à moins de 10 µg/m<sup>3</sup> pour des centres urbains plus modestes. Loin de toute activité humaine, la concentration est de l'ordre de 1 µg/m<sup>3</sup>.

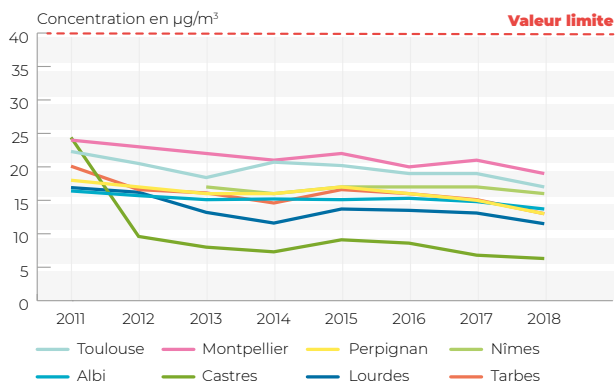


En proximité trafic routier

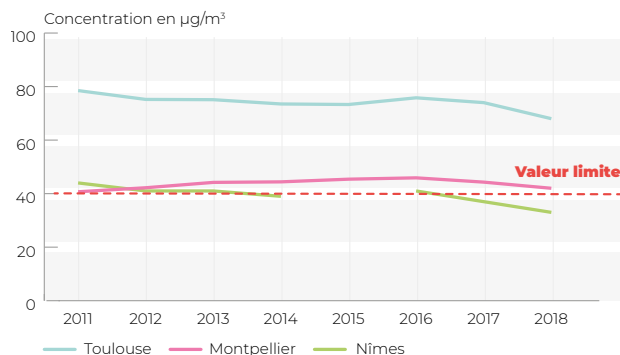


Les concentrations les plus élevées de NO<sub>2</sub> sont retrouvées le long d'axes supportant une forte circulation, le secteur des transports routiers étant la principale source d'émission sur la région. Des niveaux ne respectant pas la valeur limite annuelle (40 µg/m<sup>3</sup>) pour la protection de la santé humaine sont constatés dans les plus grandes villes de la région.

### Évolution annuelle en fond urbain NO<sub>2</sub>



### Évolution annuelle en site trafic NO<sub>2</sub>

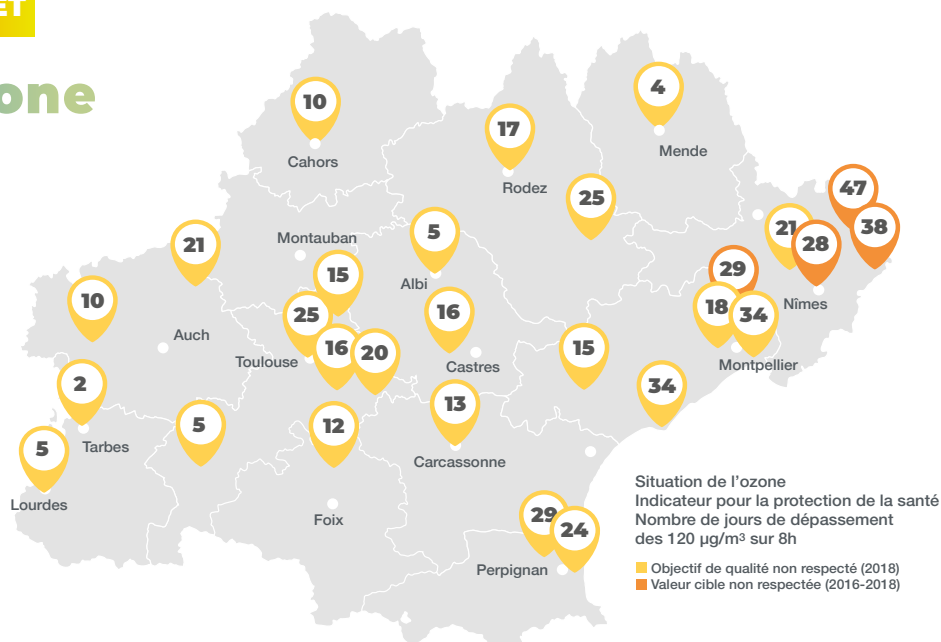


En 2018, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier, les concentrations de NO<sub>2</sub> sont en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Les niveaux constatés en fond urbain sont nettement inférieurs à la valeur limite annuelle. En revanche, les outils d'évaluation (mesures fixes, mesures ponctuelles, modélisations) montrent que la valeur limite n'est pas respectée à proximité d'axes routiers de plusieurs agglomérations de la région (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Alès, Béziers...).



## L'ozone



Dép.	Station	Nombre de jours de dépassement des 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne glissante sur 8 heures	
		2018	Moyenne 2016-2018
9	Pamiers - Urbain	12	5
11	Carcassonne - Urbain <sup>1,2</sup>	13	13
12	Millau - Urbain	25	14
12	Rodez - Urbain <sup>1</sup>	17	12
30	La Calmette - Périurbain	21	21
30	Nîmes Sud - Urbain	41	28
30	Saze - Rural	67	47
30	Vallabrègues - Rural	53	38
31	Belesta en Lauragais - Rural	20	17
31	Bessières-ECONOTRE	15	13
31	Saint-Gaudens-Miramont - Industriel	5	4
31	Montgiscard - Urbain	16	13
31	Toulouse-Berthelot Urbain	23	14
31	Toulouse-Jacquier - Urbain	25	16
31	Toulouse-Mazades - Urbain	20	14
32	Gaudonville - Rural	16	15
32	Peyrusse-Vieille - Rural	10	9
34	Agathois-Piscenois - Périurbain	34	24
34	Biterrois-Narbonnais - Rural	15	14
34	Montpellier Sud - Périurbain	34	24
34	Montpellier Prés d'Arènes - Urbain	18	9
34	Montpellier Nord - Périurbain	41	29
46	Cahors Ilbert - Urbain <sup>1</sup>	10	10
48	Mende - Vernede - Urbain <sup>1</sup>	4	4
65	Lourdes - Urbain	5	7
65	Tarbes-Dupuy - Urbain	2	4
66	Perpignan Sud - Urbain	24	16
66	Saint-Estève - Périurbain	29	16
81	Albi - Urbain	5	2
81	Castres - Urbain	21	13

**En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées) favorisent la transformation en ozone de polluants émis par les activités humaines.**

**L'année 2018 a été marquée par des niveaux d'ozone parmi les plus élevés de ces dernières années.** Cette augmentation est en grande partie due aux records de températures enregistrées pendant l'été (le plus chaud depuis 2003), ayant notamment entraîné deux épisodes de pollution à l'ozone intenses.

**L'Est de la région est le plus impacté** par de fortes concentrations d'ozone. En plus d'un taux d'ensoleillement parmi les plus élevés de la région, les départements du Gard et de l'Hérault connaissent d'importantes émissions de précurseurs d'ozone notamment issus du trafic routier et dans le secteur de l'industrie. Les émissions des zones frontalières (Vallée du Rhône et Etang de Berre en particulier) contribuent également aux niveaux d'ozone sur ces départements.

Comme les années précédentes, **des situations de non respects des seuils réglementaires (protection de la santé humaine et protection de la végétation) sont également constatées :**

- Les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région ;
- Les valeurs cibles, calculées en moyenne sur plusieurs années, ne sont pas respectées sur la majorité du Gard et de l'Hérault. En revanche, elles le sont sur les autres départements grâce notamment aux niveaux plus faibles d'ozone mesurés les années précédentes.

1 Campagne de mesure

2 Taux de données inférieur à 85% sur l'année

Objectif de qualité non respecté

Valeur cible (>25 jours en moyenne sur 3 ans) non respectée

## L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air : une année marquée par des conditions météorologiques particulières

En 2018, l'Occitanie a été marquée par 27 procédures départementales d'informations pour un épisode de pollution, réparties sur 17 journées. L'ozone est responsable de la majorité de ces épisodes avec 22 déclenchements de la procédure, contre 5 en raison des particules en suspension PM10.

**4 épisodes de pollution ont concerné plusieurs journées consécutives** : un épisode de pollution aux PM10 de 3 jours en février et 3 épisodes de 3 à 5 jours en juillet et août pour l'ozone.

**La persistance sur plusieurs jours de la pollution a conduit au déclenchement de 10 procédures d'alerte**, avec pour conséquences la mise en place de mesures d'urgence visant à limiter les activités sources de pollution dans l'air.

**Les conditions météorologiques estivales**, températures caniculaires et fort ensoleillement, ont contribué à la formation d'ozone entraînant le déclenchement de procédures, essentiellement à l'Est de la région.

**En revanche, le nombre d'épisodes de pollution liés aux particules PM10 est nettement plus faible qu'en 2017**, 5 contre 66 procédures, ceci en raison d'un hiver et d'un automne davantage pluvieux et venté que la normale, conditions limitant l'accumulation de polluants dans l'atmosphère.

### Évolution du nombre de procédures pour un épisode de pollution

Département	2016	2017	2018
ARIÈGE	0	0	0
AUDE	0	3	0
AVEYRON	0	2	0
GARD	9	9	14
GERS	0	0	0
HAUTE-GARONNE	9	15	5
HAUTES-PYRÉNÉES	13	17	0
HERAULT	8	3	5
LOT	0	0	0
LOZÈRE	0	0	0
PYRÉNÉES-ORIENTALES	0	2	1
TARN	0	8	2
TARN-ET-GARONNE	13	12	0



Au total en Occitanie en 2018

# 17 journées

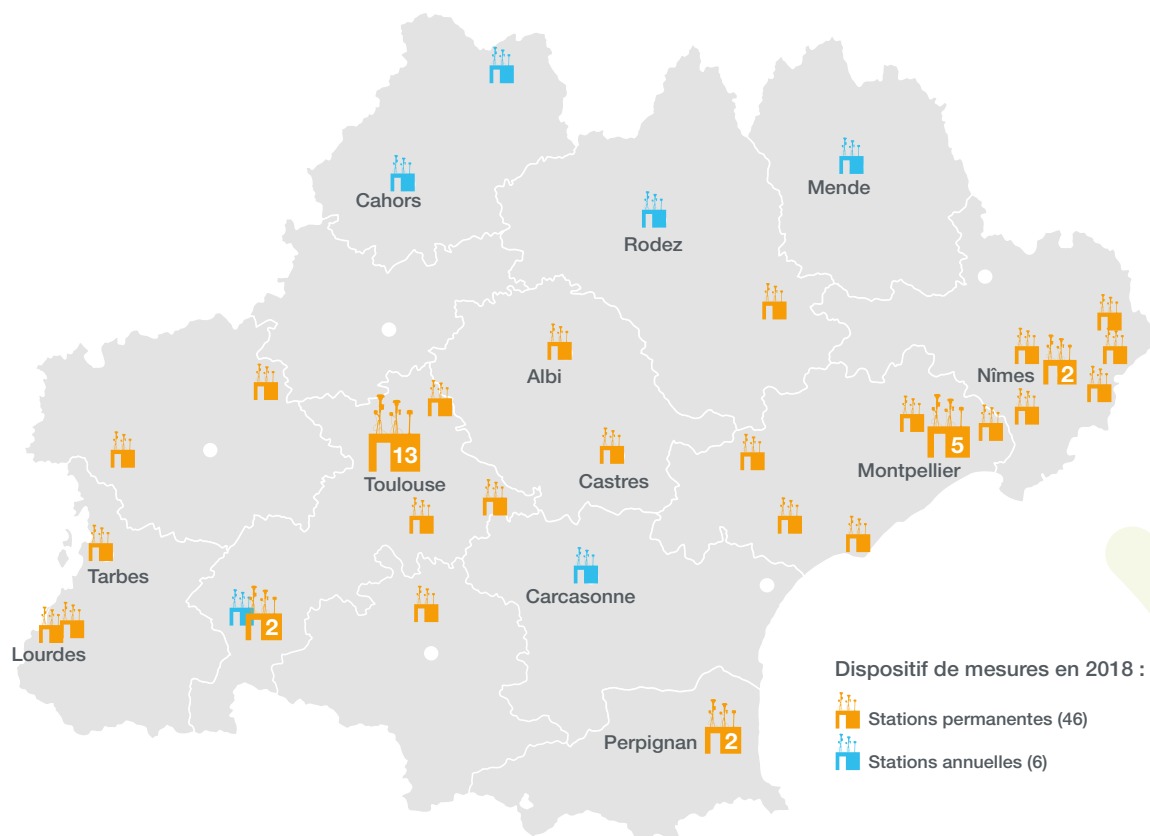
ont connu au moins un département en épisode de pollution

EN 2018	Nombre de procédures pour un épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
GARD	14	0	14
HAUTE-GARONNE	5	3	2
HERAULT	5	0	5
PYRÉNÉES-ORIENTALES	1	0	1
TARN	2	2	0

Suivez-nous sur Twitter !

[@Atmo\\_Oc](https://twitter.com/Atmo_Oc)

## Le dispositif de mesures sur le territoire, une composante des outils régionaux de surveillance

















**Les stations de mesures sont un des outils du dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des émissions et les plateformes de modélisation régionale et urbaine.**

L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional de surveillance de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.

**En Occitanie**  
**46** stations permanentes sont présentes de façon pluriannuelle  
**6** stations annuelles ont mesuré la qualité de l'air pour l'année 2018

# Résultats par station et par polluant

	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
<b>ARIÈGE (09)</b>								
 PAMIERIS								
Ozone	57	-		134	12			156
<b>AVEYRON (12)</b>								
 MILLAU								
Ozone	60	17 809		164	25			168
<b>GARD(30)</b>								
NÎMES SUD GAUZY								
 Dioxyde d'azote	16						0	190
Ozone	64	25 008		160	41			196
Particules PM10	14		39			0		
Particules PM2.5	10							
LA CALMETTE								
 Dioxyde d'azote	8						0	54
Ozone	55	-		151	21			167
Particules PM10	16		48			0		
NÎMES PLANAS								
 Dioxyde d'azote	33						0	137
Particules PM10	21		63			2		
VALLABREGUES								
 Dioxyde d'azote	8						0	51
Ozone	66	27 587		170	53			197
SAZE								
 Ozone	68	33 424		170	67			202
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES								
 Particules PM10	15		52			1		
Particules PM2.5	9							
VERGÈZE								
 Arsenic	1,2							
Nickel	1,8							
Plomb	6,0							
<b>GERS (32)</b>								
PEYRUSSE-VIEILLE								
 Dioxyde d'azote	1						0	14
Ozone	69	10 648		140	10			147
Particules PM10	10		37			0		
Particules PM2.5	7							
Benzo(a)pyrène	<0,035							
Arsenic	0,23							
Cadmium	0,04							
Nickel	0,46							
Plomb	1,57							
GAUDONVILLE								
 Ozone	67	13 153		140	16			155
<b>HAUTE-GARONNE (31)</b>								
MONTGISCARD								
 Ozone	62	-		152	16			169
TOULOUSE MAZADES								
 Dioxyde d'azote	15						0	97
Ozone	58	14 916		149	20			170
Particules PM10	15		52			1		
Particules PM2.5	9							
TOULOUSE JACQUIER								
 Dioxyde d'azote	18						0	114
Ozone	56	15 916		156	25			182
Particules PM10	16		47			0		

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube  
 \* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.





Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

















	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m <sup>3</sup>	Nb jour > 50 µg/m <sup>3</sup>	Nb heure > 200 µg/m <sup>3</sup>	Max Horaire
<b>TOULOUSE BERTHELOT</b>								
	Dioxyde d'azote	17					0	119
	Ozone	57	15 676		152	23		183
	Particules PM10	14		42			0	
	Particules PM2.5	9						
	Benzo(a)pyrène	0,07						
	Arsenic	0,3						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,7						
Plomb	2,4							
<b>TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE</b>								
	Dioxyde d'azote	68					2	217
	Particules PM10	28		58		6		
	Benzène	1,5						
<b>TOULOUSE ROUTE D'ALBI</b>								
	Dioxyde d'azote	37					0	175
	Particules PM10	21		59		2		
	Particules PM2.5	12						
<b>TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE</b>								
	Dioxyde d'azote	47					0	153
	Particules PM10	23		56		1		
<b>BLAGNAC AÉROPORT TRAFIC</b>								
	Dioxyde d'azote	21					0	152
	Particules PM10	14		50		0		
	Benzène	1,0						
<b>BLAGNAC AÉROPORT PISTE</b>								
	Dioxyde d'azote	16					0	141
	Particules PM10	14		44		0		
<b>BESSIÈRES ÉCONOTRE</b>								
	Particules PM10	15		50		0		
	Ozone*	55*	12 851*		140*	15*		160*
	Dioxyde de soufre	0,4*						17
	Arsenic	0,3						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,6						
	Plomb	1,8						
<b>TOULOUSE SETMI EISENHOWER</b>								
	Particules PM10	16		54		1		
	Dioxyde de soufre	0,3*						4
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,8						
	Plomb	2						
<b>TOULOUSE SETMI CHAPITRE</b>								
	Particules PM10	16		43		0		
	Dioxyde de soufre	0,5*						9
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	0,7						
	Plomb	2,4						
<b>TOULOUSE BOULODROME</b>								
	Plomb	8,0						
<b>TOULOUSE FAURE</b>								
	Plomb	4,9						
<b>TOULOUSE FERRY</b>								
	Plomb	5,7						
<b>SAINT-GAUDENS DAURAT</b>								
	Dioxyde de soufre	3						45
<b>SAINT-GAUDENS MIRAMONT</b>								
	Dioxyde de soufre	0,2						71
	Ozone*	47*	9 123		132*	5*		141*
<b>BELESTA-EN-LAURAGAIS</b>								
	Ozone	65	11 956		140	20		152

□ Pas de seuil réglementaire (moyenne annuelle ozone)  
 ■ Seuil réglementaire respecté

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés  
 ■ Valeur limite non respectée



Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube  
 \* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

# La qualité de l'air en Occitanie en 2018






	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire	
<b>HAUTES-PYRÉNÉES (65)</b>									
<b>TARBES DUPUY</b>									
	Dioxyde d'azote	13					0	95	
	Ozone	55	8 957		138	2		143	
	Particules PM10	14		46			0		
	Dioxyde de soufre	0						5,6	
	Benzo(a)pyrène	0,26							
<b>LOURDES LAPACCA</b>									
	Dioxyde d'azote	11					0	94	
	Ozone	54	10 126		130	5		141	
	Particules PM10	13		40			0		
<b>LOURDES PARADIS</b>									
	Dioxyde d'azote	16					0	73	
	Particules PM2.5	8							
<b>HÉRAULT (34)</b>									
<b>MONTPELLIER PRÉS D'ARÈNES</b>									
	Dioxyde d'azote	18					0	110	
	Ozone	60	12 891		161	18		182	
	Particules PM10	14		37			0		
	Particules PM2.5	10							
<b>MONTPELLIER CHAPTAL</b>									
	Dioxyde d'azote	26					0	120	
	<b>MONTPELLIER SAINT-DENIS</b>								
	Dioxyde d'azote	42					0	179	
	<b>MONTPELLIER POMPIGNANE</b>								
	Dioxyde d'azote	27					0	145	
	Benzène	1,5							
Particules PM10	20*		58*			1*			
Particules PM2.5	11								
<b>PÉRIURBAINE NORD (ST GÉLY)</b>									
	Ozone	67	22 541		167	41		179	
	Particules PM10	12		44			0		
<b>PÉRIURBAINE SUD (LATTES)</b>									
	Ozone	62	22 204		176	34		195	
	<b>LUNEL-VIEL</b>								
	Dioxyde d'azote	12					0	85	
	Particules PM10	18		40			0		
	Particules PM2.5	10							
	Arsenic	0,6							
	Cadmium	0,1							
	Nickel	2,2							
	Plomb	3,5							
<b>AGATHOIS-PISCÉNOIS</b>									
	Dioxyde d'azote	7					0	46	
	Ozone	71	20 331		175	34		190	
<b>BITERROIS-NARBONNAIS</b>									
	Ozone	65	-		140	15		149	
	<b>HAUT-LANGUEDOC</b>								
	Ozone	-	-		149*	28*		156*	
	<b>PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)</b>								
<b>PERPIGNAN SUD (RIGAUD)</b>									
	Dioxyde d'azote	13					0	88	
	Particules PM10	14		40			0		
	Particules PM2.5	10							
	Ozone	68	21 922		164	24		169	
<b>SAINT-ESTÈVE</b>									
	Ozone	71	22 615		161	29		167	
	Arsenic	0,2							
	Cadmium	0,1							
	Nickel	1,2							
	Plomb	1,8							
<b>TARN (81)</b>									
<b>ALBI DELMAS</b>									
	Dioxyde d'azote	14					0	84	
	Ozone	55	12 093		149	5		158	
	Particules PM10	15		50			0		
<b>CASTRES TRAVET</b>									
	Dioxyde d'azote	6					0	57	
	Ozone	60	15 474		145	21		154	
	Particules PM10	15		41			0		

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube  
\* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

Mesures temporaires **longue durée**

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
<b>AUDE (11)</b>								
CARCASSONNE								
	Dioxyde d'azote	11					0	100
	Particules PM10	14		31		0		
	Particules PM2,5	9						
	Ozone	59	-		138	13		145
<b>AVEYRON (12)</b>								
RODEZ CAMONIL								
	Dioxyde d'azote	9					0	88
	Particules PM10	13		41		0		
	Ozone	64	14 642		161	17		169
<b>LOT (46)</b>								
CAHORS								
	Dioxyde d'azote	7					0	53
	Particules PM10	13		36		0		
	Ozone	55	11 192		141	10		144
	Benzo(a)pyrène	0,19						
<b>LOZERE (48)</b>								
MENDE								
	Dioxyde d'azote	10					0	62
	Particules PM10	15		36		0		
	Particules PM2,5	8						
	Ozone	53	7 886		145	4		151

 Mesures temporaires **courte durée**

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
<b>GARD (30)</b>								
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES								
	Ozone	76	-		129	27		188
<b>HAUTE-GARONNE (31)</b>								
AUCAMVILLE								
	Dioxyde d'azote	27					0	108
	Particules PM10	16		28		0		
	Particules PM2,5	11						
COLOMIERS								
	Dioxyde d'azote	19					0	76
	Particules PM10	16		26		0		
	Particules PM2,5	11						
<b>HÉRAULT (34)</b>								
SAINT-AUNES								
	Dioxyde d'azote	14					0	84
	Particules PM10	18		52		2		
	Particules PM2,5	10						
BEZIERS								
	Particules PM10	14		26		0		
	Particules PM2,5	8						
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	1,5						
	Plomb	2,7						

Pas de seuil réglementaire (moyenne annuelle ozone)  
 Seuil réglementaire respecté

Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés  
 Valeur limite non respectée

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube  
 \* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.



# La qualité de l'air par département en 2018



Votre observatoire régional de l'air

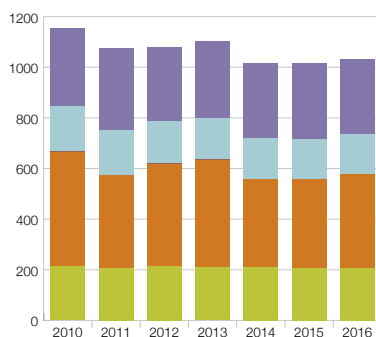
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



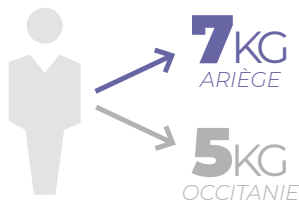
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

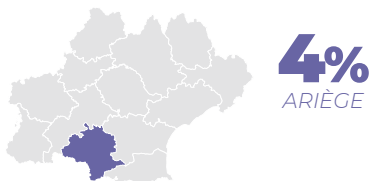
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



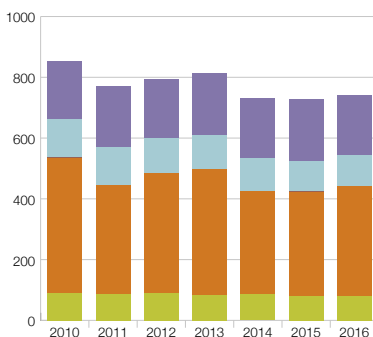
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de PM10, avec 36% en Ariège. Les émissions dans ce secteur sont aussi corrélées à la rigueur des hivers.

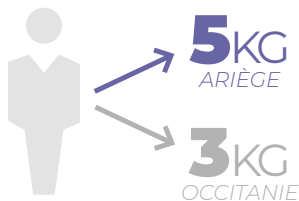
Les émissions de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-11%), grâce à la diminution des émissions de la consommation énergétique notamment dans le résidentiel.

### PM2.5

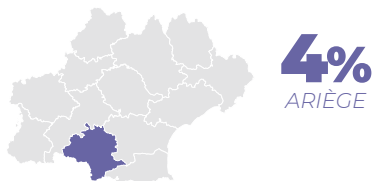
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



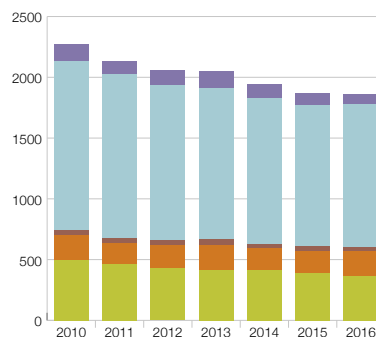
ÉCLAIRAGE

En Ariège, le secteur résidentiel émet près de la moitié des PM2.5 (48%).

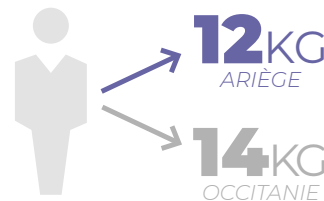
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de particules dans ce secteur. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-13%) et suivent les variations de la consommation énergétique de ce secteur.

### NOx

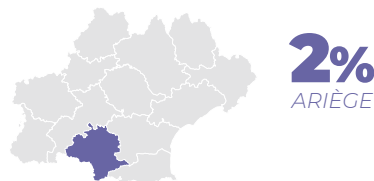
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est le premier émetteur de NOx en Ariège, avec 63%.

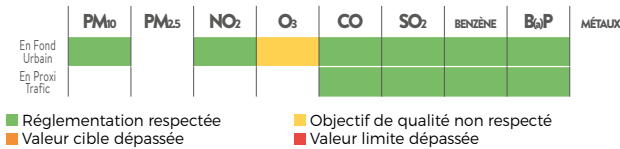
Les émissions de NOx sont en baisse depuis 2010 (-18%), grâce notamment au renouvellement du parc de véhicules et à la diminution régulière de la consommation énergétique globale du territoire.



## Les niveaux de pollution de l'air

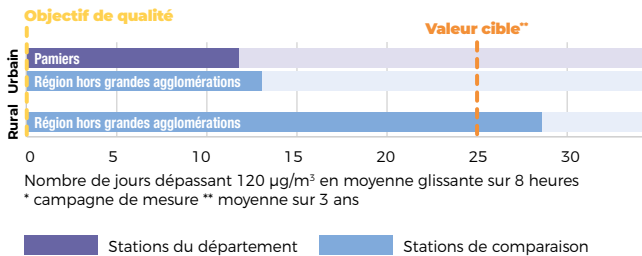
En 2018 sur le département de l'Ariège, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, dépassés sur l'ensemble de l'Occitanie. En 2018, les niveaux d'ozone ont été relativement élevés, en raison des conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation. Les concentrations observées à Pamiers restent néanmoins parmi les plus faibles de la région.

## Réglementation : situation du département



### Ozone O<sub>3</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Perspectives 2019

**Fin de la période d'évaluation de l'ozone à Pamiers, après 4 ans de mesures :** les concentrations d'ozone mesurées sont parmi les plus faibles de la région. Atmo Occitanie va planifier une future évaluation de la qualité de l'air pour ces prochaines années.

**Projet de suivi de la pollution atmosphérique dans les vallées ariégeoises, dans le cadre d'un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises :** réflexion en cours sur l'installation d'une station temporaire permettant d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air sur ces territoires.



## L'air sous surveillance

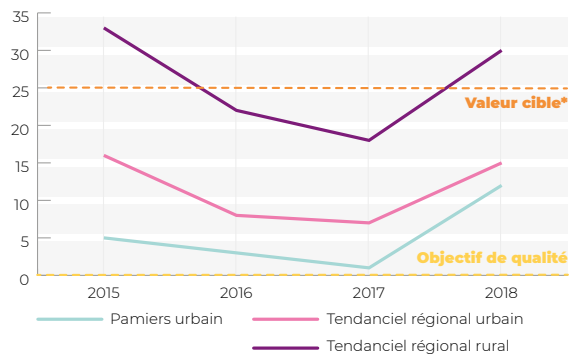
**Maintien pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive de la station de mesures de Pamiers,** afin de suivre les concentrations d'ozone sur le département.

**Adhésion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** et recueil des attentes pour un futur partenariat.

**Suivi des retombées de poussières** dans l'environnement des carrières de BGO Saverdun et BGO Varilhes ainsi que de la mine et de l'usine Imerys Talcs de Luzenac.



### Données tendanciellelles O<sub>3</sub>



Nombre de jours dépassant 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

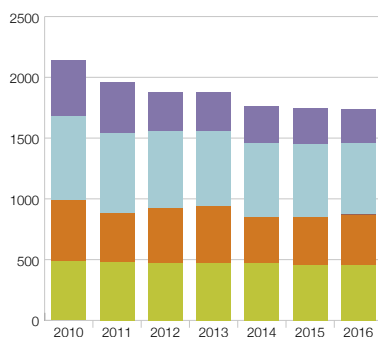
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



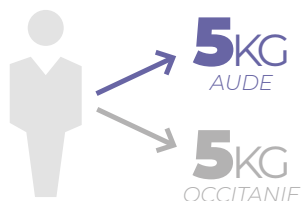
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

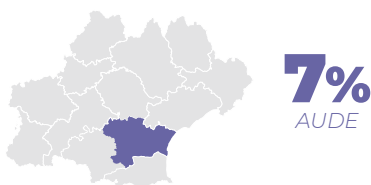
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



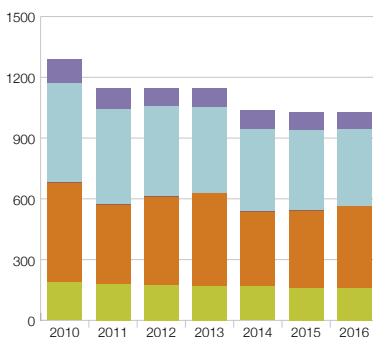
ÉCLAIRAGE

**Le secteur des transports est le premier émetteur de PM10, avec 34% dans l'Aude.**

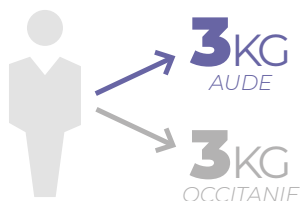
Les secteurs résidentiel et agricole sont d'importants contributeurs d'émissions de PM10, avec 24% et 26%. Les émissions de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-19%), notamment dans les secteurs des transports industriel et résidentiel, grâce à la diminution de la consommation énergétique.

### PM2.5

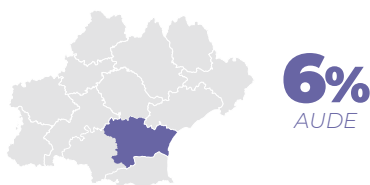
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



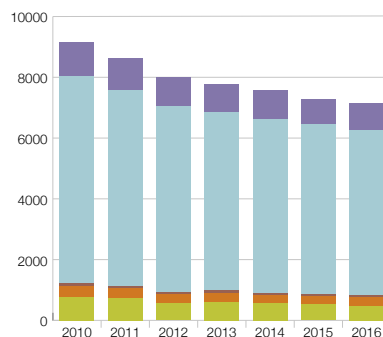
ÉCLAIRAGE

**Le secteur résidentiel émet 39% des PM2.5 et le secteur des transports, 37% dans l'Aude.**

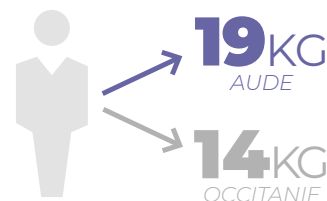
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-20%).

### NOx

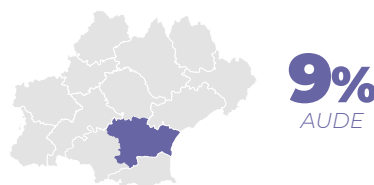
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



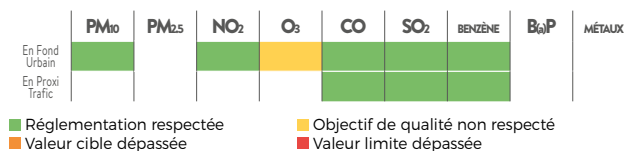
ÉCLAIRAGE

**Le secteur des transports contribue à plus de 75% des émissions de NOx dans l'Aude, en raison d'importants secteurs autoroutiers.**

Les émissions de NOx sont en baisse régulière depuis 2010 (-22%), grâce au renouvellement du parc automobile et à la diminution de la consommation énergétique.

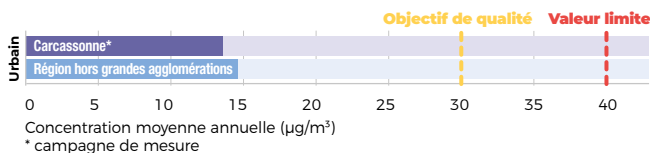


## Réglementation : situation du département



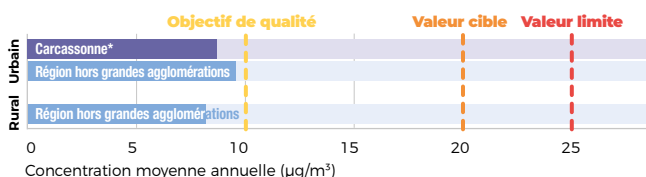
### Particules PM<sub>10</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



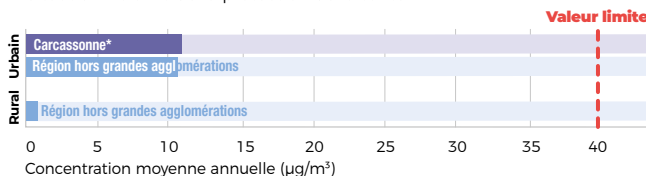
### Particules PM<sub>2.5</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



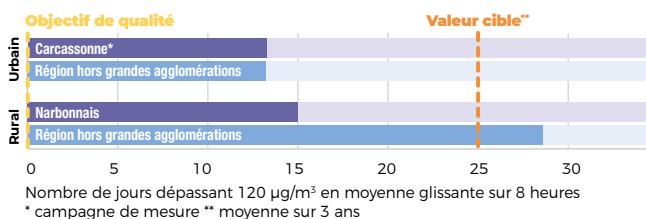
### Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O<sub>3</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



■ Stations du département ■ Stations de comparaison

## Perspectives 2019

**Renouvellement de la convention de partenariat avec le Grand Narbonne**, qui définira les actions de surveillance et d'accompagnement sur les prochaines années.

**Poursuite des actions menées sur l'agglomération de Carcassonne**, avec la fin des mesures en fond urbain en juin 2019, l'installation d'une station en milieu rural au cours de l'été 2019, la mise en place de mesures pérennes de NO<sub>2</sub> sur quelques sites ainsi que l'évaluation d'actions envisagées pour améliorer la qualité de l'air dans le cadre du PCAET.

## Les niveaux de pollution de l'air

Sur l'Aude, les concentrations mesurées à Carcassonne en 2018 sont similaires à celles observées en milieu urbain sur la région. Les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone. En 2018, comme en 2015, les niveaux d'ozone ont été relativement élevés, en raison des conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation.

## L'air sous surveillance

**Nouveau partenariat sur 5 ans avec Carcassonne Agglo** avec en 2018 : une station urbaine installée en juin pour 1 an, une campagne de mesures du NO<sub>2</sub> sur plus de 40 sites et un accompagnement pour l'élaboration de leur PCAET.

**Campagne nationale de mesures de produits phytosanitaires dans l'air ambiant** : 80 composés sont mesurés depuis juin 2018 en milieu périurbain à dominante viticole. Les mesures se poursuivent en 2019 et feront l'objet d'un rapport prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

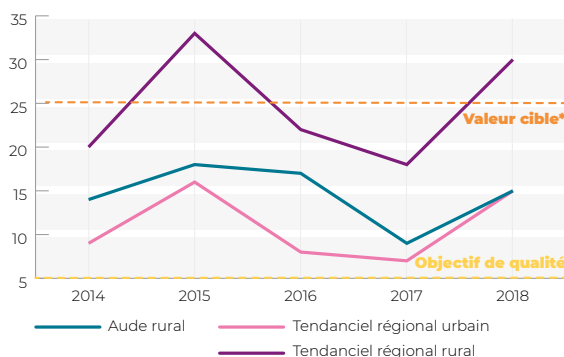
**Accompagnement du Grand Narbonne dans l'élaboration de son PCAET.**

**Impact sur la qualité de l'air du passage à 3 voies d'une portion de l'A61**, en partenariat avec ASF.

**Mesures des retombées de poussières** : renouvellement de partenariats et adaptation du dispositif de mesures en lien avec les évolutions réglementaires autour de 5 exploitations industrielles.



### Données tendancielles O<sub>3</sub>



Nombre de jours dépassant  $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

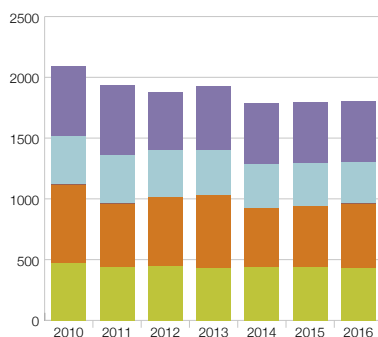
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



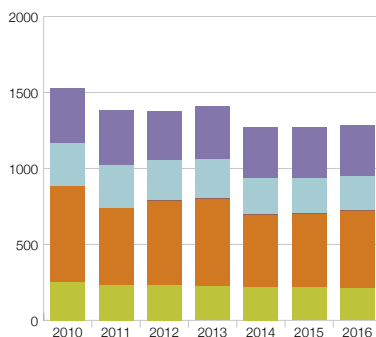
ÉCLAIRAGE

**Le secteur résidentiel est le premier émetteur de PM10, avec 29% en Aveyron.**

Les émissions industrielles, avec l'exploitation de carrières (45 sites considérés en Aveyron), contribuent de manière similaire aux émissions de PM10 (28%). Les émissions totales de ce polluant sont en baisse depuis 2010 (-14%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



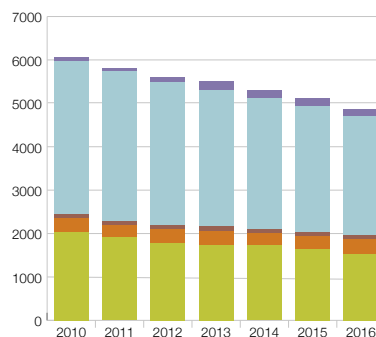
ÉCLAIRAGE

**Le secteur résidentiel émet 40% des PM2.5 en Aveyron.**

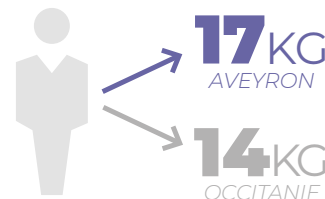
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-16%).

### NOx

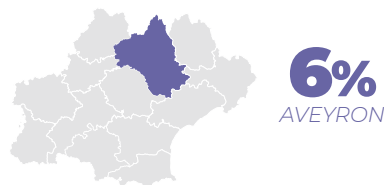
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

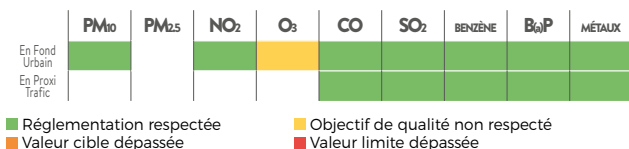
**Le secteur des transports contribue à 56% des émissions totales de NOx en Aveyron.**

Outre la baisse observée dans le secteur des transports, l'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles expliquent la tendance à la baisse depuis 2010 (-20%).

## Les niveaux de pollution de l'air

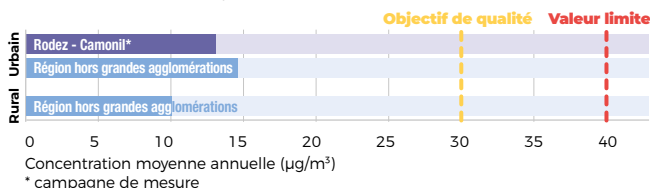
En Aveyron, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone. En 2018, comme en 2015, les niveaux d'ozone ont été relativement élevés, notamment sur Millau, en raison des conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation. La moyenne 2018 des PM10 est similaire à celle observée en milieu urbain sur la région.

## Réglementation : situation du département



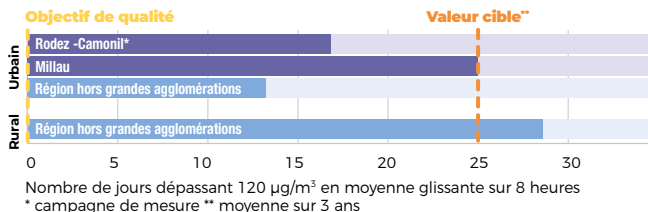
## Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



■ Stations du département ■ Stations de comparaison

## Perspectives 2019

**Poursuite de l'évaluation de la qualité de l'air réalisée sur la commune de Viviez** depuis 2009, dans le cadre du nouveau partenariat avec Sèché Eco Services.

**Cartographie de la pollution à l'échelle urbaine à Rodez**, estimation des concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identification des zones à enjeux et évaluation de l'exposition des populations.

**Mise en place d'une campagne de mesures à proximité d'un axe routier d'intérêt** aux vues des évaluations précédentes.

**Poursuite de l'accompagnement du PNR des Grands Causses** sur son PCAET.

## L'air sous surveillance

**Remise en place du suivi de dépôts atmosphériques et métaux sur la commune de Viviez** : nouveau partenariat pour 3 ans avec la société Sèché Eco Services.

**Réalisation d'une campagne de mesures de NO2** dans le cadre du partenariat avec le Grand Rodez : 40 sites ont été étudiés pour la mise en place d'une plateforme de modélisation urbaine.

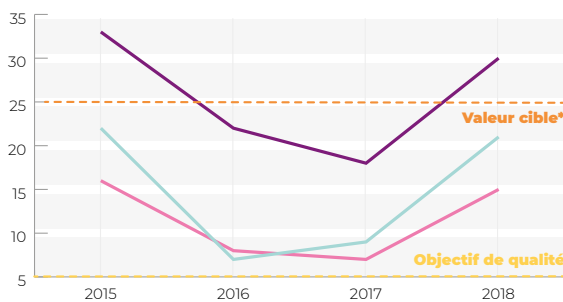
**Accompagnement du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans l'élaboration du PCAET** : diagnostic 2018 de la qualité de l'air sur son territoire et évaluation de 5 actions en faveur de la qualité de l'air.



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

**0** épisode de pollution en 2018

## Données tendancielles O3



Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

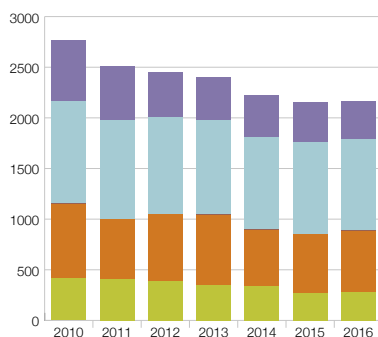
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

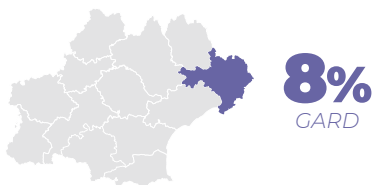
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



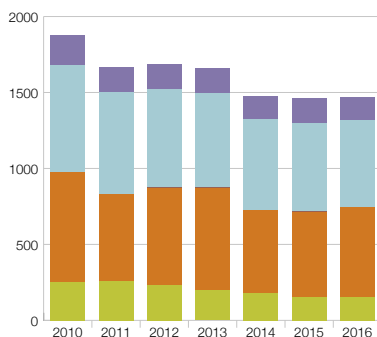
ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est le premier émetteur de particules PM10, avec 42% dans le Gard.

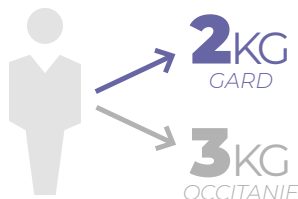
La présence de carrières sur le territoire explique la contribution non négligeable du secteur industriel aux émissions de PM10, avec 18%. Les émissions totales de ce polluant sont en baisse depuis 2010 (-22%).

### PM2.5

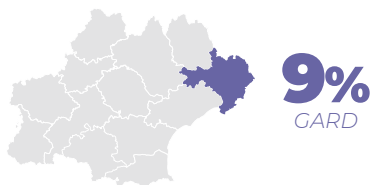
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



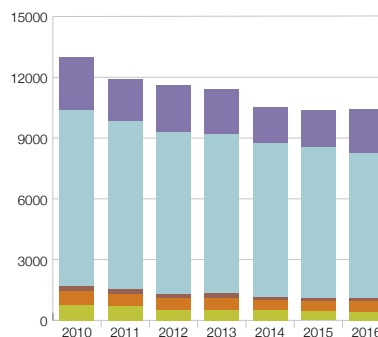
ÉCLAIRAGE

Les secteurs résidentiel et des transports émettent chacun quasiment 40% des PM2.5 dans le Gard.

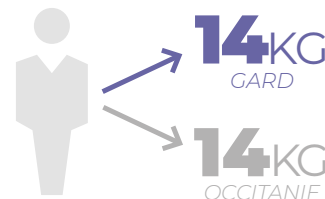
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-22%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT

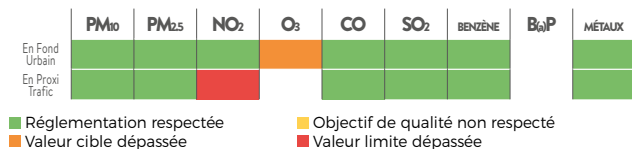


ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports contribue à 69% des émissions totales de NOx dans le Gard.

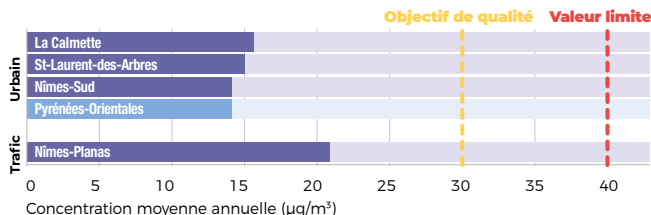
Le deuxième plus important contributeur d'émissions de NOx est le secteur industriel pour lequel ces émissions sont principalement associées aux industries soumises à déclaration. Les émissions de ce polluant sont en baisse depuis 2010 (-20%), notamment grâce aux évolutions du parc automobile.

## Réglementation : situation du département



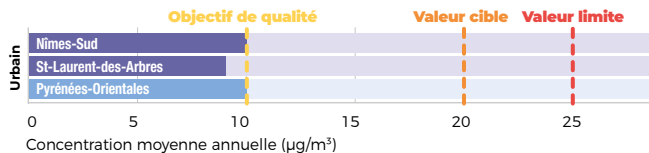
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



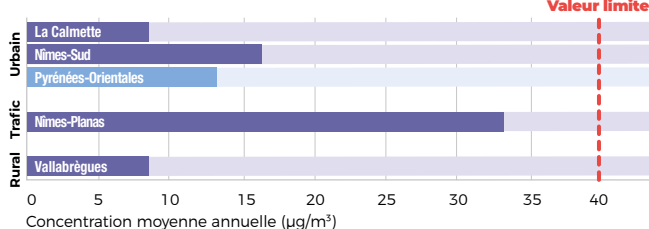
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



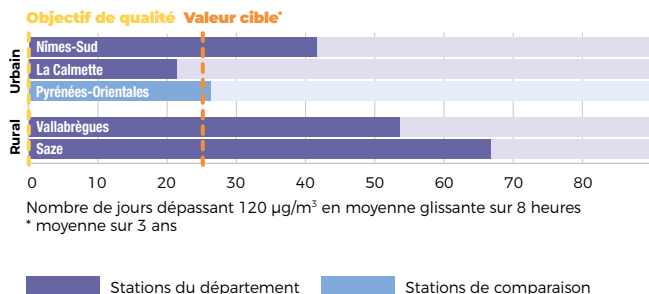
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Les niveaux de pollution de l'air

Le Gard est, avec l'Hérault, concerné par un non-respect des valeurs cibles pour l'ozone. Les augmentations en 2015 et 2018 sont dues aux fortes températures estivales, propices à la formation d'ozone.

En fond, les niveaux des autres polluants respectent la réglementation et une légère diminution s'observe depuis 2014.

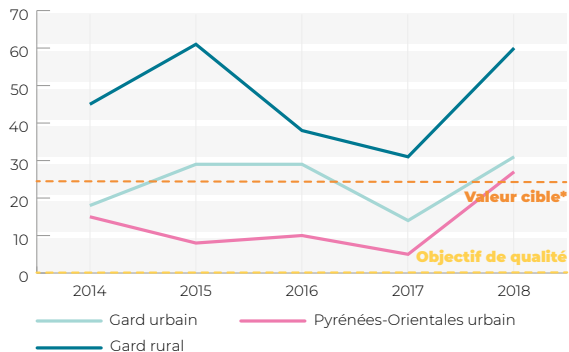
Le long de certains axes routiers, les modélisations sur l'agglomération de Nîmes montrent que la valeur limite annuelle NO<sub>2</sub> n'est pas respectée malgré des concentrations en baisse.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

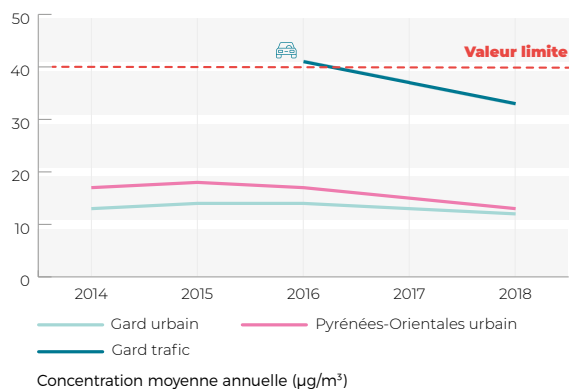
**14** épisodes de pollution en 2018

dont 14 épisodes de pollution à l'ozone

### Données tendancielles O3



### Données tendancielles NO2



## Comprendre la pollution de l'air à l'échelle de la ville : **cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote**

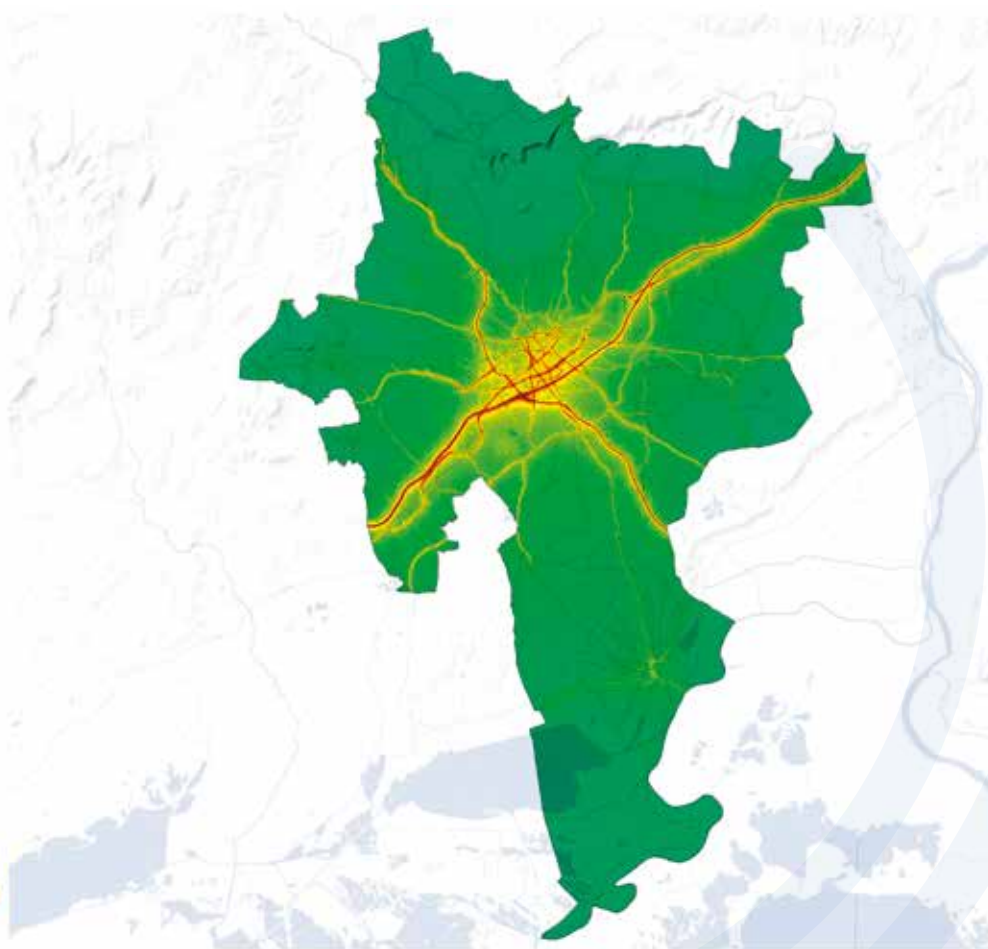
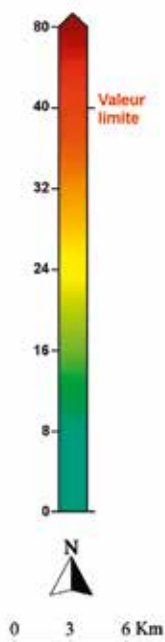
En 2018, Atmo Occitanie a produit la cartographie de la pollution moyenne annuelle sur le territoire de Nîmes. La carte ci-dessous représente la situation pour le dioxyde d'azote en moyenne annuelle, pollution touchant essentiellement les environnements à proximité des axes routiers du territoire.

**Entre 1200 et 2 700 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé, sur une superficie entre 4 et 6 km<sup>2</sup>.**

### Nîmes et sa périphérie

Situation des NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé  
(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)

2018



Accédez aux cartographies de la qualité de l'air

<http://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com/>

## L'air sous surveillance

### En bref...

**Campagne de mesures des produits phytosanitaires en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée :** un suivi de 60 molécules est réalisé sur 2 sites, dont un dans le Gard, dans un environnement rural à dominante viticole. Les mesures, commencées en mai 2018, se poursuivent en 2019 et feront l'objet d'un rapport prévu pour le 2ème semestre 2020.

**Le département du Gard touché par la pollution à l'ozone :** l'année 2018 a été marquée par des épisodes de pollution à l'ozone plus fréquents que les années précédentes. Les températures élevées et le fort ensoleillement, parmi les plus élevés de la région Occitanie, ainsi que la présence d'émetteurs précurseurs d'ozone (industries, trafic routier) sont à l'origine des concentrations élevées sur ce département.

**Au cours de l'été 2018, 14 jours avec un épisode de pollution** ont été enregistrés sur le département du Gard, dont 5 avec la mise en œuvre de mesures d'urgence visant à limiter les concentrations dans l'air.

**Mesures des retombées de poussières :** renouvellement du partenariat et adaptation du dispositif de mesures en lien avec les évolutions réglementaires autour de 8 exploitations industrielles.

**Renouvellement des partenariats :** le recueil des attentes des partenaires s'est poursuivi en 2018, avec les rencontres de Nîmes Métropole, du Conseil Départemental du Gard et de la verrerie OI-Manufacturing à Vergèze.

## Optimisation du dispositif de mesures sur le département

Dans le cadre de la réorganisation du dispositif fixe de mesures prévue dans le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, il est planifié au 1<sup>er</sup> semestre 2019 les modifications suivantes :

- ✓ **Fermeture de la station « Vallabrègues rural » :** une analyse menée en 2018 a montré que la proximité de la station « Saze rural » ainsi que l'amélioration progressive des résultats des modélisations permettent de disposer d'une évaluation suffisante pour l'ozone sur ce territoire (Est du Gard).
- ✓ **Arrêt des mesures PM10 et NO<sub>2</sub> de la station « La Calmette périurbain ».** En périphérie de l'agglomération de Nîmes, les niveaux sont proches de ceux mesurés en milieu urbain à Nîmes et nettement plus faibles que les seuils réglementaires. La mesure de l'ozone est en revanche conservée.
- ✓ **Fermeture de la station « Alès-Cévennes périurbain »** en raison de contraintes logistiques.

### Perspectives 2019

**Accompagner les collectivités dans le suivi de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).** Contribuer au suivi des indicateurs du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Nîmes.

**Cartographier l'exposition annuelle des populations** au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sur l'agglomération de Nîmes.

**Établir un diagnostic de la qualité de l'air sur l'agglomération nîmoise** à partir des mesures et études antérieures et des émissions de polluants.

**Réaliser un état initial des concentrations de NO<sub>2</sub> sur le site « bois des noyers »**, avant aménagements, au Sud de Nîmes, en partenariat avec Nîmes Métropole.



Pour en savoir plus ?

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

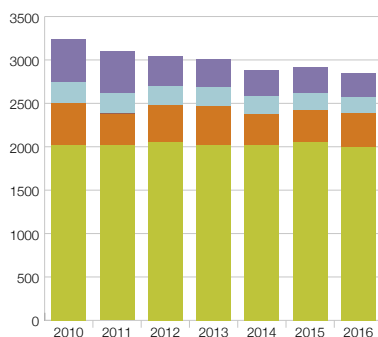
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



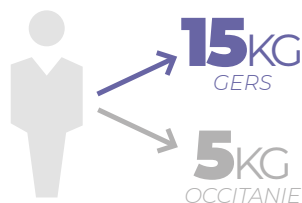
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



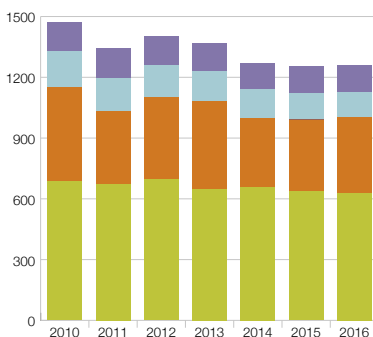
ÉCLAIRAGE

Le secteur agricole est le premier émetteur de PM10 dans le Gers, avec 70% du total émis. C'est le plus fort ratio par département pour ce polluant.

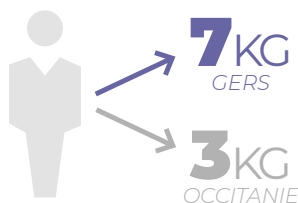
13% de la SAU (Surface Agricole Utile) régionale se trouve dans le Gers, majoritairement exploitées en grandes cultures. Les émissions totales de PM10 sont cependant en baisse depuis 2010 (-12%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



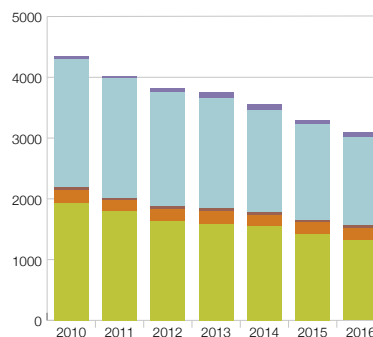
ÉCLAIRAGE

Le secteur agricole émet à lui seul la moitié des PM2.5, le secteur résidentiel en émet 30%, dans le Gers.

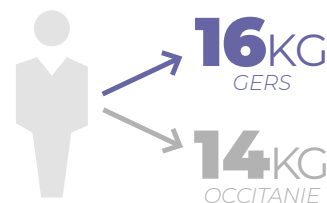
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de particules du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-14%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



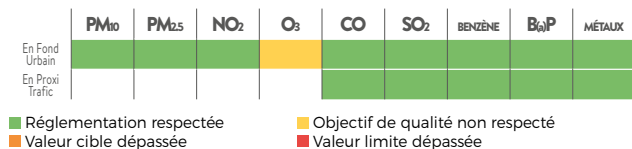
ÉCLAIRAGE

Les transports et le secteur agricole sont les deux premiers contributeurs aux émissions de NOx, avec respectivement 47% et 42%, dans le Gers.

La diminution totale des émissions de ce polluant atteint -29% depuis 2010 en raison de la baisse observée dans le secteur des transports, de l'évolution de l'activité agricole et des pratiques, ainsi que la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.

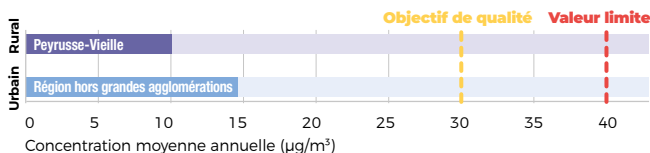


## Réglementation : situation du département



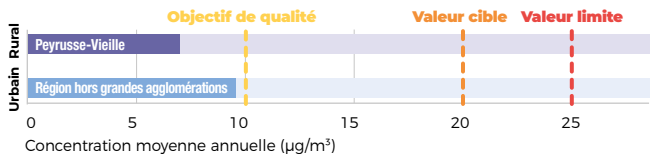
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



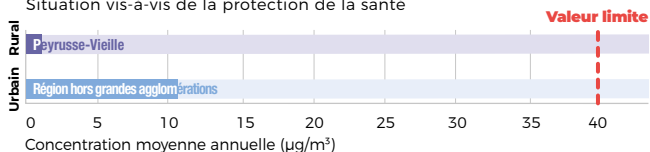
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



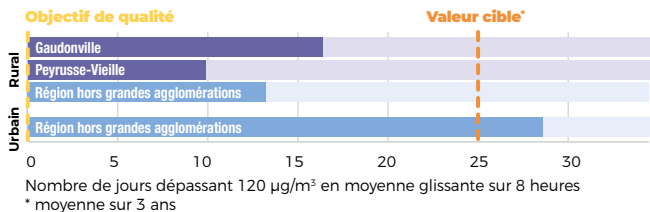
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



■ Stations du département     ■ Stations de comparaison

## Perspectives 2019

**Maintien du suivi de la qualité de l'air en zone rurale à Peyrusse-Vieille**, site appartenant au réseau européen EMEP (European Monitoring and Evaluation Programme) de suivi de la pollution atmosphérique longue distance et transfrontière. Exploitation des premières mesures de PM1.

**Poursuite de la surveillance odeurs autour de l'ISDND de Pavie**, afin de caractériser et suivre l'évolution des nuisances.

## Les niveaux de pollution de l'air

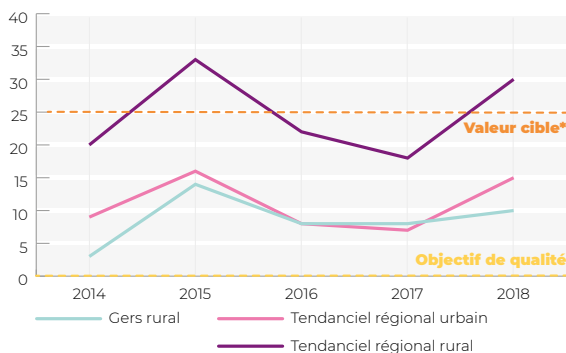
Sur le Gers, la pollution de fond respecte les seuils réglementaires à l'exception des objectifs de qualité pour l'ozone, dépassés sur l'ensemble de l'Occitanie. La station « Peyrusse-Vieille rural » fait partie des quelques sites nationaux fortement isolés des activités humaines. Les concentrations de polluants y sont parmi les plus faibles de la région.

## L'air sous surveillance

**Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pavie** sur la qualité de l'air et des odeurs, en partenariat avec Trigone et suite à de fortes attentes locales : réseau de nez bénévoles, visite de l'installation et mesures de plusieurs polluants. Les résultats publiés et présentés lors d'une réunion de concertation ont montré une influence ponctuelle de l'ISDND sur la gêne olfactive. En revanche, aucun impact sanitaire n'est visible sur les concentrations de polluants dans l'environnement. **Renouvellement du dispositif de surveillance à Peyrusse-Vieille**, suite à la nouvelle convention avec IMT Lille Douai. En plus des nombreuses mesures effectuées, le suivi des particules PM1 (inférieur au micromètre) a été ajouté en 2018.

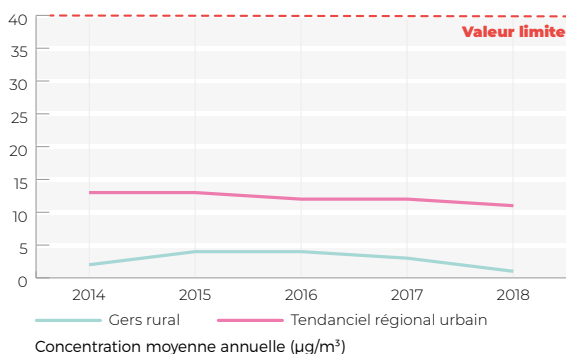


### Données tendancielles O3



Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

### Données tendancielles NO2



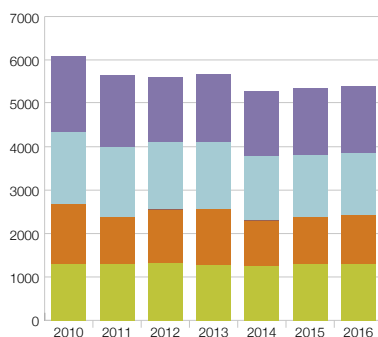
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



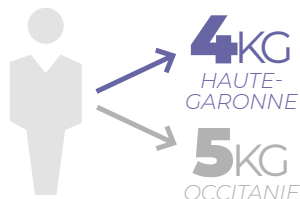
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



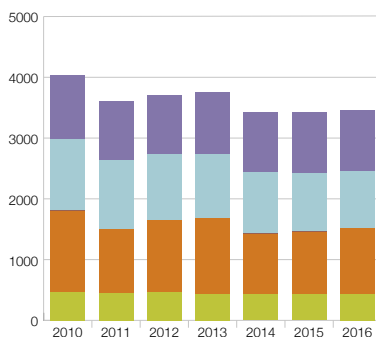
ÉCLAIRAGE

Le secteur industriel est le premier émetteur de PM10, avec 29% en Haute-Garonne, notamment dues à la présence de carrières.

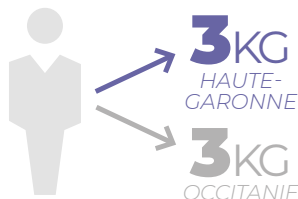
Les 54 sites carrières émettent à eux seuls 27% des PM10 émises par l'exploitation de carrières en Occitanie. Les émissions totales de ce polluant sont en baisse depuis 2010 (-12%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



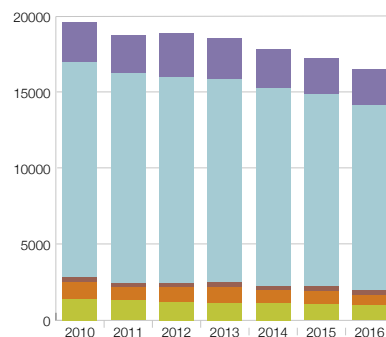
ÉCLAIRAGE

Les secteurs les plus émetteurs de PM2.5 en Haute-Garonne sont le secteur résidentiel (31%), puis l'industrie (29%) et le secteur des transports (27%).

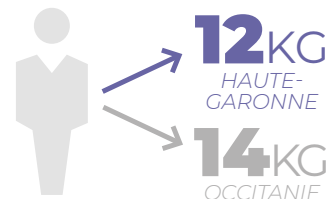
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-15%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



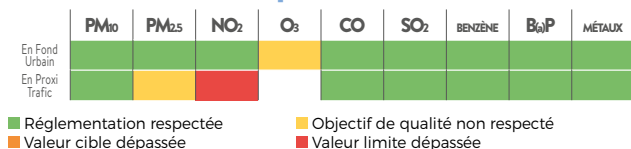
ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports contribue à 73% des émissions de NOx, devant le secteur industriel, avec près de 14%, en Haute-Garonne.

Les émissions de ce polluant sont en baisse depuis 2010 (-17%), grâce aux évolutions du parc automobile et malgré l'augmentation régulière du trafic.

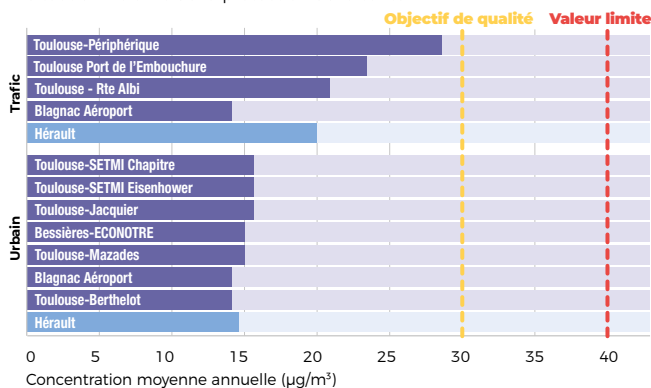


## Réglementation : situation du département



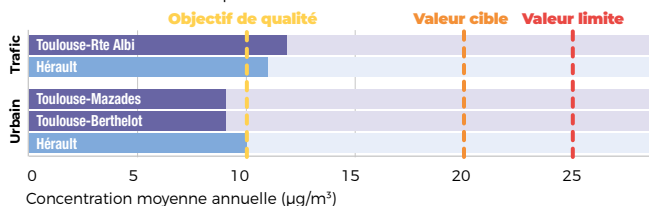
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



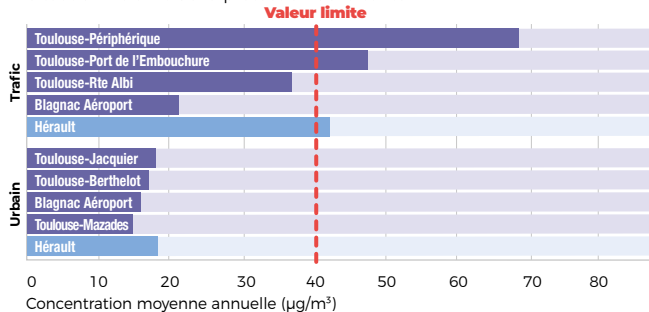
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



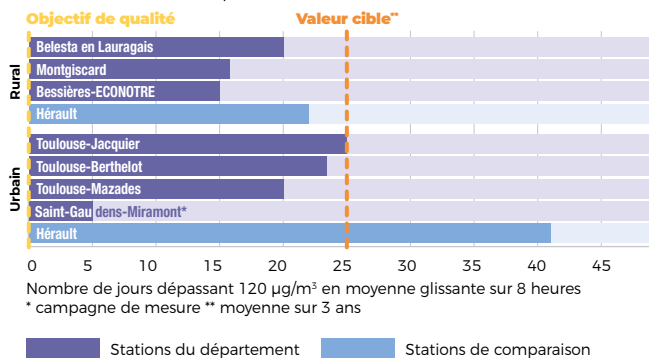
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Les niveaux de pollution de l'air

La pollution de fond sur la Haute-Garonne respecte les seuils réglementaires et les niveaux moyens sont en légère diminution pour la majorité des polluants réglementés.

Seules les concentrations d'ozone ne respectent pas les objectifs de qualité, comme sur l'ensemble de l'Occitanie. Les niveaux, plus faibles qu'à l'Est de la région, restent cependant inférieures aux valeurs cibles.

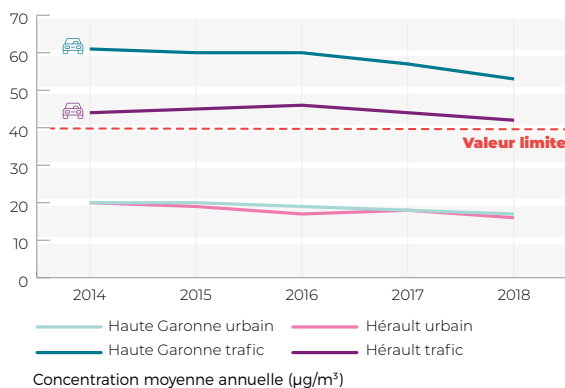
À proximité des axes de circulation, la valeur limite pour le dioxyde d'azote et l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 ne sont toujours pas respectés.

**L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air**

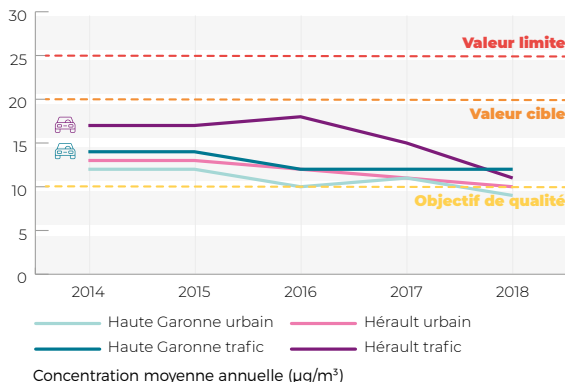
**5 épisodes de pollution en 2018**

dont 3 journées pour des épisodes de pollution aux PM10 et 2 journées en épisode de pollution à l'ozone

### Données tendancielles NO2



### Données tendancielles PM2.5



## Comprendre la pollution de l'air à l'échelle de la ville : **cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote**

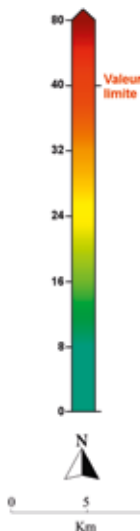
En 2018, Atmo Occitanie a produit la cartographie de la pollution moyenne annuelle sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Toulouse. La carte ci-dessous représente la situation pour le dioxyde d'azote en moyenne annuelle, pollution touchant essentiellement les environnements à proximité des axes routiers du territoire.

**Entre 4 700 et 9 200 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé, sur une superficie entre 10 et 14 km<sup>2</sup>.**

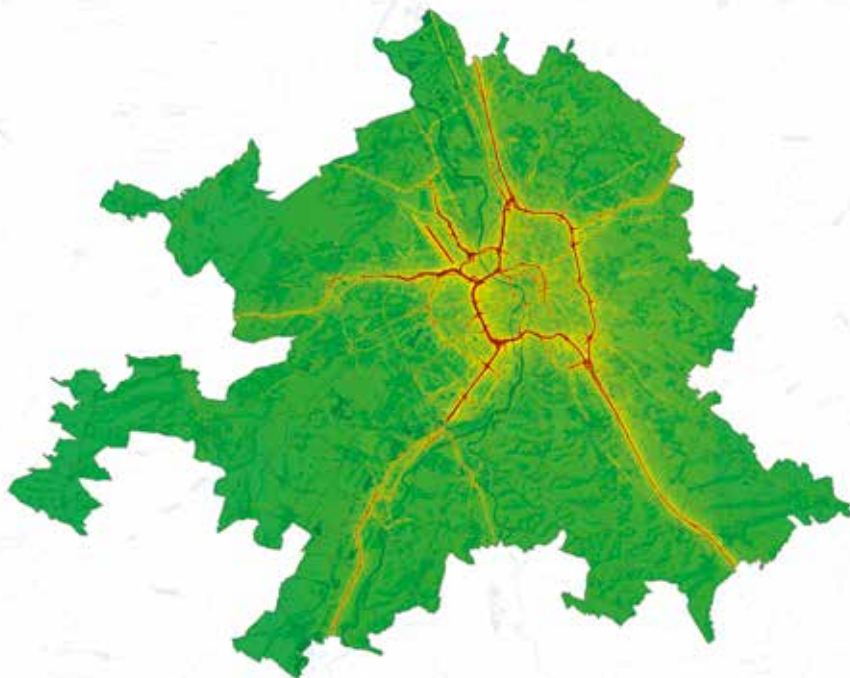
### PPA de Toulouse

Situation des NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé  
(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)

2018



Atmo  
OCCITANIE



## Accompagnement de TISSEO Collectivités dans l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> ligne du métro

Dans le cadre du partenariat pluriannuel existant, Tisséo a sollicité Atmo Occitanie pour la réalisation de l'**étude d'impact sur l'air du projet d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> ligne** du métro de la métropole toulousaine, comprenant l'amélioration de la desserte de l'aéroport ainsi que la connexion avec la ligne B.

**État initial** : une campagne de mesures le long du futur tracé a été menée de février à avril 2018 comprenant 3 stations temporaires et près de 120 sites étudiés.

**Horizons 2030 et 2050** : l'impact de la nouvelle infrastructure de transport en commun a été évalué pour différents scénarii en intégrant des hypothèses d'évolution du territoire (évolution du parc de véhicules roulants, nouveaux aménagements urbains, augmentation de la population, évolution de la fréquentation des axes routiers...). Pour chaque scénario, Atmo Occitanie a quantifié les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, réalisé des cartographies de pollutions pour les principaux polluants réglementés dans l'air ambiant et estimé les populations et établissements exposés à des dépassements de valeurs limites pour la protection de la santé.

**Les résultats** seront mis à disposition sur notre site internet au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## L'air sous surveillance

### En bref...

**Renouvellement du partenariat Fibre Excellence**, qui prévoit un plan d'actions sur les 5 prochaines années avec notamment une évaluation de l'impact des activités de cette société sur les concentrations en hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) et COV. Une campagne de mesures a ainsi été mise en œuvre en novembre 2018 concernant l'évaluation de H<sub>2</sub>S pendant l'hiver 2018 - 2019.

#### Programme d'actions avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée :

- ✓ Mise en œuvre en 2018 pour une durée d'un an d'une **évaluation de la qualité de l'air au sud de la Haute-Garonne (à Saint-Gaudens)** afin d'évaluer l'exposition de la population aux principaux polluants dont les particules en suspension et particules fines.
- ✓ **Suivi de 60 composés phytosanitaires** dans l'air ambiant dans le bassin agricole du Lauragais
- ✓ **Evaluation de l'impact des hypothèses de la stratégie Région à Energie Positive (REPOS)** sur les émissions de polluants dans l'air.



**Renouvellement du partenariat Aéroport de Toulouse Blagnac** : Le programme d'actions couvrant les 10 prochaines années prévoit notamment le maintien du dispositif de mesure en continu, la mise à jour annuelle de l'inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de serre et la cartographie de la pollution de l'air sur la zone aéroportuaire.

**Évaluation de l'impact d'aménagement** d'infrastructures de transport sur la qualité de l'air, avec 2 campagnes de mesures en partenariat avec les services de la DREAL, mise à 2x3 voies du périphérique de Toulouse et abaissement de la vitesse à 110km/h sur l'autoroute A62, ainsi que 3 évaluations en partenariat avec Tisséo Collectivités : le Téléphérique Urbain Sud, la 3ème Ligne de métro et la connexion à la Ligne B.

**Accompagnement sur les enjeux Air Climat Energie** de Toulouse Métropole, SICOVAL, Le Muretain Agglo et SCOT Nord Toulousain pour l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Cet accompagnement a porté sur le diagnostic 2018 du territoire (inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de serre, études, cartographies de la pollution de l'air...), ainsi que pour la scénarisation de l'évolution des émissions aux horizons 2030 et 2050.

**Campagne nationale de mesures de produits phytosanitaires dans l'air ambiant** : 80 composés sont mesurés depuis juin 2018 dans l'air de l'agglomération toulousaine. Résultats attendus : 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### Perspectives 2019

**Réaliser des campagnes de mesures sur les territoires** du Muretain Agglo et du SCOT Nord Toulousain afin d'y améliorer la cartographie de la pollution de l'air. Un accompagnement est également prévu en 2019 pour la scénarisation de l'impact de leur PCAET.

**Poursuivre le suivi qualité de l'air sur Saint-Gaudens** pour les polluants réglementés avec notamment la réalisation d'une campagne de mesures du Benzo(a)Pyrène principalement émis par la combustion de biomasse. Une campagne de mesures de plusieurs composés organiques volatils en partie émis par les activités industrielles sera également réalisée.

**Accompagner Toulouse Métropole dans l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air avec la mise en place d'une Zone de Faible Emission (ZFE) sur l'agglomération.** Plusieurs scénarii seront étudiés pour quantifier la baisse des émissions de polluants, des concentrations et de la population exposée à des dépassements des valeurs pour la protection de la santé.

**Renouveler le partenariat pluriannuel avec la société Fonderie Dechaumont** dans le cadre du programme de suivi de l'impact sur l'air de ses activités.

**Fournir des indicateurs de suivi des actions prévues dans les PCAET des collectivités partenaires** après la mise à jour l'inventaire des émissions pour l'année 2017.

**Évaluer l'impact sur la qualité de l'air de la mise en service des lignes de bus Linéo** le long de leurs parcours sur les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

**Évaluer l'impact sur la qualité de l'air des politiques d'aménagements multimodaux sur la grande agglomération toulousaine aux horizons 2030 et 2040.** Ce programme d'évaluation prospective est copiloté par les principaux acteurs du territoire : DREAL, CD31, Toulouse Métropole, Tisséo...

**Poursuite de l'évaluation des phytosanitaires dans l'air ambiant** en zones urbaine et rurale en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et l'ANSES.

**Réaliser les 2 campagnes de mesures dans l'environnement de l'incinérateur de la station de Ginestous** pour évaluer son impact et l'exposition des populations environnantes.



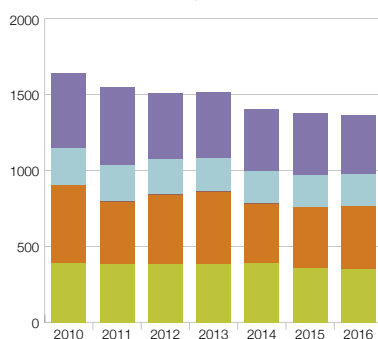
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



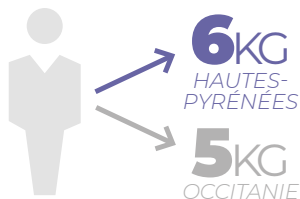
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



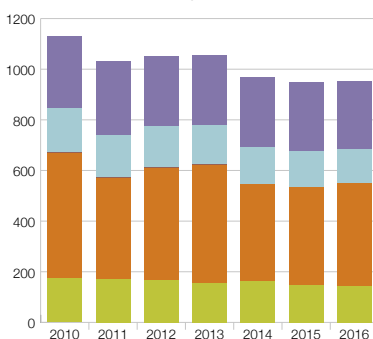
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de PM10 en Hautes-Pyrénées, avec 30% du total émis, devant le secteur industriel (29%).

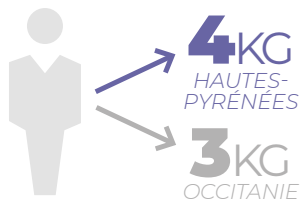
L'usage important du bois dans le secteur résidentiel est responsable de la quasi totalité des émissions de PM10. Les émissions totales de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-16%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

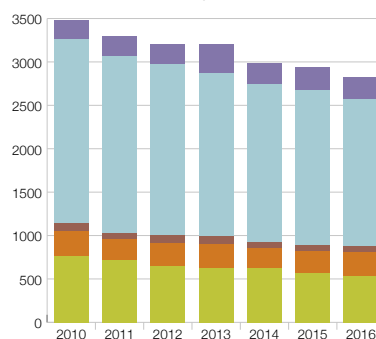
Le secteur résidentiel émet 42% des PM2.5, le secteur industriel, 28%, en Hautes-Pyrénées.

Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-15%).

Les émissions de particules liées aux écobuages ne peuvent être prises en compte.

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



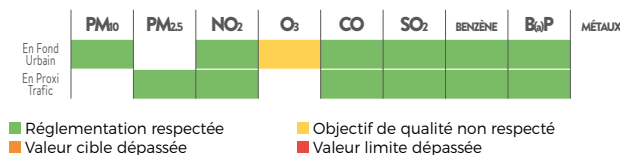
ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est responsable de 60% des émissions totales de NOx, devant le secteur agricole (19%), en Hautes-Pyrénées.

Les émissions de NOx sont en baisse régulière depuis 2010 (-19%). Le secteur résidentiel dans ce département émet moins de 10% des émissions totales de NOx.

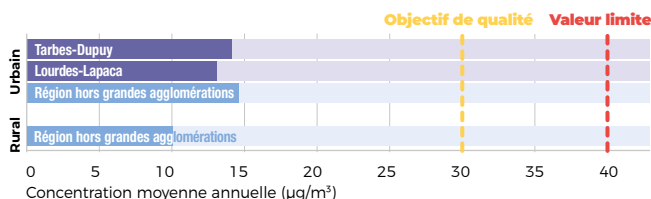


## Réglementation : situation du département



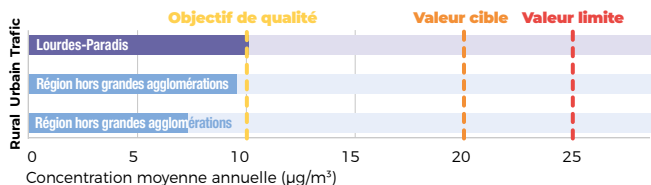
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



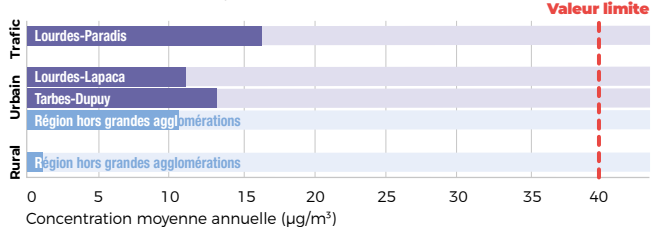
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



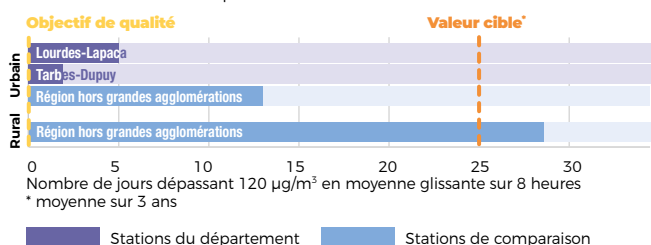
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Perspectives 2019

**Intégration dans l'inventaire des émissions des pratiques chauffage au bois** sur le Parc National des Pyrénées. Une réflexion conjointe sera menée pour la réalisation d'une évaluation de la qualité de l'air avec des moyens de mesures sur ce territoire.

**Poursuite des mesures de NO2 sur Tarbes-Lourdes en février 2019** : ce suivi alimentera la cartographie de la pollution haute résolution, et ainsi disposer des niveaux en dioxyde d'azote sur l'ensemble du territoire, d'identifier les zones à enjeux et les niveaux d'exposition des populations.

## Les niveaux de pollution de l'air

En proximité trafic, tous les seuils réglementaires sont respectés.

En fond urbain, seuls les objectifs de qualité de l'ozone ne sont pas respectés, dépassements constatés chaque année sur l'ensemble de la région.

Sur le département, comme sur l'ensemble de la région, les niveaux de particules diminuent en proximité trafic comme en fond urbain depuis 2014.

## L'air sous surveillance

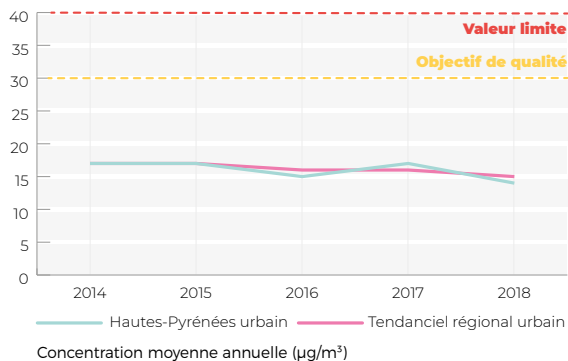
**Accompagnement du Parc National des Pyrénées et de la Communauté de Communes Pyrénées Vallée des Gaves dans l'élaboration de leur PCAET** : réalisation d'un diagnostic territorial et participation à la conception d'une étude sur le chauffage au bois.

**Poursuite de la surveillance sur Tarbes-Lourdes** : alimentation de l'inventaire des émissions et réalisation de 2 campagnes de mesures NO2.

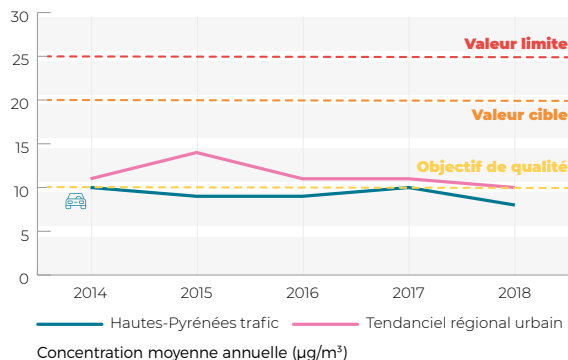
**Accompagnement de Tarbes dans son étude** de faisabilité d'utilisation d'un logiciel visant à quantifier l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.



### Données tendancielle PM10



### Données tendancielle PM2.5



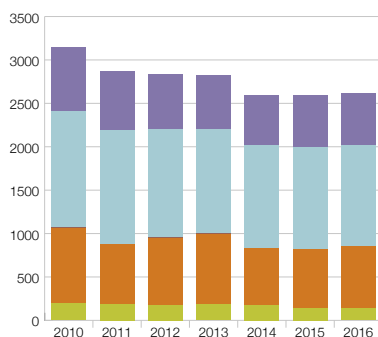
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



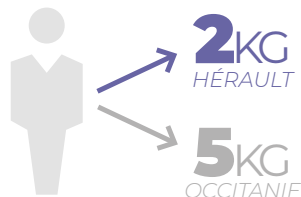
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



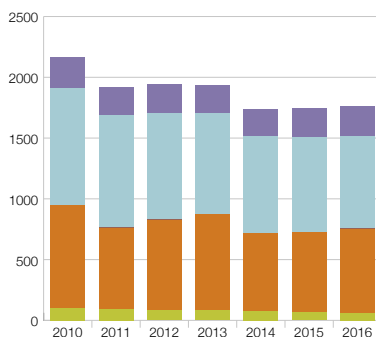
ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports, et majoritairement le trafic routier, est le premier émetteur de PM10, avec 44% dans l'Hérault.

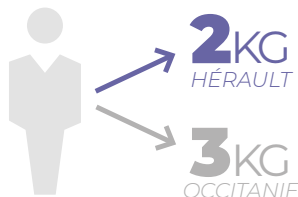
Le secteur résidentiel émet 27% des PM10, principalement dues à l'usage du bois énergie. Les émissions totales de ce polluant sont en baisse depuis 2010 tous secteurs confondus (-17%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



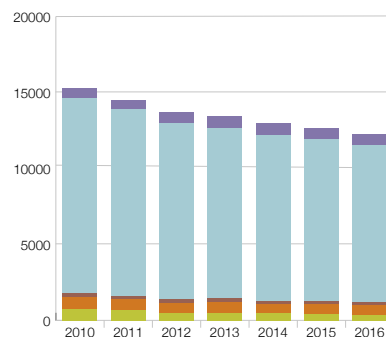
ÉCLAIRAGE

Les secteurs les plus émetteurs de PM2.5, dans l'Hérault, sont les secteurs des transports (43%) et résidentiel (39%).

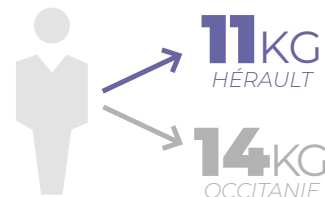
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-19%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

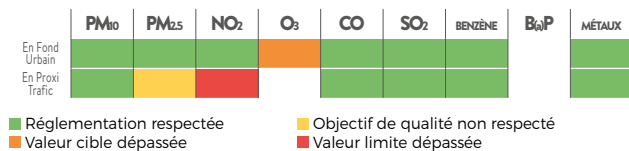
Le secteur des transports contribue à 84% des émissions de NOx dans l'Hérault, en raison d'importants tronçons autoroutiers, à fort trafic de poids lourds. C'est le plus fort ratio observé par département sur la région Occitanie.

Les émissions de ce polluant sont en baisse depuis 2010 sur le département (-20%), notamment grâce aux évolutions du parc automobile et malgré l'augmentation régulière du trafic.



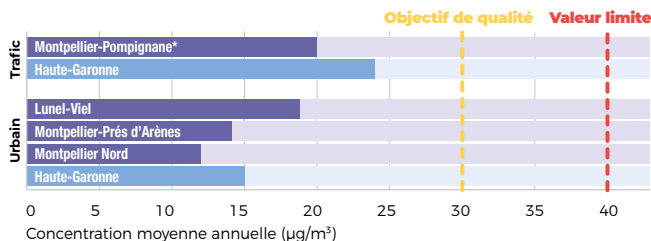


## Réglementation : situation du département



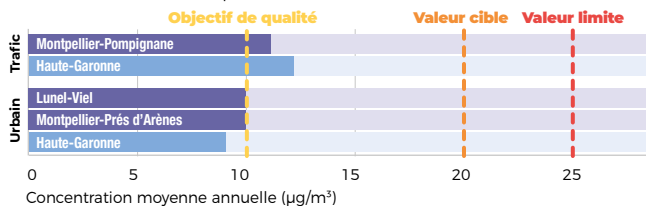
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



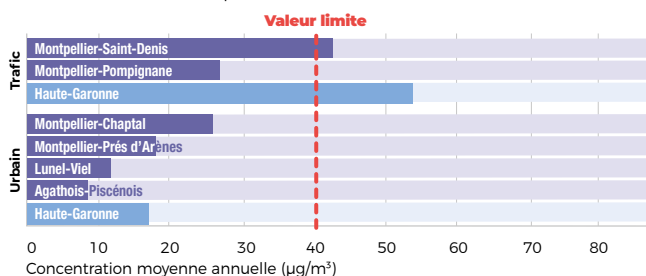
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



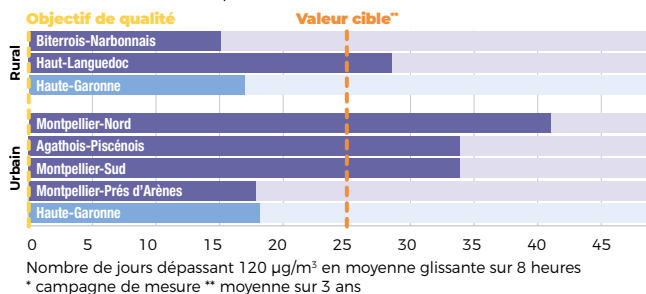
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



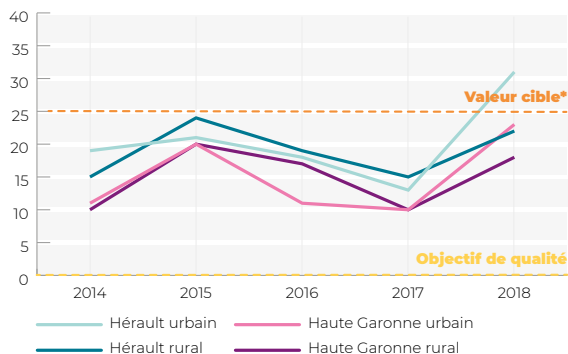
■ Stations du département  
■ Stations de comparaison

## Les niveaux de pollution de l'air

Sur l'Hérault, la pollution de fond respecte les seuils réglementaires et une légère diminution s'observe ces dernières années pour les particules et le NO2. Seuls les niveaux d'ozone, plus élevés qu'à l'ouest de la région, ne respectent pas les valeurs cibles. À proximité du trafic routier, la valeur limite pour le NO2 et l'objectif de qualité pour les PM2.5 ne sont pas respectés, malgré des concentrations inférieures à celles mesurées en Haute-Garonne.

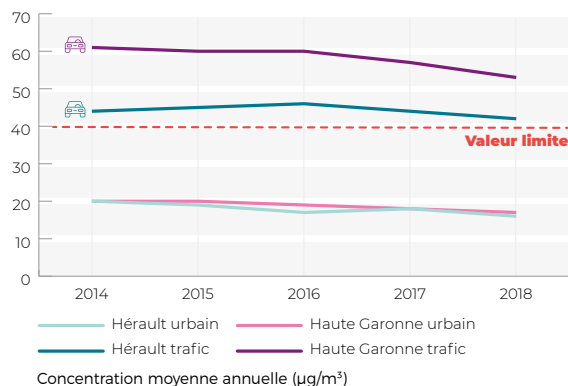


### Données tendancielles O3



Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

### Données tendancielles NO2

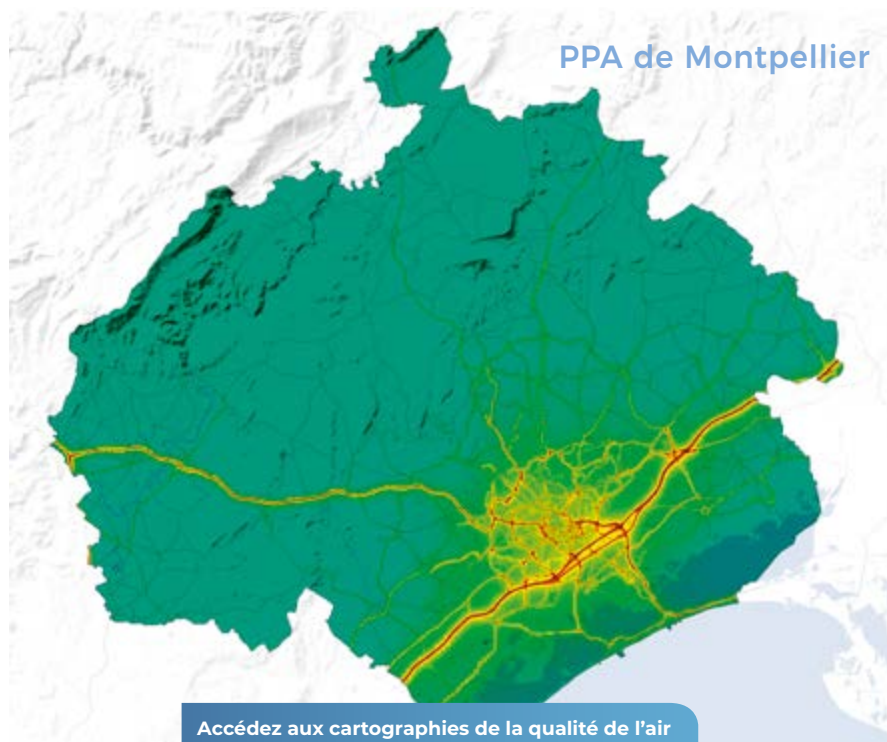
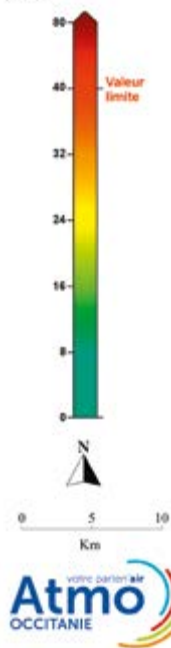


## Comprendre la pollution de l'air à l'échelle de la ville : **cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote**

En 2018, Atmo Occitanie a produit la cartographie de la pollution moyenne annuelle sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier. La carte ci-dessous représente la situation pour le dioxyde d'azote en moyenne annuelle, pollution touchant essentiellement les environnements à proximité des axes routiers du territoire.

**Entre 1 900 et 5 950 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé, sur une superficie entre 9 et 13 km<sup>2</sup>.**

Situation des NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé  
(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)  
2018



<http://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com/>

### En bref sur Montpellier Métropole Méditerranée

**Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et à la feuille de route du ministère sur Montpellier :** contribution avec la DREAL à des études d'impact afin d'évaluer les actions envisagées visant le respect des valeurs limites sur le territoire.

**Étude des aménagements de l'A9** en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France : quantification de l'impact sur la qualité de l'air du déplacement de l'A9 ainsi que des murs antibruit et haies en bordure des voies.

**Mesures en partenariat avec l'aéroport de Montpellier Méditerranée :** il s'agit de la 4<sup>ème</sup> étude depuis 2003 permettant de suivre l'impact des activités aéroportuaires sur la qualité de l'air intérieur et extérieur. Résultats prévus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

**Campagne nationale de mesures de produits phytosanitaires dans l'air en partenariat avec l'ANSES :** un suivi de 80 molécules est réalisé de juin 2018 à juin 2019 sur 5 sites de la région, dont un site dans l'Hérault en milieu périurbain à dominante viticole. Résultats prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Mesures des retombées de poussières :** renouvellement de partenariats et adaptation du dispositif de mesures en lien avec les évolutions réglementaires autour de 11 exploitations industrielles.

## L'air sous surveillance

### En bref...

#### Bassin de Thau

**Réengagement de Sète Agglopolé Méditerranée** pour développer les connaissances de la qualité de l'air avec la signature en 2018 d'un programme d'action sur 5 ans, mobilisant différents outils : mesures, émissions, cartographie, et surveillance des odeurs.

**Le suivi de la qualité de l'air autour de l'ancienne raffinerie de Frontignan**, en partenariat avec ESSO, s'est terminé début 2018. Si l'influence des travaux est ponctuellement visible à l'intérieur du chantier, aucun impact sur les concentrations moyennes aux alentours n'a été mis en évidence. Du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) a en revanche été mesuré en bordure de canal, sans lien avec les travaux et une évaluation complémentaire a été mise en place fin 2018 pour en rechercher la source.

**Une conférence de presse organisée fin 2018** a permis de présenter les derniers résultats des actions menées sur le territoire du bassin de Thau en réponse aux attentes locales.



#### Évaluation de la qualité de l'air sur le territoire de Béziers

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM), Atmo Occitanie a contribué à évaluer l'impact sur son territoire de 2 aménagements.

##### ✓ **Projet de pénétrante Ouest**

Afin d'améliorer la circulation en entrée ouest de Béziers, la CABM étudie la création d'un axe routier de 750 mètres. Atmo Occitanie a établi l'état initial de la qualité de l'air et quantifié les impacts de la construction de la pénétrante ouest, en s'appuyant sur des mesures, et des modélisations. La mise en service du projet entraînerait une légère amélioration globale de la qualité de l'air grâce notamment à la fluidification du trafic routier attendu.

##### ✓ **Incinérateur des boues d'épuration**

Atmo Occitanie a réalisé au printemps 2018 l'état des lieux avant la mise en service de l'incinérateur des boues de la station d'épuration de Béziers, avec des mesures de particules, de métaux et de dioxines. Les niveaux relevés, présentés lors d'une réunion de concertation, correspondent à une pollution de fond urbaine ou rurale et n'ont pas mis en évidence de problématique particulière. De futures campagnes de mesures permettront le suivi de l'impact de l'incinérateur sur son environnement.

### Perspectives 2019

**Contribuer à l'évaluation et au suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** dont la révision est prévue en juin 2019.

**Cartographier l'exposition annuelle des populations** au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) à Montpellier.

**Redéfinir le partenariat avec Métropole Montpellier Méditerranée** concernant les dispositifs mis en œuvre au suivi de la qualité de l'air sur son territoire.

**Évaluer les émissions de polluants et gaz à effet de serre sur la plateforme aéroportuaire** de Montpellier.

Réaliser des mesures complémentaires à Lansargues pour y évaluer **l'impact de l'incinérateur des déchets de Lunel-Viel**, en partenariat avec le Syndicat Mixte Entre Pic & Etang.

Poursuivre la campagne nationale de **mesures des phytosanitaires dans l'air ambiant**.

Réaliser **le suivi de la qualité de l'air** quelques mois après la mise en service de **l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers** en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Évaluer **l'impact de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Béziers** sur la qualité de l'air et les odeurs en partenariat avec la CABM.

**Optimiser le dispositif permanent de surveillance** avec l'arrêt des mesures de particules PM10 sur la station « Montpellier-Nord Périurbain ».

Réaliser **des mesures de NO<sub>2</sub> sur la métropole montpelliéraine** afin de réorganiser le dispositif de suivi de la qualité de l'air et améliorer la cartographie de la pollution de l'air.

**Faire évoluer la stratégie et les outils utilisés pour la surveillance des odeurs** sur le bassin de Thau en concertation avec les différents acteurs.

**Poursuivre des mesures complémentaires de H<sub>2</sub>S à Frontignan**, afin de mieux connaître l'origine de cette pollution.

Réaliser **2 campagnes de mesures du NO<sub>2</sub> sur l'agglomération sétoise** en partenariat avec Sète Agglopolé Méditerranée afin de mieux connaître l'exposition de la population à la pollution.

**Accompagner les collectivités dans le suivi de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**.

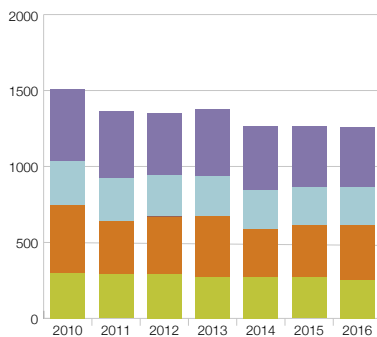
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



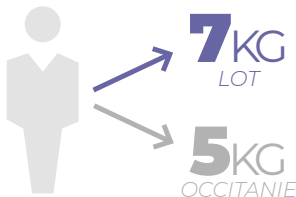
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

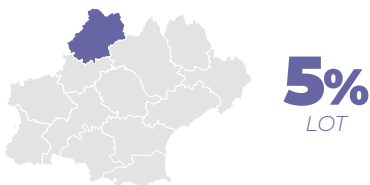
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



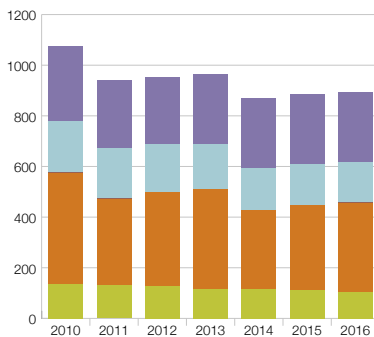
ÉCLAIRAGE

**Le secteur industriel est le premier émetteur de PM10 dans le Lot, avec 32%, devant le secteur résidentiel (28%).**

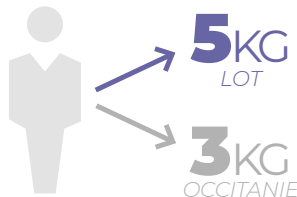
L'exploitation des 29 carrières est la principale source d'émissions de PM10 du secteur industriel. L'usage du bois dans le secteur résidentiel est responsable de la quasi totalité des émissions de PM10. Les émissions totales de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-16%).

### PM2.5

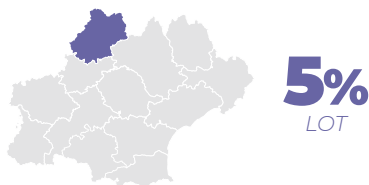
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



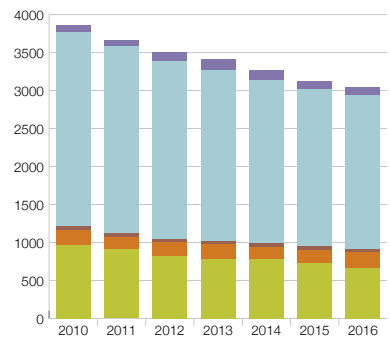
ÉCLAIRAGE

**Le secteur résidentiel émet 39% des PM2.5, le secteur industriel, 31%, dans le Lot.**

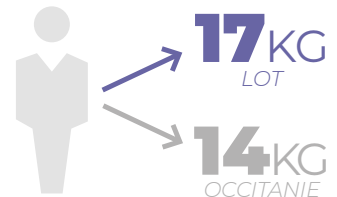
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-17%).

### NOx

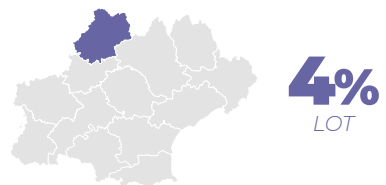
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



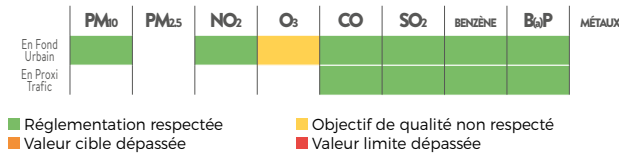
ÉCLAIRAGE

**Le secteur des transports contribue à 67% des émissions totales de NOx dans le Lot.**

Le deuxième plus important contributeur d'émissions est le secteur agricole, avec 22% des émissions. Les émissions de NOx sont en baisse régulière depuis 2010 (-21%), en raison de la baisse observée dans le secteur des transports, l'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.

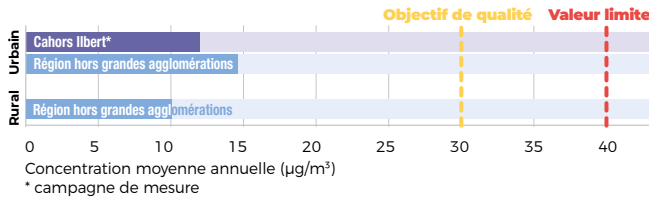


## Réglementation : situation du département



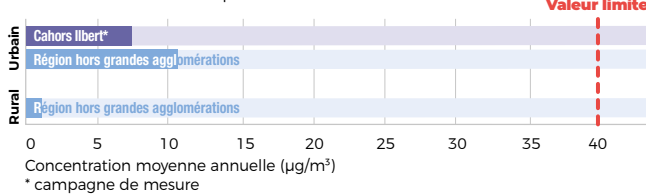
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



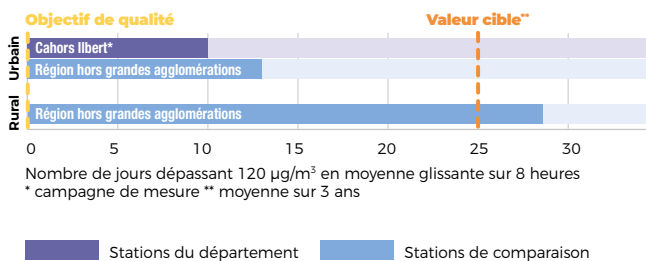
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Perspectives 2019

### Poursuite des mesures sur la commune de Martel.

Le rapport d'évaluation sera diffusé en juin 2019.

### Évaluation de la qualité de l'air sur la commune de Biars-sur-Cère

depuis octobre 2018, dans le cadre du partenariat avec l'ARS 46 : mesures des principaux polluants réglementés afin de déterminer l'exposition des populations à la pollution et améliorer les modèles de prévisions et ainsi anticiper les épisodes de pollution.

### De nouvelles mesures de produits phytosanitaires

seront également effectuées dans les Causses et Vallée de la Dordogne, dans un environnement rural à dominante culturale céréalière et arboricole.

## Les niveaux de pollution de l'air

Dans le Lot, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, dépassés sur l'ensemble de l'Occitanie. Les concentrations moyennes des particules en suspension, du NO<sub>2</sub> et de l'ozone sont parmi les plus faibles en milieu urbain (hors grandes villes).

## L'air sous surveillance

**Présentation des résultats des campagnes menées en 2017 à Figeac**, dans le cadre du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot (ARS 46) : aucune problématique particulière mise en évidence pour les polluants réglementés et les produits phytosanitaires mesurés.

Poursuite du partenariat avec l'ARS 46 avec, d'octobre 2017 à octobre 2018, **le déploiement d'un dispositif de mesures des principaux polluants réglementés à Cahors** ainsi qu'une campagne d'évaluation de près de **60 composés phytosanitaires**, en vallée du Lot dans un environnement agricole à dominante viticole. Les différents résultats seront publiés au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Évaluation de la qualité de l'air sur la commune de Martel** : première campagne de mesures lors de l'été 2018. Les résultats de l'étude seront diffusés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, après une 2<sup>ème</sup> campagne en janvier 2019.



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

**0** épisode de pollution en 2018

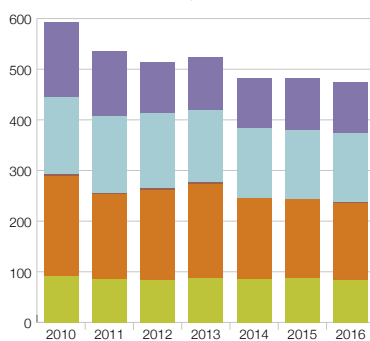
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



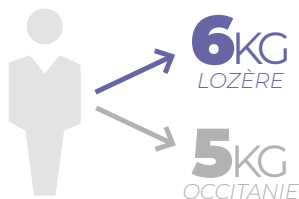
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

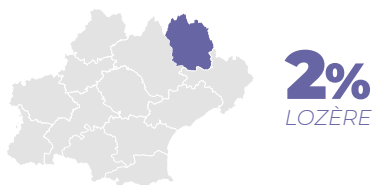
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



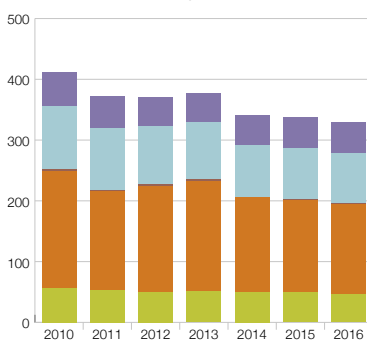
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de PM10 en Lozère, avec 32% du total émis, devant le secteur des transports (29%).

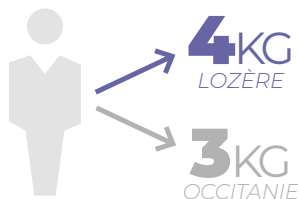
L'usage important du bois dans le secteur résidentiel est responsable de la quasi totalité des émissions de PM10. Les émissions totales de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-20%).

### PM2.5

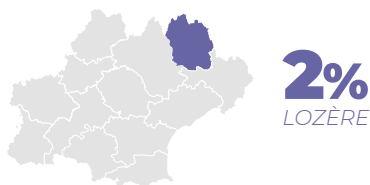
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



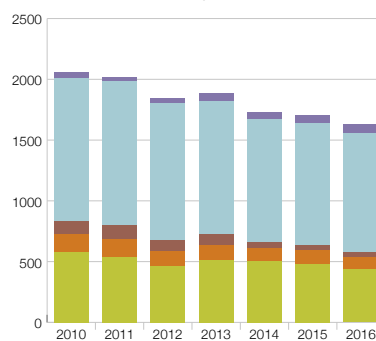
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel émet 45% des PM2.5, le secteur des transports en émet 25% en Lozère.

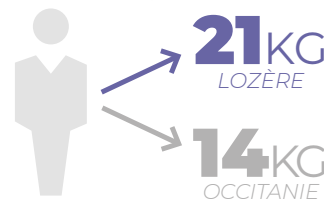
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-20%).

### NOx

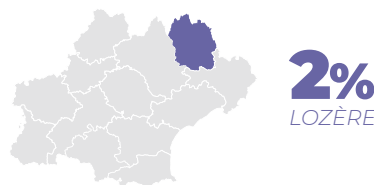
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT

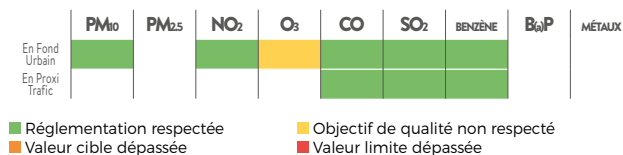


ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports, notamment le trafic routier, contribue à 60% des émissions totales de NOx, devant le secteur agricole (27%), en Lozère.

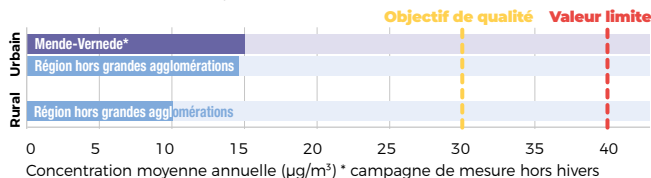
Les émissions de NOx sont en baisse régulière depuis 2010 (-21%), en raison de la baisse observée dans le secteur des transports, l'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.

## Réglementation : situation du département



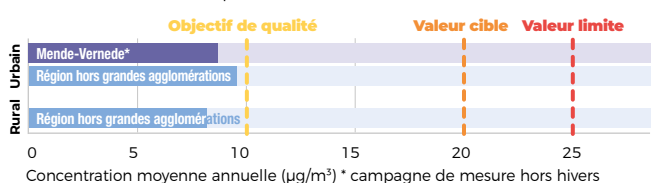
### Particules PM<sub>10</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



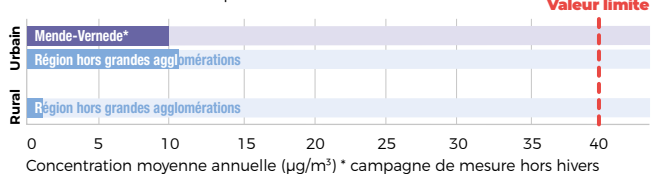
### Particules PM<sub>2.5</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



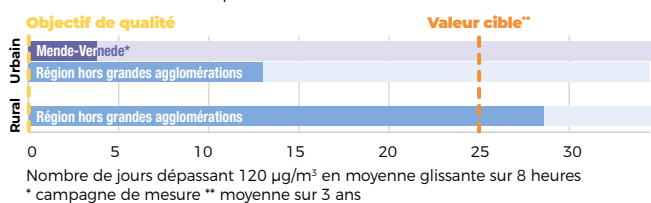
### Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O<sub>3</sub>

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



■ Stations du département    ■ Stations de comparaison

## Perspectives 2019

Poursuite des mesures réalisées en Lozère en partenariat avec la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée :

- **amélioration des modèles de prévisions sur ce département**, non couvert par un dispositif de mesures pérennes, permettant une meilleure anticipation des épisodes de pollution sur le territoire et une évaluation de l'exposition des populations aux concentrations des principaux polluants réglementés,
- **renforcement du dispositif de mesures en lien avec les enjeux locaux**, notamment l'utilisation importante du chauffage au bois : mise en place en hiver de mesures de Benzo[a]pyrène (B(a)P), composé principalement émis par la combustion de biomasse.

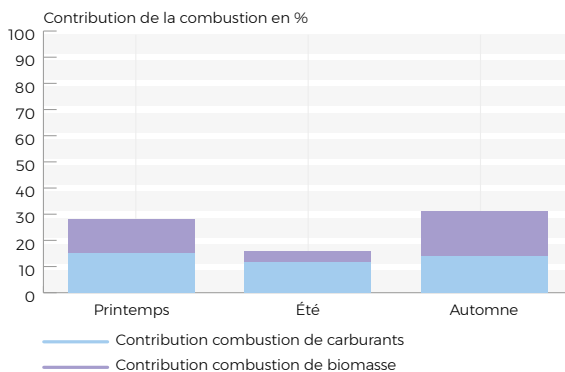
## Les niveaux de pollution de l'air

En Lozère, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone. Les niveaux des particules en suspension et du NO<sub>2</sub> en 2018 paraissent similaires à ceux observés en milieu urbain sur la région, mais cela doit être confirmé avec des mesures hivernales. Concernant l'ozone, les concentrations observées sur le département sont parmi les plus faibles de la région.

## L'air sous surveillance

**Atmo Occitanie a mis en place, en partenariat avec le Conseil Régional, un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air à Mende en février 2018.** Durant 18 mois les principaux polluants réglementés sont mesurés ainsi que le « Black Carbon », composé particulière permettant d'estimer les particules issues des combustions de carburant et de biomasse. Depuis le début de la campagne, ces particules représentent près de 30% des PM<sub>10</sub>. Cette part est plus faible en été en raison de la baisse des particules émises par le chauffage (biomasse), tandis que la contribution du trafic routier (carburants) reste stable autour de 12%.

### Contribution des sources de combustion aux concentrations de PM<sub>10</sub> Mende 2018



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

**O** épisode de pollution en 2018

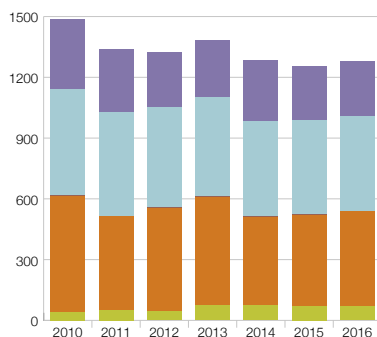
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



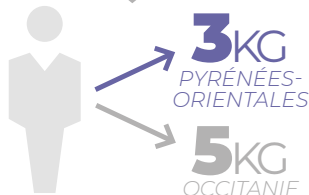
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



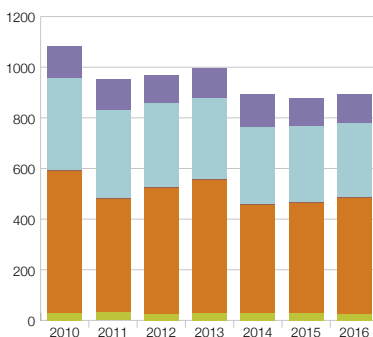
ÉCLAIRAGE

Les secteurs résidentiel et des transports contribuent chacun à environ 37% des émissions de PM10, devant le secteur industriel (21%) dans les Pyrénées-Orientales.

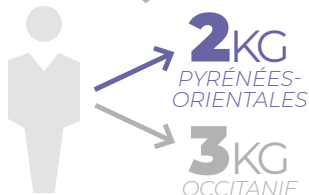
Le secteur industriel est un important contributeur d'émissions de part la présence de carrières. Les émissions totales de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-14%), et pour chacun des secteurs.

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



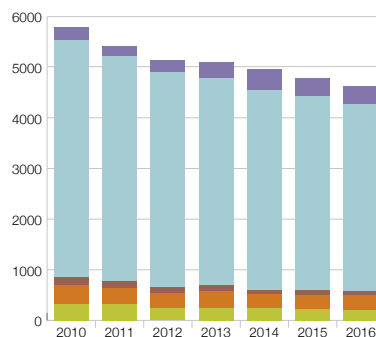
ÉCLAIRAGE

Plus de la moitié des PM2.5 sur le département sont émises par le secteur résidentiel, notamment par l'usage du chauffage bois.

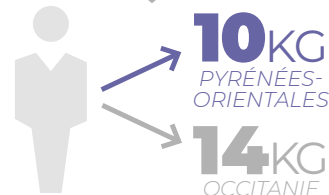
Les secteurs des transports (33%) et industriel (13%) sont aussi de forts contributeurs aux émissions de PM2.5. Grâce au renouvellement régulier des appareils de chauffage, à la baisse de la consommation énergétique et aux évolutions du parc automobile, les émissions de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-17,5%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



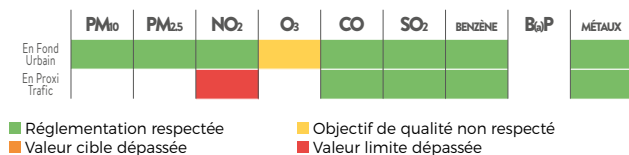
ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports contribue à quasiment 80% des émissions totales de NOx dans les Pyrénées-Orientales en raison d'importants secteurs autoroutiers.

Les émissions de NOx sont en baisse depuis 2010 (-20%), notamment grâce aux évolutions du parc automobile et malgré l'augmentation régulière du trafic.

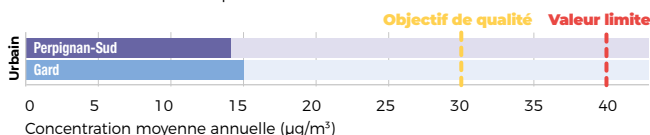


## Réglementation : situation du département



### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



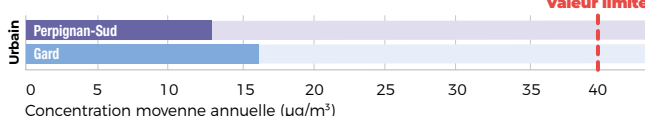
### Particules PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



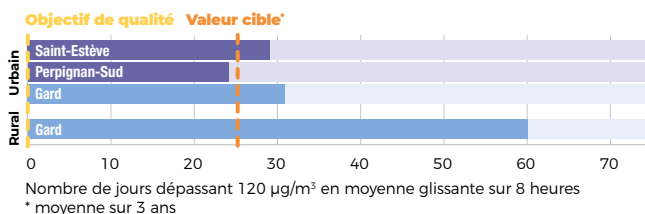
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



■ Stations du département ■ Stations de comparaison

## Les niveaux de pollution de l'air

En 2018, dans les Pyrénées-Orientales comme sur l'ensemble de la région, l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'est pas respecté pour l'ozone. En revanche, la valeur cible, calculée en moyenne sur 3 ans, est respectée en raison de concentrations plus faibles enregistrées en 2016 et 2017.

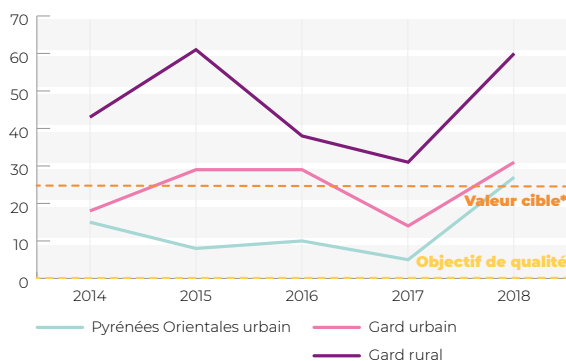
Le long de certains axes routiers, les modélisations et mesures complémentaires réalisées sur la Communauté Urbaine de Perpignan montrent que la valeur limite annuelle NO<sub>2</sub> n'est pas respectée.

**L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air**

**1 épisode de pollution en 2018**

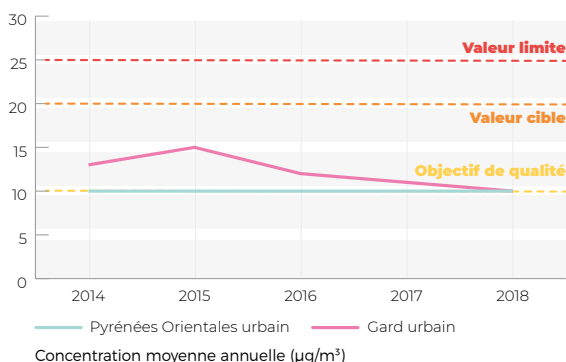
dont 1 épisode de pollution à l'ozone

### Données tendancielles O3



Nombre de jours dépassant 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne glissante sur 8 heures \* moyenne sur 3 ans

### Données tendancielles PM2.5



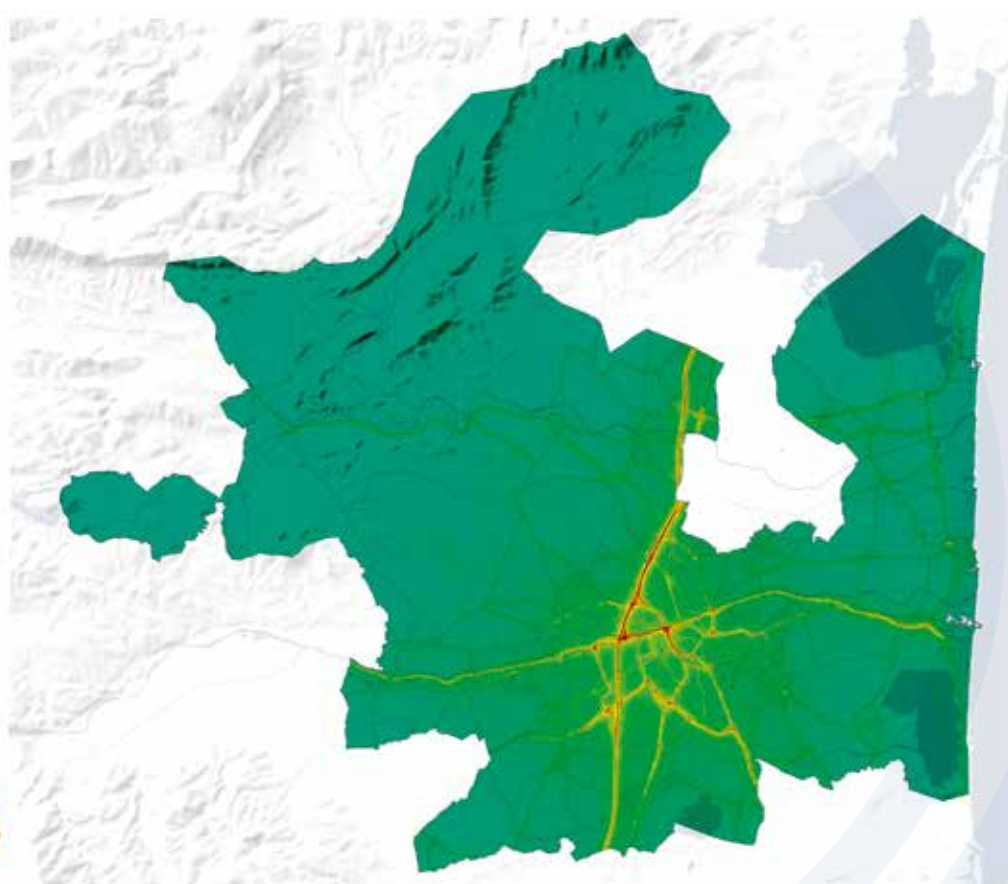
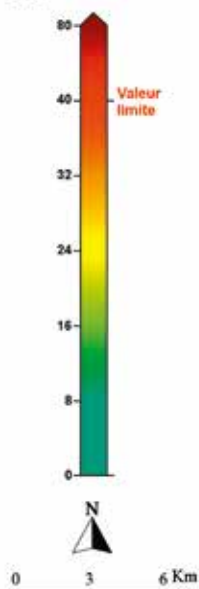
## Comprendre la pollution de l'air à l'échelle de la ville : **cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote**

En 2018, Atmo Occitanie a produit la cartographie de la pollution moyenne annuelle sur le territoire de Perpignan. La carte ci-dessous représente la situation pour le dioxyde d'azote en moyenne annuelle, pollution touchant essentiellement les environnements à proximité des axes routiers du territoire.

**Entre 600 et 900 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé, sur une superficie entre 0,5 et 1 km<sup>2</sup>.**

### Perpignan et sa périphérie

Situation des NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé  
(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)  
2018



Accédez aux cartographies de la qualité de l'air

<http://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com/>

## L'air sous surveillance

### En bref...

**Campagne nationale de mesures des produits phytosanitaires dans l'air** en partenariat avec l'ANSES : un suivi de 80 molécules est réalisé de juin 2018 à juin 2019 sur 5 sites de la région, dont un site dans les Pyrénées-Orientales en milieu rural à dominante arboricole. Résultat prévu pour le 1er semestre 2020.

**Évaluation de l'impact de l'aménagement de la rocade de Perpignan**, en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Les effets de la mise en service de la section centre (tronçon de la rocade) sur la qualité de l'air ont été évalués pour 2017 et pour les horizons 2020 et 2030, permettant de mettre en évidence une diminution importante des concentrations de NO<sub>2</sub> dans la traversée de Perpignan. Toutefois, les seuils réglementaires pour le NO<sub>2</sub> ne seraient toujours pas respectés aux abords de l'autoroute A9 et sur les grands carrefours de la ville.

**Recueil des attentes de Perpignan Méditerranée Métropole** dans le cadre d'un renouvellement du partenariat.

**Mesures des retombées de poussières** : renouvellement de partenariats et adaptation du dispositif de mesures en lien avec les évolutions réglementaires autour de 8 exploitations industrielles.

## Évolution du dispositif de mesures sur le territoire de Perpignan

En 2018, la station urbaine des Carmes (Perpignan-centre urbain) a été rénovée dans le cadre de la réhabilitation du site de l'Arsenal appartenant à la ville de Perpignan, qui accueillait cette station depuis sa mise en service en décembre 1999. L'inauguration est programmée en 2019. Pendant les travaux, les mesures de PM<sub>2.5</sub> et ozone ont été transférées sur la station urbaine « Perpignan Sud ».

**Le dispositif permanent de mesures sur l'agglomération perpignanaise va évoluer** ces prochaines années. En raison de modifications réglementaires, Atmo Occitanie va implanter une station fixe à proximité du trafic routier, pour y mesurer les particules et le dioxyde d'azote. Cette évolution s'accompagnera de l'arrêt des mesures sur le site urbain « Perpignan Sud ». Ainsi, les 3 stations sur l'agglomération perpignanaise représenteront différentes expositions, complétées par la modélisation urbaine.

**Une campagne de mesures de particules et du dioxyde d'azote sera réalisée en 2019 à l'aide d'une station mobile**, afin notamment d'identifier un emplacement de la future station pérenne à proximité du trafic routier.

### Perspectives 2019

**Accompagner les collectivités dans le suivi de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**, concernant le diagnostic de leur territoire ainsi que l'évaluation d'actions pour améliorer la qualité de l'air.

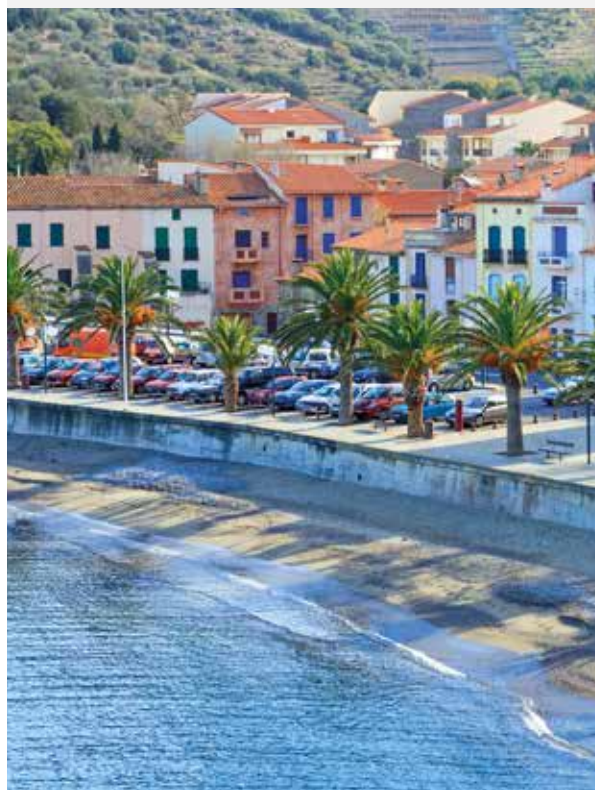
**Scénariser un nouveau tracé de variante pour la Rocade Ouest de Perpignan** en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

**Cartographier l'exposition annuelle des populations** au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sur l'agglomération de Perpignan.

Poursuivre la campagne nationale de **mesures de produits phytosanitaires**.

**Renouveler le partenariat pluriannuel avec Perpignan Méditerranée Métropole**.

**Campagne de mesures à proximité du trafic routier à Perpignan**.



Pour en savoir plus ?

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

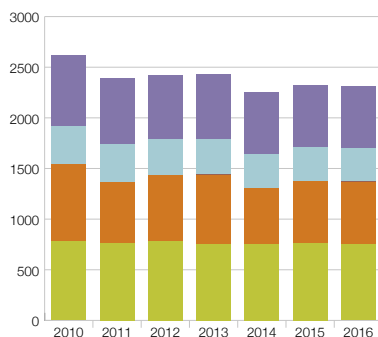
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



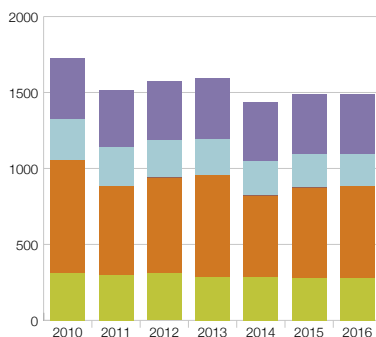
ÉCLAIRAGE

Le secteur agricole est le premier émetteur de PM10, avec 32% du total émis sur le territoire.

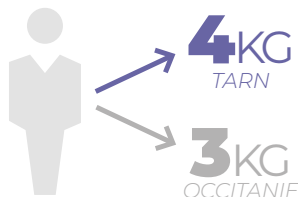
Le Tarn est le 4ème département de la région en termes de surfaces agricoles. Les émissions totales de ce polluant sont néanmoins en baisse depuis 2010 (-12%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



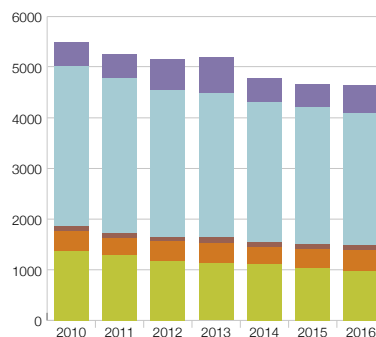
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier contributeur aux émissions de PM2.5, avec 40%, devant le secteur industriel (26%), dans le Tarn.

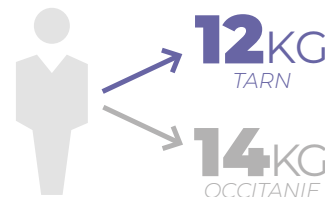
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-14%).

### NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports contribue à 56% des émissions totales de NOx, devant le secteur agricole (21%), dans le Tarn.

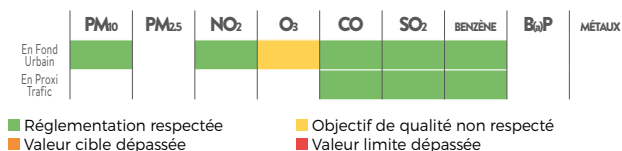
Les émissions de NOx sont en diminution régulière depuis 2010 (-15%), en raison de la baisse observée dans le secteur des transports, l'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.



## Les niveaux de pollution de l'air

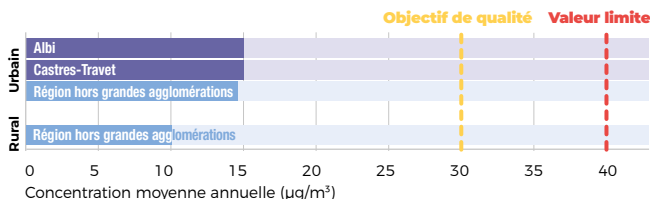
Dans le département du Tarn, les seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone. La hausse des niveaux d'ozone en 2018 sur la région est due aux conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation. Pour l'ensemble des polluants surveillés, les concentrations sont proches de la moyenne des stations urbaines régionales.

## Réglementation : situation du département



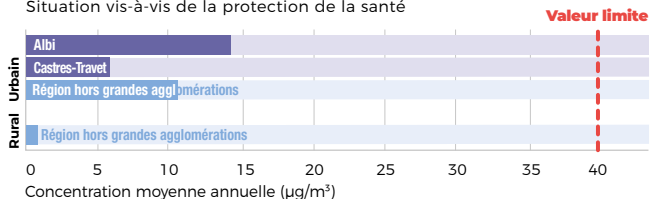
### Particules PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



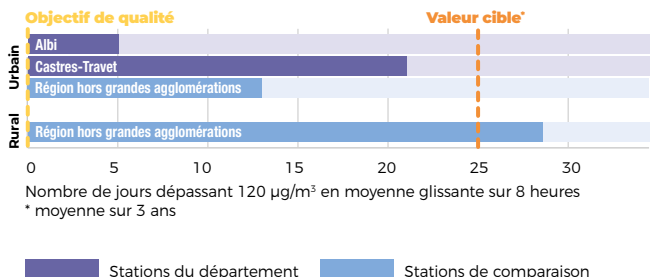
### Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### Ozone O3

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



## Perspectives 2019

En 2019, un renouvellement de convention avec les communautés d'agglomérations du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet est prévu.

## L'air sous surveillance

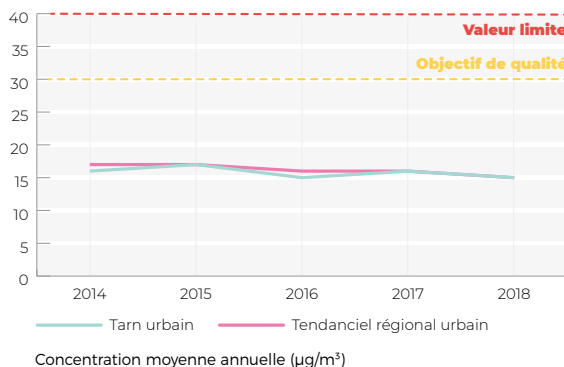
Les stations d'Albi et Castres sont maintenues en 2018 pour le suivi de la qualité de l'air dans le Tarn. **Atmo Occitanie surveille les retombées de poussières dans l'environnement de la carrière SECAM** de Saint-Amancet et de l'usine de la Tarnaise des Panneaux à Labruguière.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

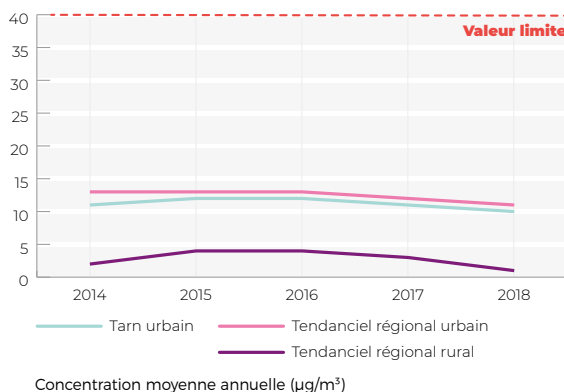
# 2 épisodes de pollution en 2018

dont 2 épisodes de pollution aux PM10

### Données tendancielles PM10



### Données tendancielles NO2



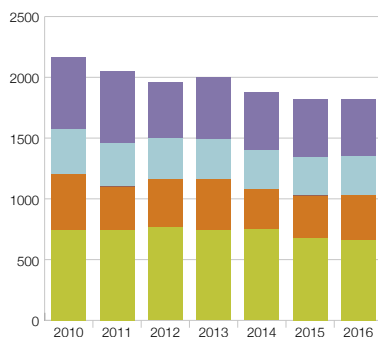
## Les polluants que nous émettons dans l'air : InventAIRE des émissions de polluants



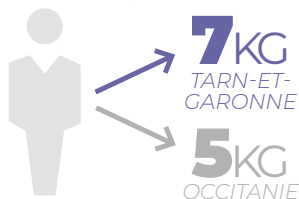
AGRICULTURE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT

### PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



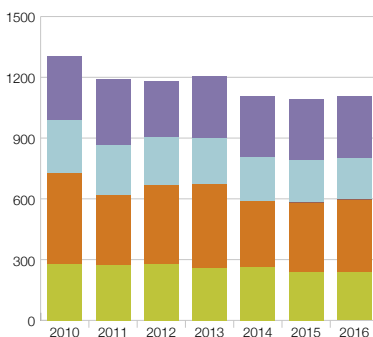
ÉCLAIRAGE

Le secteur agricole est le premier émetteur de PM10, avec 36% du total émis, devant le secteur industriel (26%) sur le territoire.

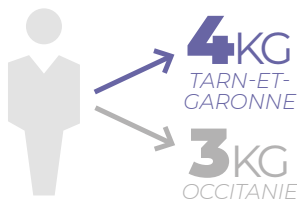
Les carrières répertoriées sur ce département émettent 9% des PM10 dues à l'exploitation de carrières en Occitanie. Les émissions totales de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-16%).

### PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



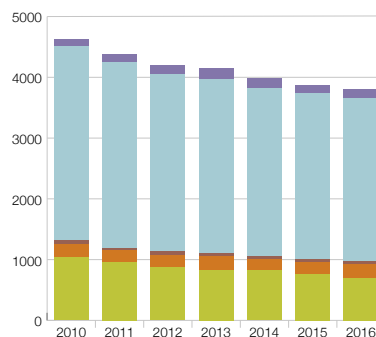
ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier contributeur aux émissions de PM2.5, avec 33%, devant le secteur industriel (27%), dans le Tarn-et-Garonne.

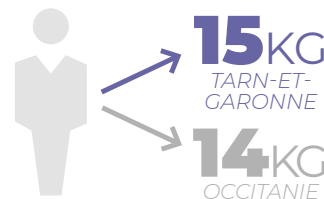
Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de PM2.5 du secteur résidentiel. Les émissions de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-15%).

### NOx

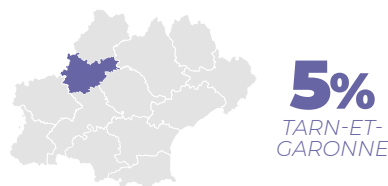
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports, en particulier le trafic routier, contribue à 71% des émissions totales de NOx, devant le secteur agricole (18%), dans le Tarn-et-Garonne.

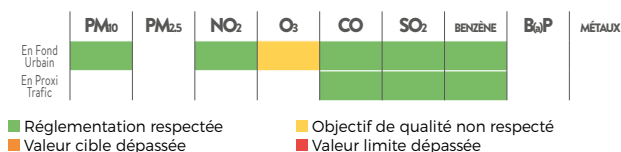
Les émissions de NOx sont en baisse depuis 2010 (-18%), en raison de la baisse observée dans le secteur des transports, l'évolution de l'activité agricole et la diminution de la consommation énergétique estimée des engins agricoles.



## Les niveaux de pollution de l'air

Pour le département du Tarn-et-Garonne, d'après la modélisation, la totalité des seuils réglementaires est respectée en proximité du trafic routier en 2018. En fond urbain, seul l'objectif de qualité fixé pour l'ozone n'est pas respecté. Ce non respect est observé sur l'ensemble de la région Occitanie.

## Réglementation : situation du département



## Perspectives 2019

**Réalisation de 2 campagnes de mesures du dioxyde d'azote sur le Grand Montauban** de 2 mois en hiver et en été.

**Étude de la faisabilité de l'installation d'une station pérenne de mesures** sur le département, de concert avec les partenaires territoriaux, afin d'améliorer les connaissances sur les principaux polluants réglementés.

**Poursuivre la campagne nationale de mesures de produits phytosanitaires**, afin de couvrir les différentes périodes de croissance des végétaux ainsi que les différents cycles de travaux agricoles (labour du sol, semis, récolte, etc...).



## L'air sous surveillance

**En 2018, l'évaluation de la qualité de l'air sur le Grand Montauban** engagée dans le cadre du partenariat entre Atmo Occitanie et la Communauté d'Agglomération s'est poursuivie. L'inventaire des émissions de polluants a été alimenté par les trafics routiers de l'année 2016. Des campagnes de mesures du dioxyde d'azote ont été préparées afin de réaliser la cartographie de la pollution à l'échelle urbaine et l'évaluation de l'exposition de la population.

**Dans le cadre de la campagne nationale de mesures de produits phytosanitaires dans l'air en partenariat avec l'ANSES**, un suivi de 80 molécules est réalisé de juin 2018 à juin 2019 sur 5 sites de la région, dont un site dans le Tarn-et-Garonne en milieu rural à dominante arboricole. Résultats prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2020.



Pour en savoir plus ?

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)





# L'association en 2018



Votre observatoire régional de l'air

# Atmo Occitanie, **une gouvernance partagée, et des financements multipartites**

## Une gouvernance partagée en **4 collèges**

La gouvernance composée de 4 collèges (l'État, les collectivités, les industriels, les associations et personnes qualifiées), garantissent à Atmo Occitanie l'autonomie et l'impartialité du travail des équipes. Les 4 collèges, présents à parité, assurent une transparence des données produites.



**État**



**Activités émettrices**



**Collectivités**



**Associations et personnalités qualifiées**

**Conseil d'Administration**

### Des financements multipartites

La structure est cofinancée par les activités émettrices, le Ministère de l'écologie et les collectivités territoriales de l'État. Ce cofinancement certifie l'indépendance et la transparence de la structure

**38%**

**Activités émettrices**

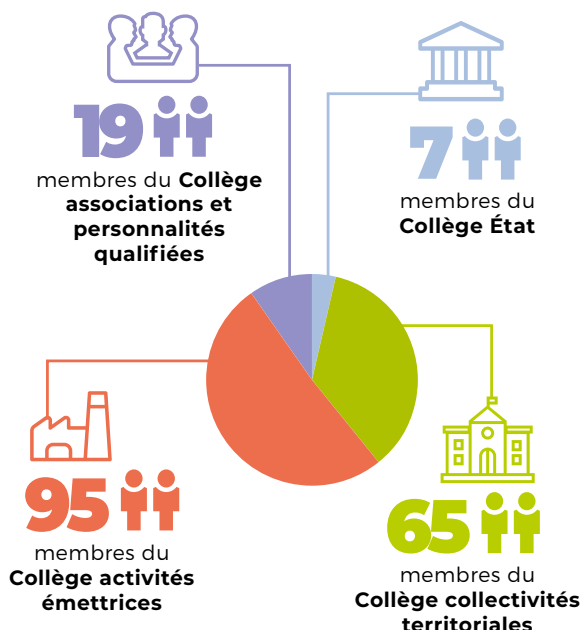
**37%**

**Ministère de l'écologie**

**25%**

**Collectivités territoriales**

### 186 adhérents d'Atmo Occitanie



## Une équipe au service de la qualité de l'air



### Journée de cohésion d'Atmo Occitanie

### Un programme de surveillance de la qualité de l'air en 5 axes stratégiques

#### AXE1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne

#### AXE2 CLIMAT AIR ÉNERGIE SANTÉ PARTENARIATS

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux : Air / Climat / Energie / Santé

#### AXE3 IMPACT DES ACTIVITÉS

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire

#### AXE4 INNOVATION OBSERVATOIRE DE DEMAIN

Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation

#### AXE5 INFORMATION SENSIBILISATION CONCERTATION

Informier, sensibiliser et se concerter

### Des outils informatiques mutualisés sur les 2 agences

Les outils informatiques ont été harmonisés, sécurisés et modernisés sur les 2 agences d'Atmo Occitanie.



#### ✓ DES INNOVATIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE TRAVAIL DE CHACUN ET LA COLLABORATION

Une amélioration de la solution du cloud interne d'Atmo Occitanie a permis d'augmenter le débit de la fibre et le déploiement de nouvelles solutions de sécurisation des données avec l'installation d'un nouveau serveur sur l'agence de Montpellier, le cryptage des données, la sauvegarde hors réseau, un espace de sauvegarde multiplié par 6.



#### ✓ DES OUTILS POUR DÉMULTIPLIER LA RÉALISATION DES CARTES DE MODÉLISATION

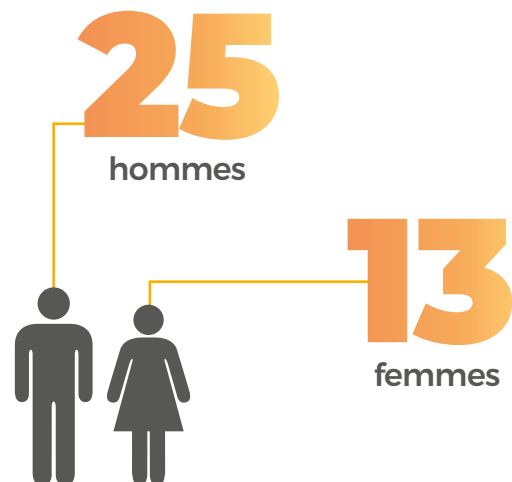
Les moyens de calcul mis à disposition pour la modélisation ont été augmentés avec le déploiement de 2 serveurs de calculs supplémentaires afin de doubler la puissance de calcul pour réaliser des cartes de dispersion de la pollution.



#### ✓ DES LOGICIELS HARMONISÉS POUR LES DONNÉES DES STATIONS DE MESURES

Les postes centraux ont été fusionnés afin d'harmoniser les pratiques de gestion des mesures. Une base de données unique a été mise en œuvre pour les mesures des stations réparties sur la région Occitanie et un outil commun a été établi pour la gestion, la mise à jour, la validation et la consultation des mesures.

### Répartition homme/femme dans l'équipe salariée en 2018



# Perspectives 2019

## AXE1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

**AXE1 : Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationales et européennes**

**Évaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional**

- Harmoniser la centralisation des mesures : mise en place d'un poste central unique et déploiement de systèmes d'acquisitions adaptés

**Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques**

- Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la région Occitanie. Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'ozone en période estivale.
- Réaliser une campagne de mesures sur l'agglomération de Carcassonne.
- Réaliser une campagne de mesures dans le piedmont Pyrénéen au sud de la Haute-Garonne
- Déployer un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air dans la vallée de la Dordogne dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot.
- Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à proximité du trafic routier sur Perpignan : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité.
- Mettre en place une station urbaine de fond dans le Tarn-et-Garonne mesurant les NOx, PM10 et PM2.5 en lien avec les exigences réglementaires sur le nombre de points de mesures de ces polluants sur la zone régionale.
- Cartographier la pollution de l'air à l'échelle de Rodez, du Muretain Agglo et du SCOT Nord Toulousain : estimation des concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identification des zones à enjeux, et évaluation de l'exposition des populations.
- Etablir un diagnostic de la qualité de l'air sur l'agglomération nimoise à partir des mesures et études antérieures et des émissions de polluants.
- Réaliser 2 campagnes de mesures du NO<sub>2</sub> sur l'agglomération Sétoise en partenariat avec Sète Agglopolie Méditerranée afin de mieux connaître l'exposition de la population à la pollution.
- Renouveler les partenariats avec Perpignan Métropole Méditerranée et les communautés d'agglomérations du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet.

## Adapter le dispositif fixe de mesures

**ZAG Toulouse** : analyser le territoire dans l'optique à l'horizon 2022 de réorganiser le dispositif de suivi en fond urbain et éventuellement de déplacer la station de proximité trafic route d'Albi.

**ZAG Montpellier** : réaliser une campagne de mesures NO<sub>2</sub> par tubes passifs dans l'optique de déplacer d'ici 2022 les 2 stations actuelles de proximité trafic routier et d'étudier la représentativité de la station urbaine de fond Montpellier Chaptal.

- Réorganiser le dispositif ozone : le nombre de point fixe de mesure ozone est actuellement supérieur au minimum indiqué dans la directive européenne 2008/50/CE. L'organisation actuelle du dispositif de mesures se justifiait par des concentrations élevées dans le Sud de la France en lien avec les conditions météorologiques favorables à la formation de ce polluant et le besoin d'évaluer les niveaux dans des environnements particuliers (notamment moyenne montagne) afin d'améliorer les modèles de prévisions. Cependant les contraintes budgétaires sur les renouvellement d'appareils de mesures ne permettent pas de maintenir le dispositif actuel. Par conséquent, les stations suivantes vont être arrêtées :

- ✓ Vallabrègues dans le Gard (mesures colocalisées O<sub>3</sub> et Nox).
- ✓ Pamiers dans l'Ariège
- ✓ Haut Languedoc dans l'Hérault
- ✓ Millau dans l'Aveyron
- ✓ Alès Cévennes dans le Gard

En complément, la mesure d'ozone de la station urbaine de fond d'Albi va aussi être arrêtée : les mesures de NOx et PM10 seront poursuivies sur cette station.

- Mener une réflexion sur la réorganisation des mesures fixes pour les polluants ne présentant pas de dépassements des seuils réglementaires (SO<sub>2</sub>, CO et benzène) dans le cadre du nouveau zonage du territoire. Les premières actions vont concerner :

- ✓ Redéploiement des mesures de benzène arrêtées sur la zone de Nîmes et la zone régionale (ZAR) vers la zone de Toulouse, dans laquelle il existe une obligation de mesures de ce polluant.
- ✓ Arrêt de la mesure de CO à Lourdes et Toulouse Périphérique.

- Alléger en 2019 les mesures NOx et PM10 nécessaires au calcul de l'indice Atmo sur la ZAR Nîmes et la ZAG Montpellier en lien avec les contraintes budgétaires concernant le renouvellement des appareils de mesures :

- ✓ Arrêt mesures NOx et PM10 station La Calmette en périphérie de Nîmes.
- ✓ Arrêt mesure PM10 station Montpellier périurbaine Nord.

Sur ces 2 zones, les exigences européennes en terme de nombre et d'affectation des points de prélèvements PM et NOx seront respectées.

- Maintenir le suivi de la qualité de l'air en zone rurale à Peyrusse-Vieille.

- Poursuivre les mesures réalisées en Lozère en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

## Cartographier le dioxyde d'azote

- Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sur les agglomérations de Tarbes, Montauban, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

## AXE2 CLIMAT AIR ÉNERGIE SANTÉ PARTENARIATS

**AXE 2 : Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air - Climat - Energie - Santé**

**Participer à la révision des Plans et Programmes**

- Contribuer à l'évaluation et au suivi des Plans de Protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Montpellier, Toulouse et Nîmes : ATMO Occitanie participera à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles, elle est identifiée comme partenaire, et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires.

- Développer les partenariats avec les collectivités mettant en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.

- Accompagner la Région dans la mise en place du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive (REPOS), sur les volets Air.

- Renouveler la convention de partenariat avec Grand Narbonne, qui définira les actions de surveillance et d'accompagnement sur les prochaines années.

**Actualiser l'inventaire des sources de pollution de l'air sur la région Occitanie**

- Mettre à jour l'inventaire d'émissions régional spatialisé pour l'année 2017.

- Poursuivre notre participation à la plateforme ICARE : participation à l'élaboration de la nouvelle plateforme de calcul des inventaires régionaux spatialisés « PRISME ».

- Intégrer dans l'inventaire des émissions les pratiques chauffage au bois sur le Parc National des Pyrénées. Une réflexion conjointe sera menée pour la réalisation d'une évaluation de la qualité de l'air avec des moyens de mesures sur ce territoire.

**Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé (suivi des odeurs, pollens, nanoparticules)**

- Participer aux échanges nationaux Air et Santé.

## AXE3 IMPACT DES ACTIVITÉS

### AXE 3 : Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

#### Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement

- Évaluer les émissions de polluants et gaz à effet de serre sur les plateformes aéroportuaires de Montpellier Méditerranée et Toulouse Blagnac.
- Maintenir les partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité des incinérateurs SETMI, ECONOTRE, OCREAL, de la STEP de Toulouse Ginestous, et de la société Fonderie Dechaumont, SOLEV, Fibre excellence Saint-Gaudens, Airbus, Société Séché Echo Services, ....
- Renouveler les partenariats avec : FEROPPEM, l'Incinérateur de CALCLE (DALKIA WAST ENERGY), d'OI VERGEZE et ORANO.
- Réaliser des mesures complémentaires et renouveler le partenariat à Lansargues au Sud de l'UVED de Lunel-Viel en partenariat avec les syndicats mixtes Entre Pic et Etang
- Projet de suivi de la pollution atmosphérique dans les vallées ariégeoises, dans le cadre d'un partenariat avec le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.
- Réaliser le suivi de la qualité de l'air quelques mois après la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- Poursuivre les mesures sur la commune de Martel.
- Mettre en place une campagne de mesures à proximité d'un axe routier d'intérêt aux vues des évaluations précédentes en Aveyron.

#### Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport)

- Surveiller la qualité de l'air dans le métro de l'agglomération toulousaine.
- Suivre l'impact de l'aménagement des infrastructures de transports LINEO sur la qualité de l'air.
- Réaliser l'état des lieux de la qualité de l'air avant la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- Évaluer l'influence des aménagements acoustiques mise en place sur un tronçon de l'autoroute A9 (Montpellier).
- Mettre en place un suivi la qualité de l'air dans l'environnement des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Béziers et Pavie.

- Étudier l'impact des aménagements le long du périphérique toulousain, échangeur Lespinet Ranguel en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone.
- Évaluer la qualité de l'air sur des projets d'aménagements urbains : Zone à Faible Émission en partenariat avec Toulouse Métropole.
- Évaluer l'impact sur la qualité de l'air des politiques d'aménagements multimodaux sur la grande agglomération toulousaine aux horizons 2030 et 2040.
- Réaliser un état initial des concentrations de NO<sub>2</sub> sur le site « bois des noyers », avant aménagements, au Sud de Nîmes, en partenariat avec Nîmes Métropole.
- Poursuivre des mesures complémentaires de H<sub>2</sub>S à Frontignan, afin de mieux connaître l'origine de cette pollution.
- Scénariser un nouveau tracé de variante pour la Rocade Ouest de Perpignan en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

#### Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives.

- Poursuivre les partenariats autour des observatoires des odeurs :
  - ✓ Mettre en place un observatoire des odeurs autour de la STEP de Béziers
  - ✓ Poursuite de la surveillance des odeurs autour du site de gestion des déchets de Pavie (Gers) et du bassin de Thau
  - ✓ Étudier les outils nationaux de suivi des odeurs pouvant être déployés à l'échelle régionale

## AXE4 INNOVATION OBSERVATOIRE DE DEMAIN

### AXE 4 : Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

#### Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air

- Mener des campagnes de mesures dans les départements du Lot, de Haute-Garonne, du Gard dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS-46 et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.
- Poursuivre la campagne exploratoire nationale ANSES, 5 sites de mesures des pesticides sont déployés.

## AXE5 INFORMATION SENSIBILISATION CONCERTATION

### AXE 5 : Informer, sensibiliser, concerter

#### Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.

- Mettre en ligne le second volet du nouveau site internet d'ATMO Occitanie : après le premier volet consacré aux informations essentielles et réglementaires, un second volet sera déployé sur le site avec un espace pédagogique et un espace de visualisation des données annuelles. Un compte personnel sera proposé pour tous les utilisateurs et permettra la mémorisation de toutes les informations souhaitées.
- Maintenir et renforcer notre stratégie de mise à disposition de données (OpenData, Data Visualisation) - Produire une interface de consultation
- Augmenter les moyens informatiques internes pour permettre de répondre le plus efficacement possible à la demande croissante de production, de gestion et de diffusion des données (inventaires, cartes, modélisation, rapports, etc.)

#### Informier, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.

- Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les enfants des établissements scolaires situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'atmosphère d'Occitanie. Plus particulièrement cette année, Atmo Occitanie expérimentera les changements de comportement à travers un défi interclasses : Le Sup'Air Défi
- Participer aux 13 Coderst pour présenter les bilans de la qualité de l'air départementaux
- Poursuivre le renouvellement de l'habillage des stations de mesure d'Atmo Occitanie
- Organiser un évènementiel AIR/SANTE : Atmo Occitanie, en partenariat avec Atmo France, proposera des Rencontres Internationales AIR et SANTE. Pour communiquer sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique et faire le point sur les connaissances et les nouveaux sujets d'exploration, pour mettre en lumière les actions favorables menées en France ou à l'international, l'observatoire rassemblera les professionnels du monde de la recherche, de la santé, des collectivités et des associations au cours d'une journée de conférence à Toulouse.

# Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

## État

ADEME  
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
DRAAF  
DREAL  
MÉTÉO FRANCE  
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES  
PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR

## Activités émettrices

AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE  
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC  
AIRBUS FRANCE  
ANGIBAUD DEROME ET SPÉCIALITÉS  
ARKEMA FRANCE  
ASF  
AUDE AGRÉGATS  
AXENS  
BASF  
BGO  
BIOCAMA INDUSTRIES  
C.M.F. PRODUCTS  
CALCAIRES DU BITERROIS  
CALCAIRES DU GARD  
CAMINAL  
CARAYON  
CARRIÈRE DES ROCHES BLEUES  
CARRIÈRE TERRISSE  
CARRIÈRES CALCAIRES CORBIÈRES  
CAZAL - SOCIAL  
CEMEX BÉTON SUD-OUEST  
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE  
CIMENTOS CALCIA  
COLAS MIDI MÉDITERRANÉE  
CYDEL - TRAITEMENTS DES DÉCHETS INDUSTRIELS  
DALKIA  
DOMITIA GRANULATS  
ECONOTRE  
EDF  
EL FOURAT ENVIRONNEMENT  
ENGIE COFELY (CONSTELLATIONS)  
ENROBES TOULOUSE  
ESSO S.A.F.  
EVOLIA - UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE  
FERROPEM  
FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS  
FONDERIES DECHAUMONT  
FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE  
FTLR - FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS DU LANGUEDOC ROUSSILLON  
GSM  
HEXIS S.A.  
IMERYS CERAMICS FRANCE  
IMERYS FUSED MINERALS BEYREDE SAS  
IMERYS TALC LUZENAC FRANCE  
JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS  
KNAUF SUD-OUEST  
LA PROVENÇALE S.A.  
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES TOLOSANE  
LAFARGE CEMENTS - USINE DE PORT LA NOUVELLE  
LAFARGE GRANULATS FRANCE  
LANGUEDOC GRANULATS  
LAVOYE & FILS  
LEYGUE HENRI SARL  
LRM - LANGUEDOC ROUSSILLON  
MATÉRIAUX  
MALET-SOGEFIMA  
NOUVELLES CARRIÈRES DU PIC ST LOUP  
OCREAL - INCINÉRATEUR DE LUNEL VIEL  
OI VERGEZE  
OMYA S.A.  
ORANO MALVESI  
OWENS CORNING FIBERGLAS - FIBRE DE VERRE  
PATEBEX - CARRIER  
PORT DE SÈTE SUD DE FRANCE

ROBERT CARRIÈRES ET INDUSTRIES  
SABLIÈRE DE LA SALANQUE  
SAIPOL  
SANOFI AVENTIS  
SC 113 - CARRIER  
SCORI  
SECAM  
SECHE ECO SERVICES  
SERM  
SERVANT - CARRIER  
SETMI - INCINÉRATEUR TOULOUSE  
SETOM - TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SÈTE  
SIKA FRANCE SAS  
SNAM - SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX  
SOLAG - AGRÉGATS  
SOLEV - VERRERIE MARTEL  
SOLVAY - CHIMIE  
STCM - SOCIÉTÉ DE TRAITEMENT CHIMIQUE DES METAUX  
STPC - SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS  
CARRIERS  
SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST  
- UNITÉ DE METHANISATION  
SUEZ RV ÉNERGIE - INCINÉRATEUR MONTAUBAN  
SUEZ RV MÉDITERRANÉE - COLLECTE TRI ET VALORISATION DÉCHETS À SALINDRES  
TARNAISE DES PANNÉAUX  
TERRÉAL  
TIMAC AGRO  
UDM (UNION DES DISTILLERIES DE LA MÉDITERRANÉE)  
UMICORE  
UNICEM LR  
UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES  
VÉOLIA - USINE DE GINESTOUS TOULOUSE  
- INCINÉRATEUR DE BOUES  
VÉOLIA EAU - SALINDRES  
VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

## Collectivités territoriales

CARCASSONNE AGGLO  
C.A. BÉZIERS MÉDITERRANÉE  
C.A. DE CASTRES-MAZAMET  
C.A. DE L'ALBIGEOIS  
C.A. DU GRAND NARBONNE  
C.A. DU MURETAIN  
C.A. DU PAYS DE L'OR  
C.A. HÉRAULT-MÉDITERRANÉE  
C.A. NÎMES MÉTROPOLE  
C.A. TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES  
C.C. DU PAYS DE SOMMIÈRES  
C.C. GRAND PIC SAINT-LOUP  
C.C. GRAND SUD TARN-ET-GARONNE  
C.C. PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE  
C.C. PIEMONT CEVENOL  
C.C. PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE  
DECOSET  
GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION  
GRAND FIGEAC  
LA DOMITIENNE  
LE GRAND MONTAUBAN  
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE  
MÉTROPOLE  
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES  
PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES  
ARIÉGEOISES  
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

ET RURAL DU CENTRE OUEST AVEYRON  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU MIDI QUERCY  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DU LAURAGAIS  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS SUD TOULOUSAIN  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PORTES DE GASCOGNE  
RÉGION OCCITANIE - PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE  
RODEZ AGGLOMÉRATION  
SÈTE AGGLOPOLE MÉDITERRANÉE  
SICOVAL  
SYDETOM 66 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS  
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAUL  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN  
SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ÉTANG - TRAITEMENT DES DÉCHETS  
SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD  
TISSEO COLLECTIVITÉS TOULOUSE MÉTROPOLE  
TRIGONE - SYNDICAT MIXTE DU GERS  
EAU, DÉCHETS, ASSAINISSEMENT  
VILLE D'AUCH  
VILLE DE BALMA  
VILLE DE BLAGNAC  
VILLE DE COLOMIERS  
VILLE DE CUGNAUX  
VILLE DE LAMALOU LES BAINS  
VILLE DE LESCOUT  
VILLE DE LESPIGNAN  
VILLE DE MARTEL  
VILLE DE MILLAU  
VILLE DE MONTBLANC  
VILLE DE PORTET-SUR-GARONNE  
VILLE DE SAINT-CYPRIEN  
VILLE DE SOMMIÈRES  
VILLE DE TARBES  
VILLE DE TOULOUSE  
VILLE DE VENDRES  
VILLE DE VENTENAC EN MINERVOIS

## Personnalités Qualifiées - Associations

ACTION RISQUE ZÉRO À FRONTIGNAN (A.R.Z.F.)  
ADA OCCITANIE - ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'APICULTURE  
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE  
ASSOCIATION MAI POUMONS  
C.P.I.E. APIEU MONTPELLIER  
CAUE 34 - CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT  
LANGUEDOC ROUSSILLON  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MIDI PYRÉNÉES  
GADEL  
MADAME AURÉLIE ESCANDE  
MADAME RÉGINE LANGE  
MONSIEUR BERNARD DUCHENE  
MONSIEUR JEAN-LOUIS FANLO  
MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES  
MONSIEUR MICHEL RAYNAL  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ - CREATI-ORS OCCITANIE  
PROFESSEUR ALAIN DIDIER  
UFC MONTPELLIER  
URCPIE - UNION RÉGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE

# Les nouveaux adhérents en 2018

## État

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

## Activités émettrices

SECHE ÉCO SERVICES

## Collectivités territoriales

C.C. GRAND PIC SAINT-LOUP  
C.C. GRAND SUD TARN-ET-GARONNE  
C.C. PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE  
C.C. PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES  
GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION  
LA DOMITIENNE  
PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGOISES  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU MIDI QUERCY  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY  
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PORTES DE GASCOGNE  
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT  
SYNDICAT MIXTE DE SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
VILLE DE LESCOUT

## Personnalités Qualifiées - Associations


MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES  
URCPIE - UNION RÉGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE



Votre observatoire régional de l'air

 **Agence de Toulouse**  
10 bis, chemin des Capelles  
31300 TOULOUSE



 **Agence de Montpellier**  
**(siège social)**  
10, rue Louis Lépine  
Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS



[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) - [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)

 **N°Cristal 09 69 36 89 53**

APPEL NON SURTAXE



Document co-financé par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Tirage : 550 ex. N° ISSN : 2608-3647 - Dépôt légal : à parution. Publication non rediffusée en cas de données invalidées.  
Directeur de publication : Thierry Suaud, Président d'Atmo Occitanie. Contenu rédactionnel : Atmo Occitanie.  
Conception-réalisation : Agence Convergence RCB B 344 600 598. 05 62 15 04 43 - Impression : MCC Graphics